

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE

COLLECTION D'ECONOMIE ET POLITIQUE REGIONALE

**2. PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT
ET DE CONVERSION**

v.

**ÉTUDE RÉGIONALE
SUR L'OMBRIE**

**Les perspectives de l'industrie sidérurgique
en Ombrie dans le cadre du
Plan régional de développement économique**



LUXEMBOURG 1965

1. *La conversion industrielle en Europe.*

Rapports et communications à la Conférence intergouvernementale sur « la reconversion industrielle des régions touchées par la fermeture des mines », organisée en commun par le Conseil spécial de ministres et la Haute Autorité de la CECA, du 27 septembre au 1^{er} octobre 1960 à Luxembourg.

(*En quatre volumes*)

- I. Les politiques nationales de développement régional et de conversion *paru en 1961*
- II. Voies et moyens de la conversion industrielle *paru en 1961*
- III. Le financement des investissements et les aspects sociaux de la reconversion *paru en 1963*
- IV. La conduite sur place des opérations de conversion industrielle *paru en 1963*

Auteurs divers:

- V. Le bâtiment industriel dans la politique de développement régional *en préparation*
- VI. Les organismes d'action régionale *en préparation*
- VII. Localisation et aménagement de terrains industriels
 - Volume 1: Expériences dans les pays de la Communauté Européenne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis *en préparation*
 - Volume 2: Complexes industriels planifiés aux Etats-Unis *sous presse*
- VIII. Analyse comparative des structures socio-économiques de régions minières et sidérurgiques *en préparation*
- IX. Inventaire des opérations de reconversion dans les régions minières et sidérurgiques de la Communauté *en préparation*
- X. Aspects de quelques formes particulières de financement *sous presse*
- XI. Fabrications nouvelles *sous presse*

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

ETUDE REGIONALE
SUR L'OMBRIE

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE

COLLECTION D'ECONOMIE ET POLITIQUE REGIONALE

**2. PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT
ET DE CONVERSION**

V.

ÉTUDE RÉGIONALE SUR L'OMBRIE

**Les perspectives de l'industrie sidérurgique
en Ombrie dans le cadre du
Plan régional de développement économique**



LUXEMBOURG 1965

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	9
I^{re} PARTIE: Le Plan ombrien	13
CHAPITRE I: L'élaboration du Plan ombrien	17
CHAPITRE II: La situation de l'Ombrie par rapport à celle de l'Italie	19
CHAPITRE III: Aspects négatifs et positifs du développement économique de l'Ombrie	22
CHAPITRE IV: Les interventions institutionnelles et opérationnelles prévues par le Plan régional de développement pour l'Ombrie. Les coûts et les objectifs d'emploi	27
CHAPITRE V: L'exécution du Plan ombrien	35
IIème PARTIE: L'industrie en Ombrie et l'industrie en Italie. L'industrie sidérurgique dans la « région économique-urbanistique » de la cuvette de Terni	41
CHAPITRE I: L'industrie en Ombrie et l'industrie en Italie	43
CHAPITRE II: Les secteurs autonomes de l'industrie ombrienne	45
CHAPITRE III: La répartition des entreprises ombriennes par classes d'importance	48
CHAPITRE IV: Les marchés d'approvisionnement et les débouchés des entreprises industrielles ombriennes	51
CHAPITRE V: Aspects négatifs de la structure industrielle ombrienne	56
CHAPITRE VI: Détermination de zones industrielles homogènes	59
CHAPITRE VII: Les productions de la Sté Terni et son influence sur l'économie de la zone	63
IIIème PARTIE: Les perspectives de développement industriel de la région économique-urbanistique de la cuvette de Terni	83
CHAPITRE I: Les zones d'intervention ou « régions économique-urbanistiques » déterminées par le Plan ombrien. Les perspectives de développement spontané	85
CHAPITRE II: La région économique-urbanistique de la cuvette de Terni	96
CHAPITRE III: Les perspectives de développement de l'industrie et de l'emploi dans la cuvette de Terni	105
CHAPITRE IV: Premières conclusions en vue d'interventions actives dans la cuvette de Terni liées au développement du complexe Terni	112

TABLEAUX

	page
1. Les régions italiennes classées d'après le pourcentage de l'emploi industriel par rapport à la population en 1961	44
2. Emploi industriel aux recensements de 1951 et 1961	44
3. Pourcentage des effectifs occupés dans les secteurs autonomes par rapport à l'emploi industriel total en 1951 et 1961	47
4. Répartition des entreprises ombriennes par classes d'importance en 1951 et 1961	49
5. Population active par secteurs d'activité économique dans la commune de Terni en 1951 et 1961	60
6. Répartition de l'emploi industriel dans la commune de Terni en 1951 et 1961	61
7. Recensement de 1951. Nombre moyen des salariés par entreprise dans la commune de Terni et en Italie	81
8. Emploi industriel en Ombrie par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961	90
9. Emploi industriel dans la province de Terni par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961	94
10. Emploi industriel dans la commune de Terni par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961	95
11. Population active de la région de la cuvette de Terni par secteurs d'activité économique en 1951 et 1961	100
12. Entreprises de la région de la cuvette de Terni en 1951 et 1961	101
13. Personnes occupées dans les activités non agricoles dans la région de la cuvette de Terni en 1951 et 1961	102
14. Evolution de l'emploi dans les sous-groupes d'industries et leur importance respective dans l'emploi industriel total dans la cuvette de Terni.	103
15. La structure de l'emploi dans les entreprises artisanales et son évolution au cours de la période 1958-1960 dans la région de la cuvette de Terni	104
16. Prévisions, par zones d'intervention, des niveaux de population et d'emploi en 1970 en Ombrie	106
17. Pourcentages de population occupée dans les différents secteurs d'activité économique en Ombrie en 1961 et prévisions pour 1970	108

INTRODUCTION

1. La Haute Autorité de la C.E.C.A. a été amenée à charger l'Association pour le développement économique de l'Ombrie de préparer, dans le cadre d'une collaboration entre la Haute Autorité de la C.E.C.A. et le gouvernement italien, le présent rapport sur les perspectives de l'industrie sidérurgique en Ombrie, au moment même où était créé, avec la participation des Chambres de commerce et des administrations provinciales ombriennes et sur l'initiative de l'Association précitée, le « Centre régional pour le Plan de développement économique de l'Ombrie ».

Cet organisme s'est vu confier la mission, sanctionnée par décret ministériel du 9 janvier 1961, de procéder à des études et des recherches sur la situation économique-sociale de l'Ombrie en vue de l'élaboration d'un Plan régional de développement économique. C'est donc dans le cadre des travaux accomplis pour l'élaboration du Plan régional par le Centre précité, avec la participation, entre autres organismes promoteurs, de l'Association pour le développement économique de l'Ombrie, qu'ont été également exécutées, par un Comité scientifique spécial, les études et enquêtes nécessaires pour rédiger le présent rapport.

2. A maintes reprises au cours de ce travail, ont eu lieu d'utiles et fructueuses rencontres entre les techniciens du Comité scientifique et les représentants de la Haute Autorité de la C.E.C.A., entre les représentants du Centre régional et l'Association pour le développement économique de l'Ombrie, entre des dirigeants de la société Terni et les représentants de la Haute Autorité, qui ont également participé à certaines réunions du Comité scientifique et ont ainsi pu se rendre compte de la complexité et de l'ampleur du travail entrepris en Ombrie pour mettre au point un Plan régional de développement.

3. Il n'appartenait pas aux auteurs du présent rapport, dont la rédaction se situe entre l'achèvement des travaux d'élaboration du Plan régional par le Comité scientifique (janvier 1963) et la remise du Plan aux autorités gouvernementales (juin 1964), de proposer des conclusions définitives en ce qui concerne les perspectives de l'industrie sidérurgique en Ombrie; notamment parce que, de toute évidence, ces perspectives dépendent étroitement tant des

objectifs de la politique de programmation nationale, que des programmes spécifiques de l'IRI et de la Sté Terni dans le cadre de l'action des entreprises à participation de l'Etat.

Ce que l'on pouvait faire, et qu'on a tenté de faire ici, c'était d'envisager la situation actuelle existant en Ombrie à la lumière des analyses économico-sociales effectuées et, dans ce cadre, de discerner, autant que le comporte le présent rapport, les développements possibles de l'industrie sidérurgique, notamment en relation avec les possibilités concrètes qui s'offrent à cet égard en Ombrie, à savoir essentiellement des disponibilités en main-d'œuvre et une importante réserve d'hommes aptes à fonder des entreprises.

4. Il importe d'avoir présentes à l'esprit les limites du présent rapport. On a cherché à dégager les aspects essentiels de la situation et des perspectives de développement de l'industrie sidérurgique et des activités connexes en Ombrie, surtout compte tenu des objectifs définis dans le Plan régional de développement. C'est pourquoi le texte est divisé en trois grandes parties étroitement liées entre elles.

La première partie décrit la situation de l'Ombrie par rapport notamment au reste de l'Italie, en se référant aux conclusions du Plan élaboré par le Comité scientifique. Cette même partie indique sommairement les interventions institutionnelles et opérationnelles que le Plan propose pour surmonter l'état de dépression dans lequel la région se trouve: sont également indiquées les interventions considérées comme réalisables, à bref délai, dans le cadre de l'exécution du premier Plan quinquennal italien 1965-69.

La seconde partie approfondit l'analyse de la situation et des perspectives de la région, dans le secteur industriel en général et sidérurgique en particulier, toujours dans l'optique des perspectives de développement déterminées par le Plan régional et, plus particulièrement, en ce qui concerne la région économico-urbanistique de la cuvette de Terni, où sont localisées les activités du complexe sidérurgique à participation de l'Etat de la Société Terni.

Enfin, dans la troisième et dernière partie, nous avons cherché à définir certains axes opérationnels en rapport avec l'action du complexe sidérurgique de la Société Terni, compte tenu des possibilités concrètes qui s'offrent en Ombrie pour consolider et développer le complexe et pour favoriser, en aval, l'éclosion d'initiatives industrielles connexes.

Bien entendu, le présent rapport n'a pas et ne pouvait avoir la prétention de clore la discussion sur les perspectives de développement du complexe sidérurgique de la Société Terni en Ombrie. Il est évident, en effet, que les décisions concernant la définition concrète des programmes et des perspectives spécifiques de la société Terni se situent au niveau de la politique économique

nationale, c'est-à-dire du ministère des participations de l'Etat et dans le cadre de la politique de l'IRI et de FINSIDER.

5. Nous avons seulement cherché ici à placer le problème dans le contexte de la politique de programmation entreprise en Ombrie et à mettre en évidence l'importance essentielle qu'une industrie « motrice » comme la société Terni peut avoir, notamment parce qu'elle est une entreprise à participation de l'Etat, pour le développement économique d'une région telle que l'Ombrie. Celle-ci a été la première parmi les régions italiennes à vouloir étudier ses propres problèmes d'une manière méthodique et non désordonnée, réaliste et non revendicatrice, et elle cherche maintenant à leur donner une solution au moyen d'une politique de programmation, en partant surtout de ce qui peut être fait par la volonté des établissements et organismes qui opèrent dans la région, en sollicitant de la société nationale et de l'Etat, non pas des mesures particulières ou des lois spécifiques, mais avant tout la reconnaissance du rôle que la région ombrienne peut être appelée à jouer dans l'intérêt du pays tout entier.

6. Sans parler des ressources procurées à la Société Terni par la nationalisation de l'énergie électrique (indemnisations ENEL), ressources dont le réinvestissement dépendra des décisions à prendre dans le cadre d'une politique de programmation nationale par le ministère des participations de l'Etat, l'IRI, FINSIDER et la Société Terni, le Plan prévoit, en une décennie, un investissement total supplémentaire de l'ordre de 160 milliards de Lit. par rapport aux investissements publics ordinaires.

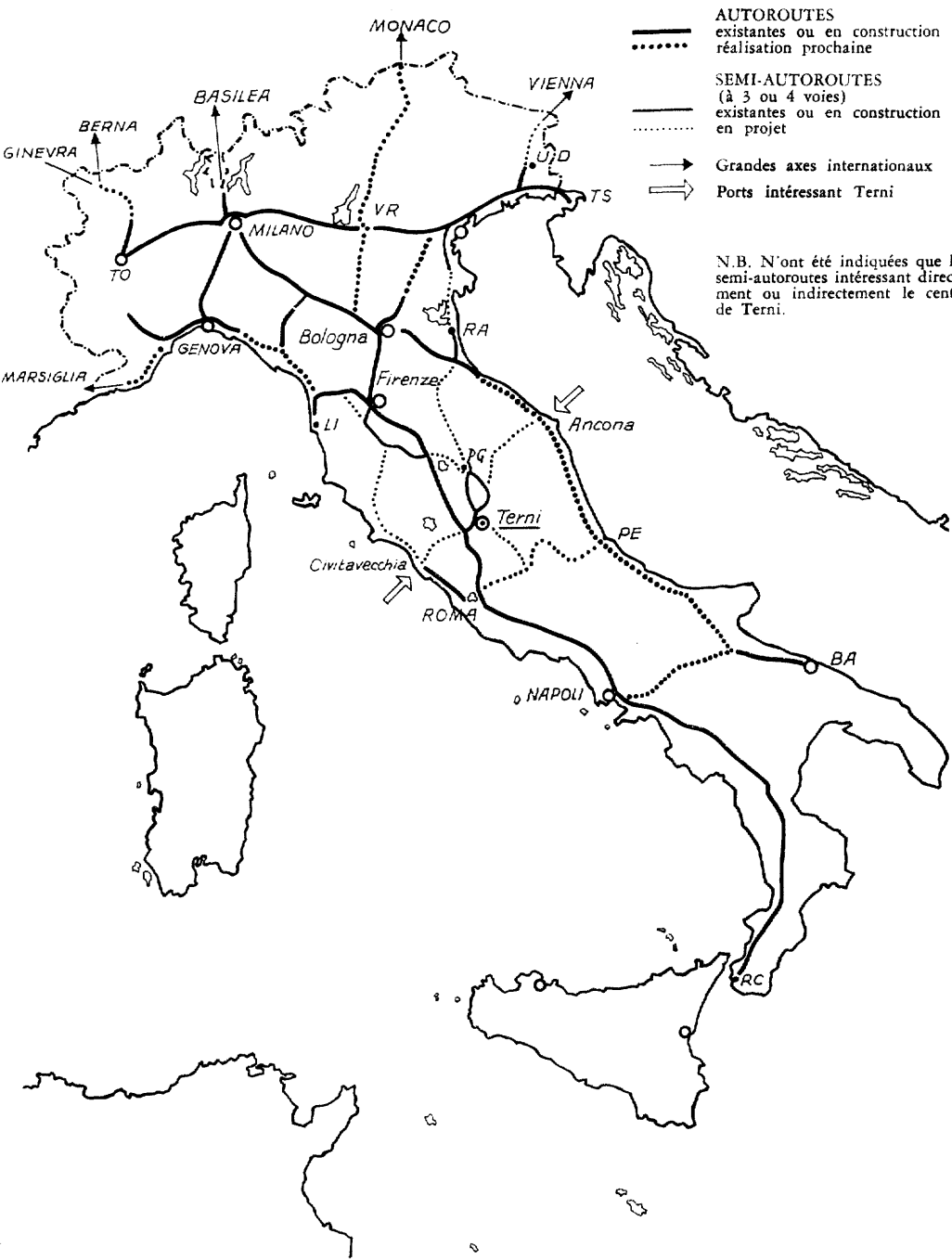
Cet investissement devrait permettre, en Ombrie, d'atteindre des niveaux déterminés de population et d'emploi dans les différents secteurs.

En ce qui concerne, en particulier, la région economico-urbanistique de la cuvette de Terni, où sont localisées les installations sidérurgiques et chimiques de la Société Terni, on devrait parvenir, dans les dix ans que durera l'exécution du Plan, à un niveau de population de 185.314 habitants (soit une augmentation de 12,4 % par rapport à 1961, dont 64.200 travailleurs occupés: (14,6 % de plus qu'en 1961), à savoir 11.500 dans l'agriculture (11,3 de moins qu'en 1961), 35.000 dans l'industrie (en augmentation de 16,6 % par rapport à 1961), 17.700 dans les activités tertiaires (en progrès de 17,9 % par rapport à 1961).

On. Filippo Micheli
Président de l'Association
pour le développement économique
de l'Ombrie.

1^e PARTIE

Le plan ombrien



- AUTOROUTES
 existantes ou en construction
 réalisation prochaine
- SEMI-AUTOROUTES
 (à 3 ou 4 voies)
 existantes ou en construction
 en projet
- Grandes axes internationaux
- ⇨ Ports intéressants Terni

N.B. N'ont été indiquées que les semi-autoroutes intéressant directement ou indirectement le centre de Terni.



CHAPITRE I

L'élaboration du plan ombrien

1. La formulation du Plan de développement régional a représenté pour l'Ombrie un choix décisif. Abandonnant ainsi la traditionnelle « protestation » contre les pouvoirs publics, qui cache une profonde incapacité d'action et de mouvement, les cadres dirigeants de cette région d'Italie centrale ont assumé une responsabilité autonome dans la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux; ils ont acquis une vision globale et non sectorielle ou municipale des problèmes eux-mêmes, pour réaliser la programmation des interventions publiques et privées.

2. Ce qui est significatif dans ce choix, c'est la manière dont on est parvenu, en Ombrie, à mettre au point le Plan régional. Devant la gravité des problèmes économique-sociaux de la région, qui s'est révélée dès l'immédiat après-guerre (reconversion des industries liées à l'économie de guerre, crises dans les campagnes, etc.) et en face des nouveaux problèmes posés par le développement désordonné du pays au cours de ces années, une importante poussée sociale s'est manifestée en Ombrie pour réaliser le progrès économique de la région. Cette poussée provenait des forces sociales organisées, des institutions et des partis et se traduisait par des congrès, des manifestations et des débats: citons les journées de grève générale d'octobre 1959, le débat parlementaire sur l'Ombrie en février 1960 et la lutte pour le tracé ombrien-sabin de l'Autoroute du Soleil (Autostrada del Sole).

Mais, sous l'effet de ces ferments, se développaient, au niveau de l'expérience politique et administrative, les critiques contre les formes traditionnelles de l'action politique, le « municipalisme », les interventions sectorielles et non coordonnées. L'insuffisance des connaissances et des jugements sur les problèmes du développement économique et social s'imposait à tous les esprits. On constatait l'inutilité de la simple protestation contre l'Etat; on prenait conscience de la nécessité de trouver des solutions rationnelles aux problèmes économique-sociaux et de réaliser les interventions suivant un « plan » préalablement étudié.

C'est ainsi que naquit l'idée d'un Plan de développement économique régional pour l'Ombrie. L'association pour le développement économique de

L'Ombrie, les chambres de Commerce et les administrations provinciales de Pérouse et de Terni fondèrent, en avril 1960, le « Centre régional pour le Plan de développement économique de l'Ombrie ». On disposait dès lors d'une institution capable de faire les recherches, de mener les études techniques et d'acquérir les éléments nécessaires pour proposer les axes opérationnels du Plan: la responsabilité de son élaboration était confiée à un Comité scientifique, formé d'experts de différentes disciplines.

Mais la formulation du Plan n'était pas considérée comme une tâche purement technique: deux comités provinciaux dits « de proposition », composés des représentants des communes, des organismes publics, des services extérieurs de l'État, des organisations syndicales, c'est-à-dire de tous ceux qui participent aux activités sociales et économiques de la région, étaient appelés à collaborer avec le Comité scientifique, afin que les travaux de ce dernier tiennent dûment compte des réalités et de la vie de la région.

Grâce à cette collaboration, le Plan a donc été établi avec le concours des forces économiques et sociales; il en a canalisé les tensions et a pu les orienter dans un sens constructif et positif; il est devenu le point de convergence des débats, des idées, des propositions qui mûrissaient en Ombrie. Mais la participation des forces sociales ne s'est pas limitée à l'élaboration du Plan: une fois formulé dans sa rédaction définitive par le comité scientifique, le Plan de développement a été soumis à une large discussion dans la région: en 1963, les collectivités locales, les services publics, les organisations professionnelles et syndicales, les entrepreneurs, les techniciens ont procédé, aux différents niveaux, à un examen approfondi du document et ont présenté leurs observations et leurs propositions ultérieures au Comité scientifique, en lui fournissant d'utiles suggestions.

Du mouvement qui s'est créé autour de la rédaction du Plan, il ressort que l'Ombrie a réalisé là une expérience d'un type nouveau non seulement sur le plan technique, mais surtout en ce qui concerne la participation et l'engagement des forces sociales. Il a été démontré que la dépression économique n'a pas détruit, jusqu'à présent, chez les Ombriens la capacité de lutter, d'être présents dans l'action politique et d'indiquer des solutions nouvelles et hardies pour les problèmes économique-sociaux. C'est le signe d'une société encore capable d'enthousiasme, qui exige que de nouveaux instruments démocratiques rendent féconde sa volonté de servir la collectivité et que de nouvelles interventions mettent en valeur les ressources économiques existant dans la région.

CHAPITRE II

La situation de l'Ombrie par rapport à celle de l'Italie

3. Le Plan est l'instrument au moyen duquel on entend influencer sur l'état de dépression économique de la région. Il n'est pas superflu de décrire la situation particulière de l'Ombrie dans le contexte national. De ce point de vue peuvent être significatives certaines données concernant les divers secteurs, plus que l'examen de données globales, qui cachent souvent des disparités et peuvent ne pas représenter les interdépendances existant entre les différents phénomènes.

Le pourcentage de la population active travaillant dans l'agriculture s'élevait, au recensement de 1936, à 64,59 % en Ombrie, tandis que, pour l'Italie, ce pourcentage était de 48,42 %; au recensement de 1951, il était de 56,57 % pour l'Ombrie, contre 42,20 % pour l'Italie. L'incidence du revenu du secteur agricole sur le revenu global était en 1951 de 35 % en Ombrie et de 26,5 % en Italie; en 1960, ces pourcentages étaient respectivement de 25,3 % et de 17,5 %. Ces seuls chiffres révèlent le caractère arriéré de la structure économique de la région.

Mais l'agriculture elle-même accuse un rythme de développement insuffisant: en effet, l'augmentation de la production agricole brute vendable de 1951 à 1961 a été en Ombrie de 40,3 %, tandis qu'en Italie elle a été de 42,2 %.

Si l'on considère la répartition de la propriété foncière par classes de superficie en 1960, les propriétés inférieures à 2 ha représentaient alors 36,9 % du nombre total, et 3,3 % de la superficie, les propriétés de 2 à 5 ha respectivement 25,9 % et 6,4 %, tandis que les domaines de plus de 200 ha ne représentaient que 0,9 % du nombre, mais 28,5 % de la superficie de l'ensemble.

Ces chiffres montrent l'importance des très petites exploitations ainsi que de la moyenne et grande propriété. En ce qui concerne ensuite les modes d'exploitation et toujours en 1960, le métayage intéressait 30,9 % du nombre des propriétés et 75,8 % des terres cultivables, l'exploitation directe respectivement 65,7 % et 20,6 %, l'exploitation par ouvriers salariés 3,4 et 3,6 %.

Ces chiffres indiquent la nette prédominance du métayage et la faible importance totale de l'exploitation directe et des entreprises agricoles occupant des salariés.

Outre cette situation en grande partie pathologique de l'agriculture, on a enregistré un fort exode rural, qui a intéressé, de 1950 à 1960, 25,6 % des personnes actives dans la province de Pérouse et 25,2 % dans la province de Terni.

Les activités industrielles considérées tant en termes d'emploi que de production ont, dans le cadre de l'économie ombrienne, une importance inférieure à celle qu'elles ont en moyenne sur le plan national.

En effet, l'emploi dans l'industrie au recensement de 1961 était, sur le plan national, égal à 11,11 % de la population; pour l'Ombrie, ce pourcentage était d'à peine 8,06 %. L'Ombrie vient au onzième rang des régions italiennes classées sur la base du pourcentage de l'emploi industriel par rapport à la population.

L'emploi industriel ombrien, qui en 1951 représentait 1,32 % de l'emploi industriel italien, est tombé à 1,14 % en 1961. Cette diminution a coïncidé avec une période de développement général de l'économie italienne et a été enregistrée depuis qu'une grande partie des principales entreprises ombriennes ont élargi leur marché et augmenté leur capacité de production. Ces pourcentages indiquent, eux aussi, la situation de malaise absolu dans laquelle se trouve l'économie ombrienne.

Une caractéristique significative de la structure industrielle ombrienne se dégage de la répartition des entreprises par classes d'importance. En 1951 les entreprises employant moins de deux personnes représentaient 84,59 % et, en 1961, 75,56 % du total; celles qui occupent plus de dix personnes représentaient respectivement 2,7 % et 4,74 %. En ce qui concerne, en particulier, l'industrie manufacturière, les entreprises de dimension moyenne sont beaucoup moins développées en Ombrie que dans la moyenne nationale. En effet, ces entreprises n'occupent en Ombrie qu'un peu plus d'un cinquième du personnel total des industries manufacturières, tandis que dans l'ensemble de l'Italie, elles occupent plus d'un quart du total des personnes employées.

En Ombrie dominant nettement les classes extrêmes, ce qui donne des structures industrielles caractérisées par la présence de quelques grands complexes industriels entourés par une myriade d'entreprises minuscules.

Une indication sur le développement technologique de l'industrie ombrienne peut être fournie par l'évolution de la consommation d'énergie électrique.

L'énergie électrique consommée en Ombrie est élevée: elle dépend toutefois de la forte consommation des industries électrochimique et électrométallurgique.

En effet, ces secteurs absorbent le plus grand pourcentage d'énergie électrique: en 1959, 67 % du total de l'énergie à usage industriel, contre 34 % sur le plan national, tandis que les pourcentages de consommation des autres secteurs sont inférieurs, en Ombrie, à ceux enregistrés pour l'Italie. En outre, il faut noter que la croissance de la consommation de ces secteurs de 1951 à 1959 a été de 57 %, l'accroissement en Ombrie étant inférieur à l'accroissement national: 28 % contre 38 %.

La démographie peut fournir une donnée indicative globale de la situation ombrienne. Tandis que, dans la première moitié du siècle, l'évolution de la population a été à peu près analogue à l'évolution nationale, la population ombrienne a diminué de 1,9 % entre 1951 et 1961, alors qu'elle augmentait en moyenne de 6,2 % en Italie.

Le comportement démographique de l'Ombrie reflète la situation caractéristique des zones économiquement déprimées à fort courant émigratoire. En 1951, le taux de vieillesse était à peu près égal pour l'Italie (0,34 %) et pour l'Ombrie (0,35 %), mais en 1961 la situation ombrienne se différenciait beaucoup de la situation nationale: 0,48 pour l'Ombrie, contre 0,40 % pour l'Italie.

4. L'examen de la situation économique et sociale de l'Ombrie et de ses perspectives de développement a été effectué non seulement sur la base des statistiques existantes, mais surtout au moyen d'un ensemble de recherches économiques et socio-culturelles, grâce auxquelles le Comité scientifique a pu connaître d'une manière approfondie la réalité régionale dans ses différentes composantes et procéder ensuite à l'élaboration du Plan. Les recherches sur l'agriculture, l'exode rural, l'industrie, l'artisanat, les chefs d'entreprise, le commerce, les transports et les communications, sur l'urbanisme et le tourisme, le marché du crédit, sur l'enseignement, etc., ont été menées surtout au moyen d'enquêtes directes, qui ont permis d'étudier à fond la dynamique des composantes économiques et socio-culturelles et leurs interdépendances. Aussi les résultats de ces recherches ont-ils pu fournir des renseignements détaillés et significatifs, dont le Comité scientifique s'est servi pour formuler un jugement sérieux et documenté sur les tendances de la structure économique-sociale et sur les interventions institutionnelles et opérationnelles propres à surmonter l'état de dépression.

On est donc en droit d'affirmer que, pour déterminer la place de l'Ombrie parmi les régions d'Italie possédant une plus ou moins grande capacité autonome

de développement, on ne peut faire abstraction des résultats auxquels est parvenu le Plan. On peut même dire que l'existence de situations analogues dans d'autres vastes régions de l'Italie centrale peut conduire à des conclusions très voisines de celles qui ont été enregistrées dans le Plan ombrien, en particulier en ce qui concerne l'insuffisance de la capacité de l'emploi par rapport à la main-d'œuvre disponible à la fin de la décennie considérée. A cet égard il peut, en revanche, s'avérer tout à fait inadéquat d'opérer une classification basée seulement sur quelques indices susceptibles de conduire à de grosses erreurs d'évaluation. Pour l'Ombrie, l'examen concret s'est fait non seulement sur une base régionale, mais au niveau des zones démographiques, industrielles et agricoles homogènes, qui ont ensuite permis de délimiter les zones d'intervention.

Le Plan a déterminé, en effet, les zones d'intervention, dites « régions économique-urbanistiques » (*comprensori economico-urbanistici*), pour lesquelles sont fixés les objectifs réalisables grâce aux interventions proposées. Ces zones d'action régionale ont été délimitées sur la base de deux critères appliqués alternativement ou conjointement: le critère de l'homogénéité des conditions économiques et le critère de la complémentarité.

Deux territoires limitrophes sont considérés comme homogènes lorsqu'ils présentent des conditions similaires en ce qui concerne la possibilité de développer l'agriculture et d'implanter de nouvelles industries; ils sont considérés comme complémentaires lorsque les travailleurs résidant dans l'un des deux territoires peuvent travailler dans l'autre, ou lorsque les activités économiques du premier sont étroitement liées à celles du second par des rapports de complémentarité impliquant un voisinage dans l'espace.

CHAPITRE III

Aspects négatifs et positifs du développement économique de l'Ombrie

5. De la structure économique générale de l'Ombrie, comparée notamment à celle du reste de l'Italie, se dégagent les *aspects négatifs* suivants:

a) le taux de développement industriel a été particulièrement bas en Ombrie au cours de la dernière décennie;

b) l'activité agricole est stagnante: au cours des dix dernières années, exception faite de la production céréalière, on a enregistré un déclin absolu et relatif des productions agricoles;

c) la stagnation de l'activité agricole et la faible expansion des industries « motrices » ont eu des effets néfastes sur le développement économique ombrien, notamment en raison de leurs répercussions indirectes; elles n'ont pas permis le développement des revenus qui aurait porté la demande locale des différents biens de consommation à des niveaux capables de stimuler la formation d'entreprises écoulant leur production dans la région;

d) le faible développement industriel et la stagnation agricole ont eu d'autres effets négatifs sur l'économie ombrienne, car ils ont contribué à déterminer l'exode de la main-d'œuvre des campagnes, exode qui généralement augmente le poids de la population inactive et fait perdre à la région la main-d'œuvre potentiellement la meilleure, notamment du point de vue de la qualification professionnelle;

e) le tourisme, enfin, en raison des caractéristiques particulières qu'il a dans l'économie ombrienne, ne s'est pas développé au même rythme que dans le reste de l'Italie.

Ainsi structurée, l'économie ombrienne ne se présente pas comme un tout harmonieux. Il existe de fortes tendances centripètes dans la population, le marché local est faible, ce qui fait que les secteurs industriels en expansion ne réussissent pas à entraîner l'économie dans un processus décisif de développement.

Certaines caractéristiques de l'économie régionale concourent à expliquer le faible taux de développement enregistré dans le passé. La caractéristique négative la plus importante est *l'isolement de l'économie ombrienne par rapport à l'économie nationale*. Cet isolement est dû au *système des communications*, qui comporte des coûts élevés de transport et des temps de parcours excessifs.

Une autre caractéristique néfaste pour le développement de l'économie ombrienne est la *structure de son marché du crédit*, ainsi que la politique des établissements bancaires, largement conditionnée par cette structure et par l'absence d'un marché financier. Quant à l'école en Ombrie, son principal point faible, surtout au niveau de la scolarité obligatoire, est le *grand nombre des retards et des abandons dans les études*.

Les causes de cette situation sont de deux ordres: l'un socio-économique, à savoir le faible niveau des revenus; l'autre plus strictement scolaire, à savoir

la distance de l'école, l'insuffisance quantitative et qualitative des enseignants, le nombre élevé d'écoles primaires à classes subdivisées ou à cours incomplets ou, en ce qui concerne le second degré, le nombre d'écoles de *petites dimensions* ou d'écoles dites « détachées ».

Dans le 3^e degré, la scolarisation est très faible; en 1960, elle était, dans l'ensemble, à peine supérieure à 20%. On ne doit pas incriminer seulement la faible efficacité, mais également la localisation des écoles et la structure de l'enseignement du 2^e degré. En Ombrie, en effet, 70 % environ des établissements du 2^e degré sont des écoles professionnelles. Cela nuit fortement à la poursuite des études après l'obtention du diplôme du 2^e degré.

En ce qui concerne, enfin, *l'enseignement universitaire*, il faut noter que l'Université de Pérouse présente les défauts typiques des universités italiennes. En outre, elle ne remplit pas ce qui pourrait être une de ses missions fondamentales, à savoir d'être un centre de rassemblement des forces vives de la région, un centre culturel de propulsion dans le cadre régional.

En raison de son faible développement, l'enseignement du 3^e degré n'a pas fourni, d'une part, un contingent directement utilisable de personnel formé au niveau intermédiaire, mais il n'a pas préparé non plus les éléments nécessaires pour la formation de techniciens, de cadres et de chefs d'entreprise.

La politique des entreprises du secteur électrique a retardé le développement économique de l'Ombrie en raison des contributions élevées de raccordement mises à la charge des particuliers, du niveau élevé des tarifs, qui a toujours été au-dessus des moyennes nationales, et de la différenciation des tarifs.

L'organisation commerciale présente également des carences qui ont contribué à entraver le processus de développement économique de la région.

Les aspects négatifs sont les suivants: le nombre excessif des fonds de commerce et leur structure, qui élève le coût de distribution en gros, et une désorganisation générale de la distribution; l'organisation insuffisante de la distribution des produits de l'artisanat. *Certaines caractéristiques particulières de l'industrie ombrienne* concourent à expliquer l'insuffisant développement économique de la région. En premier lieu, il convient de rappeler *la prédominance de la petite industrie*. Le grand nombre de petites entreprises existant dans certains secteurs est l'indice d'une diffusion de l'esprit d'entreprise, mais sous des formes de type individuel dont la rigidité contrarie le développement nécessaire de leur production.

Il existe en outre *une forte dépendance des industries ombriennes à l'égard des marchés extérieurs*, non seulement pour la vente de leurs produits, mais également pour l'achat des matières premières et des produits semi-ouvrés.

L'importance des courants de matières premières provenant de l'extérieur et des produits destinés à l'extérieur explique également, pour sa part, la faiblesse du marché ombrien.

Un des principaux aspects négatifs de l'agriculture ombrienne est sa structure institutionnelle, c'est-à-dire le métayage. C'est un obstacle à son développement, parce qu'il concourt à intensifier l'exode des campagnes et qu'il empêche la transformation des modes de culture et une réorganisation de l'exploitation agricole. Il convient de rappeler, en effet, que les anciens modes de culture traversent désormais une crise. De fait, étant modelés sur le métayage, ils avaient un caractère nettement hétérogène et intensif, qui se concilie mal avec un système moderne de production.

Les effets que le développement de l'agriculture peut avoir sur l'économie de la région sont limités par le *développement insuffisant des industries de traitement des produits agricoles* et par le faible rendement des installations nécessaires aux transformations à effectuer sur place.

Un autre facteur négatif qui apparaît comme caractéristique du système économique ombrien est la tournure prise par l'actuel *exode des campagnes*, massif, incontrôlé et insuffisamment corrigé par des processus de réorganisation de l'économie agricole.

L'organisation de la distribution des produits agricoles freine le développement. *Le fractionnement de l'activité agricole en de nombreuses entreprises commerciales favorise le maintien de l'actuelle structure du commerce des produits agricoles.* L'absence d'un marché vaste et efficace fait obstacle à la naissance d'entreprises assurant le traitement industriel des produits agricoles.

On peut dire que les obstacles au développement du tourisme en Ombrie sont l'insuffisance des équipements, l'inefficacité de l'organisation et les difficultés de communication.

Du point de vue de l'organisation touristique, un facteur sans aucun doute négatif est *l'absence d'une coordination entre les différentes institutions pour affronter et résoudre les problèmes liés à l'expansion du tourisme, pour préparer les interventions et les initiatives.*

L'absence de liaisons routières directes avec les principaux centres touristiques et l'existence de routes aux caractéristiques inacceptables constituent de sérieux obstacles au développement du tourisme.

Il faut signaler, en outre, le caractère absolument inadéquat du réseau des routes secondaires.

6. Il y a toutefois en Ombrie de très intéressants facteurs potentiels de développement.

L'un des plus importants est l'esprit d'entreprise, qui est largement répandu dans la région.

En effet, les enquêtes ont montré qu'il y existe, à cet égard, des ressources considérables. Un autre facteur potentiel de développement est la *position géographique de l'Ombrie*.

Au centre de l'Italie, l'Ombrie se présente comme une région favorable à la localisation d'industries écoulant leurs produits sur l'ensemble du marché national. Donc, dans la perspective qu'offrent les tendances de l'expansion économique italienne, la position géographique de l'Ombrie devient un facteur susceptible d'être favorable au développement économique de la région.

Un facteur supplémentaire de ce genre est la *disponibilité de main-d'œuvre pour le développement industriel*. Il s'agit d'une main-d'œuvre assez facile à qualifier et ayant les caractéristiques fondamentales requises pour une utilisation dans des activités autres qu'agricoles.

Un autre facteur positif de développement doit être recherché dans l'importante *disponibilité de matières premières et de produits semi-ouvrés*. Les matières premières et produits semi-ouvrés existant en Ombrie peuvent se classer en trois grandes catégories: *demi-produits industriels, matières premières industrielles et produits agricoles*.

Parmi les demi-produits industriels, ceux de l'industrie chimique et de l'industrie sidérurgique ont une importance particulière pour le développement d'activités complémentaires. Jusqu'à présent, dans tous ces secteurs, certainement destinés à une expansion ultérieure, aucune activité complémentaire autonome n'est apparue à côté des industries principales.

D'autre part, les produits chimiques constituent les matières premières utilisées pour une très vaste gamme de productions, telles que les fibres textiles pour tentures, revêtements, nappes et productions similaires, pour les détergents chimiques, pour les revêtements de câbles, fils et conducteurs et, en général, pour le matériel d'isolation, d'emballage, etc.

Dans l'électromécanique, des possibilités d'utilisation des produits semi-ouvrés sont offertes par la production de tôles fines magnétiques, actuellement en voie d'expansion.

Certains produits de l'agriculture susceptibles d'être transformés industriellement, tels que la viande, le raisin, le tabac, la betterave et la tomate, ont une

importance non négligeable. En particulier, les possibilités d'accroissement de la production de viande sont réelles et intéressantes. Une installation pour l'abattage du bétail et le traitement de la viande pourrait constituer un élément positif pour le développement ultérieur de la production de viande.

Un autre facteur favorable est la *présence de ressources hydrauliques*. Le potentiel du bassin du Tibre et l'utilisation du lac Trasimène représentent à cet égard d'intéressantes perspectives.

En ce qui concerne *le tourisme*, il faut signaler, comme éléments positifs, *les centres historiques, le paysage (historique), le patrimoine artistique, culturel et archéologique de l'Ombrie, les manifestations culturelles et traditionnelles, les beautés naturelles, etc.* Pour le tourisme, on estime encore qu'un facteur potentiel d'expansion en Ombrie pourrait être constitué par quelques-unes des *vastes régions montagneuses* non encore mises en valeur et par les *vastes régions de collines de moyenne et haute altitude qui, en raison des faibles possibilités de développement agricole, ne pourront être destinées qu'au reboisement.*

CHAPITRE IV

Les interventions institutionnelles et opérationnelles prévues par le plan régional de développement pour l'Ombrie. Les coûts et les objectifs d'emploi

7. Afin d'exploiter toutes les possibilités de développement de l'économie régionale, le Plan propose une série d'interventions institutionnelles et opérationnelles, coordonnées entre elles et programmées.

A. Les interventions de caractère général concernent essentiellement le marché du crédit, les voies de communication, la formation professionnelle.

Interventions sur le marché du crédit

Les interventions que le Plan suggère sont les suivantes:

- 1) demander à la Banque d'Italie d'intervenir auprès des banques locales pour que celles-ci respectent les taux d'intérêt maxima fixés par le cartel des banques pour les prêts qu'elles accordent.

- 2) solliciter de la Banque centrale une plus grande libéralité dans la politique de réescompte du portefeuille des banques ombriennes et dans l'octroi d'avances;
- 3) demander un texte législatif prévoyant:
 - que les établissements de crédit local dont les dépôts n'atteignent pas 100 millions de Lit. par personne employée fusionnent avec d'autres établissements de même catégorie;
 - ou que toutes les Caisses d'épargne ombriennes (et il en va de même pour les banques populaires) fusionnent en une seule caisse.

En ce qui concerne les crédits spéciaux, le Plan prévoit les lignes d'action suivantes:

- pour le crédit agricole d'exploitation et d'amélioration, une initiative semble nécessaire en vue de modifier la loi instituant le crédit agricole, pour que soient admises certaines formes de négociation des crédits, notamment l'escompte des bons du crédit agricole; pour que soit affirmé le caractère personnel du prêt accordé à l'exploitation agricole; pour qu'il soit imposé aux établissements de crédit et aux instituts demandant l'autorisation de pratiquer le crédit agricole d'investir dans cette branche au moins une part des moyens à leur disposition à des taux modérés; pour que les échéances des prêts ne soient pas directement liées à l'époque des récoltes; pour que soit fixé d'avance le taux d'intérêt à la charge de l'exploitant, et que la garantie soit rendue personnelle;
- pour le crédit foncier et pour le crédit à l'artisanat, par contre, on n'a pas l'intention de proposer des modifications du régime actuel.

Interventions en faveur des voies de communication

On constate que les voies de communication qui relient l'Ombrie aux autres régions d'Italie doivent être conçues compte tenu des nécessités du trafic de toute la péninsule italienne. En effet, augmenter la fluidité du trafic entre le Sud et le Nord, faciliter les liaisons entre les régions de l'Adriatique et les grandes voies de communication longitudinales et avec les régions tyrrhéniennes, c'est mettre en valeur le plus important facteur potentiel de développement de l'économie ombrienne, à savoir sa position géographique. A partir de cette conception, le Plan formule quelques propositions d'intervention concernant les routes et les voies ferrées.

Interventions dans le domaine de la formation

Le problème essentiel qui se pose en Ombrie du point de vue de la formation scolaire consiste à réduire les départs en cours de scolarité et les retards enre-

gistrés dans les études, ce qui signifie que l'objectif principal est d'élever le degré d'organisation et d'efficacité de l'actuel système d'enseignement.

En ce qui concerne l'école primaire, on demande une action tendant à rendre toutes les familles sensibles à l'importance et à la nécessité de l'enseignement, un plus grand contrôle des autorités scolaires en ce qui concerne la récupération des élèves qui ne fréquentent plus l'école et un renforcement de l'assistance scolaire.

Les interventions directes en matière d'enseignement devraient tendre à organiser des transports scolaires collectifs, à réduire le nombre des écoles à classes subdivisées, qui doivent être converties en établissements de plein exercice, et à normaliser la situation des enseignants des écoles primaires.

Pour le 2^e degré, les interventions devraient viser à augmenter l'assistance aux élèves (bourses d'études, cours du soir, etc.), à organiser éventuellement des services de transport pour les élèves habitant loin, et à mieux localiser les écoles.

En ce qui concerne le 3^e degré, on propose la création de cités d'accueil pour étudiants: il s'agirait de résidences conçues de manière rationnelle avec des services centralisés (salles de réunion, centres de lecture, etc.). Ces cités pourraient accueillir les étudiants résidant dans les communes privées d'écoles du 3^e degré, ainsi que les étudiants nécessiteux: le Plan prévoit quatre centres scolaires de ce type.

Enfin, le Plan propose la création à Terni d'un Institut de technologie avec internat, dans lequel on pratiquerait la recherche scientifique, surtout celle qui se rapporte à la technologie des entreprises implantées en Ombrie, et au moyen duquel on devrait apporter une assistance technique tant aux petites qu'aux moyennes entreprises.

En ce qui concerne la formation extra-scolaire, on propose l'institution de centres inter-entreprises dans les zones industrielles de Terni et de Narni et celle de centres de formation dans les zones de Pérouse, Foligno, Orvieto et Città di Castello.

En ce qui concerne le perfectionnement professionnel et la formation de cadres intermédiaires, on envisage l'institution de cours spéciaux avec l'assistance de l'Université de Pérouse.

B. Les interventions spécifiques concernent différents secteurs.

Interventions en faveur du commerce

Pour le commerce de détail, on propose de décourager l'octroi de nouvelles licences et de favoriser l'ouverture de magasins à succursales multiples et de grands magasins.

Pour ce qui est des coopératives de vente, on suggère des initiatives propres à favoriser leur concentration et à constituer, par conséquent, des installations pour la transformation, la conservation et l'emballage de certains produits.

En ce qui concerne le commerce en gros, on préconise des interventions spécifiques pour la distribution en gros des produits de l'agriculture (création d'installations rationnelles pour le traitement et la vente des produits).

Interventions dans l'agriculture

On estime que l'obstacle principal au développement de l'agriculture est la persistance du métayage.

Les initiatives destinées à dépasser le stade du métayage peuvent se classer comme suit:

- a) politique plus efficace de crédit visant à favoriser la réorganisation des exploitations agricoles;
- b) meilleure rémunération du travail de métayage, grâce à l'introduction du salaire minimum garanti, qui devrait représenter la rémunération de base des personnes actives de la famille du métayer;
- c) suivant les caractéristiques des diverses zones agricoles homogènes, mesures propres à favoriser l'évolution des exploitations agricoles vers des dimensions économiques, par la création d'entreprises rentables de forme capitaliste, familiale ou coopérative;
- d) formation et développement de coopératives agricoles constituées par des métayers et des propriétaires exploitants (en un premier temps, coopératives de services et de transformation des produits, pour aboutir ensuite à l'exploitation des terrains en association);
- e) amélioration de l'assistance sociale aux paysans.

En ce qui concerne la réalisation des autres conditions nécessaires au développement de l'agriculture, d'autres types d'intervention sont prévus dont le premier concerne l'institution d'un office régional de développement agricole, auquel on devrait rattacher un institut régional de crédit agricole.

A l'office de développement seraient confiées les tâches suivantes:

- a) déterminer les zones homogènes;
- b) préparer pour ces zones les programmes contenant des indications relatives aux modes de production et d'exploitation, et précisant les dimensions minima des exploitations agricoles;
- c) assister techniquement et financièrement les exploitants;
- d) favoriser la coopération;

- e) préparer des programmes de propagande et d'assistance technique aux entreprises, à réaliser par l'intermédiaire des inspections de l'agriculture et des forêts;
- f) déterminer, dans les zones de métayage, le niveau du salaire minimum garanti.

Les propriétaires qui n'auraient pas réalisé une utilisation productive des terrains seraient invités par l'office à préparer un plan rationnel de transformation. Faute d'avoir préparé ou mis en œuvre un tel plan, les entreprises en question seraient inscrites par l'office sur une liste spéciale, ce qui les empêcherait de bénéficier des stimulants et des facilités prévus.

Si une exploitation demeurait inculte pendant une période supérieure à 3 campagnes agricoles, l'office aurait la faculté d'en demander l'expropriation. Celle-ci pourrait être demandée également pour les entreprises qui, n'ayant pas respecté les décisions de l'office, ne garantiraient pas un salaire équitable à leurs métayers. L'office confierait les terrains expropriés à une entreprise agricole régionale (qui devrait également gérer directement les activités de transformation des produits agricoles), ou bien les céderait en toute propriété ou en location, de préférence à des exploitants directs, individuels ou associés.

Interventions pour favoriser le développement industriel

Le plan propose, d'une part, des interventions qui, destinées à favoriser le développement industriel, ne sont pas différenciées selon les branches d'activité; d'autre part, des interventions spéciales pour chacun des différents secteurs.

Les interventions du premier type sont:

1. la constitution de zones industrielles équipées;
2. la constitution d'un organisme régional pour la promotion et le financement de nouvelles entreprises industrielles;
3. la coordination des stimulants prévus par des lois spéciales;
4. les actions publicitaires s'adressant aux entrepreneurs actuels et potentiels;
5. quelques initiatives directes des sociétés à participation de l'Etat.

En ce qui concerne en particulier l'office régional, il devrait approfondir l'analyse des différents secteurs d'activité industrielle pour définir leurs perspectives de développement et déterminer les caractéristiques assurant l'efficacité technique et économique des petites entreprises, en élaborant notamment des projets concrets de constitution d'entreprises spécifiques.

L'activité financière de l'office précité devrait consister dans l'achat d'un pourcentage des actions que les sociétés locales estimeraient devoir placer

sur le marché financier, dans l'association avec les entrepreneurs privés pour la fondation de nouvelles entreprises, dans la souscription d'actions privilégiées émises par des entreprises nouvelles ou anciennes pour réaliser des programmes de développement.

En outre, c'est par l'office que devraient passer toutes les facilités et les stimulants prévus par la législation en faveur du développement de l'industrie et de l'artisanat (pour ce dernier, l'office devrait pratiquer également le crédit à moyen et long terme).

L'office devrait avoir à sa disposition un fonds de dotation et être créé par une loi. Le Plan envisage également une solution réalisable immédiatement sans initiative du législateur.

Interventions dans le secteur de l'artisanat

Des interventions spécifiques sont nécessaires pour l'artisanat à caractère artistique et semi-artistique.

En outre, il apparaît nécessaire de constituer un consortium ⁽¹⁾ pour l'artisanat artistique ayant pour tâches:

1. l'étude de marchés où pourraient être écoulés les produits de l'artisanat;
2. l'étude et l'adoption de formes particulières de publicité;
3. l'étude de modèles en vue d'uniformiser et d'adapter la production aux nouvelles exigences du marché;
4. l'organisation éventuelle de réseaux de distribution dans de nouveaux marchés;
5. la création de commerces pour la vente de produits artisanaux ombriens dans les principales villes italiennes (Milan, Rome, etc.);
6. la coordination et le développement ultérieur des initiatives existantes.

Le financement du consortium devrait être assuré par les contributions d'organismes publics et par les contributions périodiques des entreprises artisanales associées.

Pour l'artisanat susceptible de se développer sous forme de petite entreprise industrielle, c'est l'office pour la promotion et le financement des nouvelles initiatives industrielles qui devrait intervenir par une série de mesures et une assistance technique et financière.

(1) Éventuellement sur l'initiative des Chambres de commerce de Pérouse et de Terni, avec intervention du ministère de l'industrie et du commerce et avec la collaboration des professions artisanales intéressées.

Interventions pour la transformation industrielle des produits agricoles

Les produits agricoles qui peuvent être aisément transformés sur place sont les viandes, le lait, les olives, les tabacs, les betteraves sucrières et les tomates.

En particulier, l'une des tâches de l'office régional pour la promotion et le financement de nouvelles initiatives industrielles devrait être de lancer une grande entreprise industrielle de traitement des viandes.

Interventions en faveur du tourisme

Les interventions d'ordre général prévues dans le Plan concernent les équipements, les voies de communication, les centres historiques, les ressources locales ou naturelles. Les interventions ont été conçues en fonction de différentes zones, pour chacune desquelles le Plan indique, après une description détaillée, les interventions capables de mettre en valeur le tourisme.

En outre, l'institution immédiate d'une conférence régionale du tourisme est proposée afin de coordonner toutes les initiatives en ce domaine.

Interventions dans le domaine de l'urbanisme

Comme on l'a vu, le Plan détermine dans la région ombrienne des zones dont les dimensions permettent de procéder aux interventions prévues.

Pour mettre en œuvre la politique d'urbanisme dont le Plan définit les grandes lignes, on établira des plans à caractère territorial (piani comprensoriali), qui seront réalisés par l'institution de syndicats ou « consortiums » de communes.

8. Le Plan indique les coûts des investissements publics nécessaires pour exécuter le Plan en une décennie. En ce qui concerne les investissements publics ordinaires, le crédit complémentaire global serait de l'ordre de 160 milliards de lires pour la période de réalisation du Plan, c'est-à-dire 10 ans.

9. Le Plan ombrien met en évidence une des conséquences de la dépression économique et sociale de la région, à savoir la dépopulation, qui au cours de la décennie 1951-61 s'est traduite par une perte nette de population de 1,9 %, tandis qu'en Italie, on enregistrait, au cours de la même période, un accroissement moyen de 6,2 %.

Relativement à ce phénomène et aux interventions proposées pour les différents secteurs de l'économie régionale, le Plan a effectué une évaluation des objectifs qui peuvent être atteints en matière d'emploi, dans les dix ans de son application.

Le Plan ombrien envisage ces objectifs également au niveau de chacune des zones d'intervention ou des régions économique-urbanistiques prévues par le Plan.

En ce qui concerne l'ensemble de la région, alors qu'on a enregistré de 1951 à 1961, l'économie ombrienne évoluant de façon spontanée, une diminution nette de 1,9 %, on devrait réussir d'ici dix ans, grâce à une politique programmée, à inverser la tendance spontanée et à obtenir un accroissement de l'ordre de 0,5 %, permettant de stabiliser la population de l'Ombrie autour de 800.000 habitants.

Il s'agit, évidemment, d'un progrès très modeste, étant donné qu'il faut tenir compte tant de la croissance naturelle de la population que de phénomènes d'exode et d'émigration, dont on ne peut penser avec réalisme qu'ils puissent être arrêtés, du moins au cours des premières années d'exécution du Plan, mais seulement être peu à peu éliminés grâce aux interventions prévues.

D'ici l'achèvement du Plan, on devrait ainsi passer, en Ombrie, de 32,1 % des personnes occupées sur le total de la population en 1961 (34,7 % en 1951), à 36,6 %, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 1961, contre une diminution de 2,6 % au cours de la décennie de 1951-1961.

L'emploi agricole qui représentait, en 1951, 69,1 % de l'emploi total et, en 1961, 55,5 %, devrait ensuite tomber à 39,4 %.

Par conséquent, l'emploi dans l'industrie et les activités tertiaires devrait connaître un nouvel accroissement sous l'effet conjugué de l'évolution spontanée et de la politique du plan. Dans l'industrie l'emploi, qui représentait en 1951 20 % de l'emploi total et en 1961, 26,5 %, devrait s'élever à 37,5 %; dans le tertiaire, de 10,9 % en 1951 et de 18 % en 1961, on devrait passer à une valeur de 23,1 %.

Les interventions prévues dans le Plan tendent en définitive à atteindre l'objectif de la pleine utilisation des ressources disponibles dans la région: en particulier, pour chacune des zones d'intervention, sont également indiquées, pour 1970 — en plus des niveaux prévisibles de l'emploi susceptibles d'être atteints grâce au Plan —, les perspectives de développement de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat. La non-exécution du Plan aurait des effets extrêmement néfastes: tandis que la situation économique de la région serait condamnée à empirer, la ponction opérée par l'émigration sur les énergies les plus valables rendrait impossible toute initiative locale et on ne pourrait plus compter sur une véritable classe dirigeante locale, capable de mouvement, comme cela a été le cas jusqu'à présent. La région deviendrait dès lors définitivement incapable de promouvoir ou d'accueillir n'importe quelle politique de développement.

C'est peut-être là l'aspect le plus préoccupant du problème. La conjoncture défavorable actuelle pèse certainement plus lourd en Ombrie que dans d'autres

régions plus développées. La faiblesse de l'industrie, la stagnation de l'économie agricole, l'insuffisance du crédit, l'inadaptation des infrastructures sont les facteurs qui aggravent ici les conséquences de la conjoncture, si bien que ce nouvel élément peut freiner davantage encore l'activité économique de la région.

CHAPITRE V

L'exécution du Plan ombrien

10. A l'occasion de la remise officielle du Plan ombrien au ministre du budget et de la programmation (1), le Centre régional qui, par l'intermédiaire de ses organes, a présidé en Ombrie à l'élaboration du Plan a en outre exposé au gouvernement les problèmes liés à sa réalisation, tout en sachant que pour pouvoir passer à la mise en œuvre il faut d'abord poser et résoudre le problème de la coordination entre Plan national et Plans régionaux.

Au sujet du projet de programme national qui sera présenté en juillet 1964 au Parlement par le gouvernement italien, la discussion sera ouverte en ce qui concerne la répartition territoriale des interventions, c'est-à-dire l'articulation régionale du programme national.

Le fait qu'entre juillet et décembre 1964 un dialogue s'instaurera en vue de préciser la répartition territoriale des objectifs du Plan national, est considéré comme un élément positif. En effet, le début de l'exécution du premier Plan quinquennal 1965-1969 marque le début d'une régionalisation de la programmation nationale, les futures régions se voyant réserver la fonction de programmation au niveau régional.

La création de la région est donc la première condition de la réalisation des Plans régionaux et du Plan ombrien en particulier.

D'ailleurs, on ne saurait surestimer la complexité des problèmes à résoudre pour coordonner harmonieusement les différents niveaux de la programmation, les rapports entre Plan national et Plans régionaux, entre Plan national et Plans de coordination des programmes d'intervention extraordinaire, entre ces derniers et les Plans régionaux, entre les Plans régionaux de développement

(1) Qui a eu lieu le 4 juin 1964.

économique et les Plans économico-urbanistiques régionaux, entre les Plans régionaux et les Plans de mise en valeur dans le cadre des zones déprimées appartenant à certaines régions de développement.

Le dialogue qui s'ouvrira en juillet 1964 entre l'Office du programme national et les représentants régionaux contribuera certainement à faire avancer la discussion sur ces problèmes, mais ce serait une illusion de croire que l'on puisse aboutir à des solutions rationnelles et définitives en l'espace de quelques mois ou de quelques semaines.

D'autre part, il est certain que, dans l'attente des solutions souhaitables auxquelles il faudra parvenir, on ne pourra pas bloquer toute initiative et que les programmes au moyen desquels s'effectue l'intervention ordinaire de l'Etat ne pourront être interrompus.

L'exécution du Plan ombrien ne peut donc être totalement reportée à une phase ultérieure.

Il est nécessaire de distinguer l'action qui peut être conçue et entreprise tout de suite, à court terme, et l'action qui doit l'être à long terme.

A court terme on doit, en premier lieu, éviter que les décisions et les initiatives qui pourront être prises entretemps ne fassent obstacle ou ne nuisent en quelque façon aux développements ultérieurs de la politique de planification surtout en ce qui concerne les aspects relatifs à l'organisation territoriale et à l'articulation régionale.

Toujours à bref délai devront être en outre adoptées toutes les initiatives et entreprises, toutes les actions qui peuvent favoriser, préparer et hâter l'évolution ultérieure de la programmation.

De ce double point de vue, les principaux problèmes dont la solution est urgente sont les suivants:

a) *La législation sur les régions déprimées actuellement en cours d'élaboration.*

On sait que des échéances législatives précises imposent que soit abordé le problème de la législation en faveur des régions déprimées.

Il est indispensable que cette législation soit liée au Plan national, dont elle doit être considérée comme un instrument. En effet, il incombe au Plan national de déterminer et de délimiter la zone de dépression suivant une conception qui, dépassant l'opposition traditionnelle entre le Midi et le reste de l'Italie, englobe tout le territoire national.

En second lieu, ce devrait être le but du plan national de coordonner cette législation et les autres stimulants actuellement prévus par les lois, ordinaires ou spéciales; une politique de programmation nationale devrait, en effet, s'orienter nettement vers un système unique de stimulants, judicieusement gradués dans leur application. Il est tout aussi indispensable que cette législation soit liée aux plans régionaux en ce qui concerne la détermination et la délimitation, dans le cadre de la région déprimée, des zones de développement agricole, industriel et touristique, sur lesquelles devrait porter l'effort maximum de concentration des interventions, et en ce qui concerne l'institution et l'élaboration de plans spécifiques de mise en valeur de ces zones.

b) *Les programmes des entreprises à participation de l'Etat.*

Le rôle fondamental que les entreprises à participation de l'Etat sont appelées à jouer pour favoriser une répartition territoriale plus équilibrée et plus harmonieuse du développement économique et industriel est désormais un fait acquis.

Cela ne doit néanmoins pas signifier une concentration exclusive des investissements dans le Midi, qui ne se présente plus ni comme un territoire déprimé sur toute son étendue ni comme une seule et unique région de dépression.

D'autre part, une telle orientation serait en contradiction non seulement avec l'autonomie de gestion qu'il convient de laisser aux entreprises à participation de l'Etat pour leurs choix opérationnels, mais aussi avec l'existence même de la programmation, qui ne peut admettre la prédétermination rigide, par le législateur, d'objectifs et de choix que la programmation doit justement permettre de dégager.

En ce qui concerne l'Ombrie, dans le cadre des principes susindiqués, la présence du groupe IRI, représenté par la société Terni, prend une importance décisive en raison notamment de ses programmes de réinvestissement des indemnités obtenues à la suite du transfert à l'ENEL des activités électriques de la société Terni.

Le problème est abordé, dans le cadre du Plan ombrien, sous un angle concret, en dehors de tout esprit de clocher et sans revendiquer, par principe, le réinvestissement total en Ombrie de ces indemnités. Toutefois, le Plan demande un engagement précis de la part de la société Terni, de l'IRI et du Ministère des Participations de l'Etat: l'engagement de définir un programme concret de réinvestissements, qui tienne compte des possibilités qui s'offrent en Ombrie.

c) *La coordination des programmes d'intervention ordinaire des différentes administrations centrales de l'Etat et leur harmonisation avec le Plan ombrien.*

Ce point est d'une importance fondamentale si l'on veut ne pas compromettre l'exécution du Plan et amorcer la réalisation de certains de ses éléments.

d) *Création de l'Office de développement de l'agriculture en Ombrie.*

Sur la base des engagements pris dans le programme gouvernemental, le gouvernement lui-même a présenté les projets de loi relatifs à l'agriculture et, parmi ces derniers, le projet concernant l'institution de l'Office de développement de l'agriculture en Ombrie. Cet organisme devra tenir compte des indications fournies à ce sujet par le Plan ombrien, qui a consacré à l'agriculture des enquêtes directes, approfondies et précises, représentant une expérience unique sur le plan scientifique (il s'agissait d'un recensement portant sur l'ensemble des quelque 60.000 exploitations agricoles existant en Ombrie).

e) *L'Office de promotion et de financement de nouvelles entreprises industrielles.*

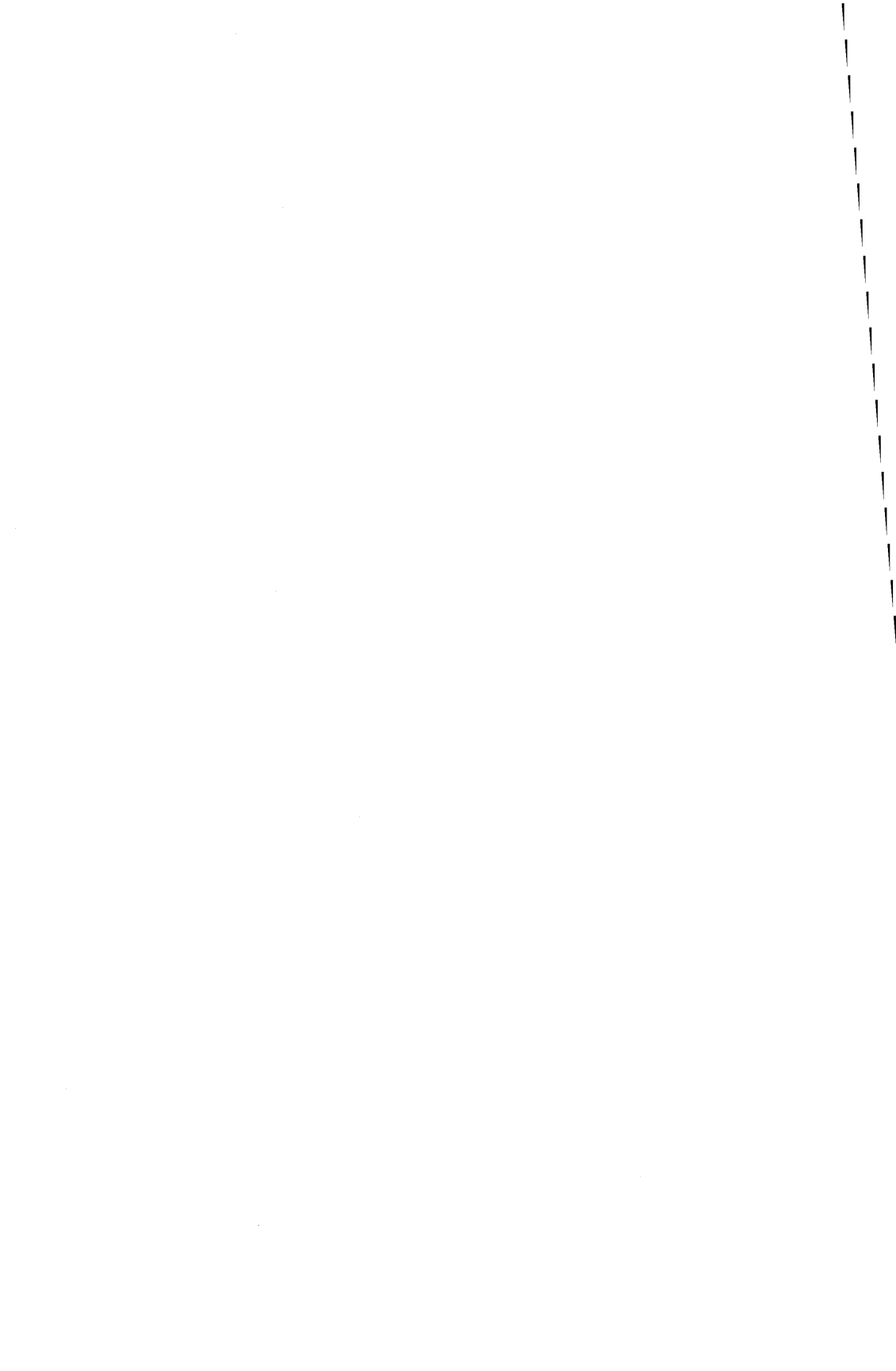
En attendant que le problème soit examiné et résolu dans le cadre du système unique de stimulants destinés à favoriser le développement des activités industrielles dans les zones déprimées, il est indispensable de créer une société financière de développement à caractère régional qui, par la suite, pourra être absorbée par les institutions éventuellement créées à cet effet. Le capital de cette société pourrait être souscrit par les établissements de crédit locaux, la Sté Terni (IRI), le « Mediocredito » régional et par d'autres établissements.

f) *Formulation des Plans territoriaux et du Plan d'urbanisme régional.*

L'élaboration des Plans territoriaux (Piani comprensoriali) constitue une phase indispensable de l'exécution et du perfectionnement du Plan régional ombrien, de même que l'élaboration du Plan d'urbanisme régional.

11. Au moment où, en Italie, on est sur le point d'inaugurer la première politique économique programmée au niveau national, le Plan régional ombrien a déjà été présenté au Gouvernement, afin que ce dernier puisse en tenir compte, dans le cadre de l'exécution du premier Plan quinquennal 1965-1969, en réalisant progressivement les objectifs qui ont été fixés pour l'Ombrie, en liaison étroite avec les objectifs du Plan national.

Dans la perspective d'une réalisation progressive des objectifs du Plan ombrien, dans le cadre du Plan national, la présence du complexe sidérurgique de la société Terni dans la région économique-urbanistique de la cuvette de Terni prend, comme on a déjà eu l'occasion de le noter, une importance particulière pour l'Ombrie, en raison surtout des nouvelles perspectives qui s'ouvrent, à savoir: d'une part, la spécialisation du complexe grâce aux nouveaux programmes de développement des activités sidérurgiques (production d'aciers spéciaux de tôles minces magnétiques à grains orientés); d'autre part, les disponibilités financières provenant de la nationalisation du département électrique de la société Terni.



II^e PARTIE

L'industrie en Ombrie et l'industrie en Italie

L'industrie sidérurgique dans la
région économique-urbanistique de la cuvette
de Terni

CHAPITRE I

L'industrie en Ombrie et l'industrie en Italie

1. Il n'est pas inutile de pousser un peu plus loin l'analyse de la situation de la région ombrienne du point de vue industriel et de saisir la signification pratique de certaines conclusions du présent rapport. A cet effet, il apparaît nécessaire d'examiner plus en détail la situation de l'industrie ombrienne par rapport à l'industrie nationale, pour analyser ensuite le cas particulier de l'industrie sidérurgique, notamment dans le cadre de la région économique-urbanistique de la cuvette de TERNI.

2. Considérées du point de vue de l'emploi, les activités industrielles ont une importance inférieure, dans l'économie ombrienne, à celle qu'elles ont en moyenne sur le plan national. En effet, au recensement de 1961, l'emploi dans l'industrie était égal, sur le plan national, à 11,11 % de la population. Pour l'Ombrie, en revanche, ce pourcentage n'était que de 8,06. Parmi les régions italiennes classées en fonction des pourcentages d'emploi industriel, l'Ombrie occupe la 11^e place. Comme le montre le tableau n° 1, elle est précédée par les régions suivantes :

Lombardie	23,04
Piémont	20,14
Val d'Aoste	16,48
Toscane	13,24
Ligurie	12,60
Emilie - Romagne	12,55
Vénétie	12,29
Marches	11,50
Frioul-Vénétie Julienne	11,42
Trentin-Haut-Adige	10,16

3. Une indication assez précise sur l'évolution de l'économie ombrienne au cours de la décennie 1951-1961 peut être fournie par la variation des effectifs occupés dans l'industrie. Le tableau n° 2 indique, pour 1951 et 1961, les chiffres relatifs à l'emploi industriel en Ombrie, dans les autres régions de l'Italie centrale et dans les deux principales aires économiques, le Nord et le Sud.

Tableau N° 1 — Les régions italiennes classées d'après le pourcentage de l'emploi industriel par rapport à la population en 1961

Régions	Emploi industriel	Population (¹)	Pourcentage de l'emploi industriel par rapport à la population
Piémont	788.301	3.914.250	20,14
Val d'Aoste	16.643	100.959	16,48
Ligurie	218.647	1.735.349	12,60
Lombardie	1.706.215	7.406.152	23,04
Trentin	79.893	785.967	10,16
Vénétie	472.718	3.846.562	12,29
Frioul	137.575	1.204.298	11,42
Emilie	460.148	3.666.680	12,55
Marches	155.005	1.347.489	11,50
Toscane	435.160	3.286.160	13,24
<i>Ombrie</i>	64.081	794.745	8,06
Latium	276.869	3.958.957	6,99
Campanie	269.673	4.760.759	5,66
Abruzzes	79.804	1.564.318	5,10
Pouilles	153.027	3.421.217	4,47
Basilicate	24.151	644.297	3,75
Calabre	68.393	2.045.047	3,34
Sicile	189.367	4.721.001	4,01
Sardaigne	66.850	1.419.362	4,71
Italie	5.622.520	50.623.569	11,11

(¹) Sur la base des chiffres provisoires du recensement de 1961 publiés par l'ISTAT.

Tableau N° 2 — Emploi industriel aux recensements de 1951 et 1961

Régions	1951		1961		Indice 1951 1961
	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	
<i>Ombrie</i>	55.952	1,32	64.081	1,14	114
Toscane	301.010	7,09	435.160	7,74	144
Latium	214.700	5,06	276.869	4,92	128
Marches	81.908	1,93	115.005	2,05	140
Italie Nord	2.854.622	67,30	3.880.140	69,01	135
Italie Sud	733.709	17,30	851.265	15,14	116

Il est évident que l'emploi industriel a augmenté beaucoup moins en Ombrie que dans les autres régions de l'Italie centrale, c'est-à-dire dans celles qui, par leur position géographique, se trouvent placées dans les mêmes conditions (à la grande différence près, toutefois, des moyens de communication); mais il a également moins progressé, en général, que dans toutes les autres régions italiennes.

En effet, son augmentation est inférieure même à celle des régions méridionales et insulaires prises dans leur ensemble (il est probable cependant, que certaines des régions du Sud ont enregistré une croissance inférieure). Les différences deviennent très sensibles si la comparaison se fait avec la Toscane et les Marches. On constate en outre que l'importance de l'Ombrie, toujours mesurée au nombre des personnes occupées dans l'industrie, a diminué, à l'instar de celle du Latium et des régions méridionales et insulaires dans leur ensemble: l'emploi industriel ombrien, qui représentait 1,32 % de l'emploi industriel italien total en 1951, est tombé à 1,14 % en 1961.

Cette diminution s'est produite en période de développement général de l'économie italienne et au moment où un grand nombre des principales entreprises ombriennes ont élargi leur marché et augmenté leur capacité de production.

Cela peut être un indice sommaire du profond malaise que connaît l'Ombrie et qui rend une intervention coordonnée non seulement souhaitable, mais absolument indispensable.

CHAPITRE II

Les secteurs autonomes de l'industrie ombrienne

4. L'analyse des secteurs autonomes de l'Ombrie prend une importance particulière. Par secteur autonome, nous entendons un secteur industriel produisant pour un marché plus vaste que le marché local, ce que l'on peut constater soit en délimitant — par enquête directe — la zone de vente, soit en calculant le taux de spécialisation locale pour les différents secteurs en fonction des effectifs qu'ils occupent (1) et en admettant que les secteurs représentant la spécialité d'une région géographique sont probablement aussi des secteurs exportateurs.

(1) Cf. la formule adoptée par l'IRES, « Panorama economico delle provincia di Torino », 1959.

Puisqu'il est nécessaire de tenir compte de l'importance effective de la structure industrielle de la région, nous estimons pouvoir appliquer cette seconde définition pour les secteurs qui occupent au moins 5 % du total des effectifs au travail.

En appliquant la seconde définition précitée du secteur autonome, nous constatons qu'en Ombrie, on peut considérer comme autonomes: l'alimentation, l'habillement (qui accroît son taux de spécialisation par rapport à 1951), le bois (dont le taux de spécialisation augmente également), la transformation des minerais non métalliques et l'industrie chimique. En ce qui concerne le secteur métallurgique, on note une forte diminution du taux de spécialisation qui, de 4,06, tombe à 1,26. Elle est due, selon toute probabilité, non seulement à la diminution effective de l'emploi dans ce secteur, mais également à une variation de la proportion des travailleurs affectés au secteur des charpentes métalliques. Cela semblerait confirmé également par l'évolution — autrement inexplicable — du taux de spécialisation de l'industrie mécanique, qui est passé de 0,47 à 0,71.

En ce qui concerne la fabrication du tabac, en 1951 elle occupait 4.409 personnes qui, suivant le recensement de 1961, deviennent 646. Cette réduction énorme s'explique, en réalité, par l'apparition du mildiou dans les cultures de tabac; elle concerne donc l'évolution d'une seule année.

Toutefois, même s'il n'est pas possible de déterminer le taux de spécialisation, ce secteur doit être considéré comme étant encore autonome. Si l'on retient par ailleurs comme critère le marché vers lequel le secteur est surtout orienté, nous constatons que les secteurs autonomes sont ceux de la fabrication du tabac, de l'habillement, de la métallurgie, de la chimie, de l'imprimerie et de l'alimentation, tandis que les autres secteurs ne sont pas autonomes ⁽¹⁾ ⁽²⁾.

Ces indications résultent des chiffres obtenus par des sondages effectués en 1961. Par rapport aux indications tirées du calcul des taux de spécialisation, on constate que seul le secteur du travail du bois n'est pas principalement exportateur, alors qu'il constitue la spécialité de la région. On le comprendra néanmoins si l'on considère qu'il s'agit d'un secteur qui généralement satisfait la demande locale et qui spécialise la région en raison de la faiblesse de la structure industrielle de cette dernière.

En évaluant l'importance des secteurs autonomes du point de vue de l'emploi (tableau n° 3), nous constatons qu'en 1951 les secteurs autonomes occupaient

(1) Cf. Les rapports sur la structure industrielle et sur l'esprit d'entreprise en Ombrie de F. Indovina et de M. Allione.

(2) Dans ces classifications figurent la métallurgie et le tabac, que le critère du taux de spécialisation ne faisait pas apparaître comme des secteurs autonomes. La raison de cette différence de résultat doit être attribuée, comme on l'a déjà signalé, à un fait temporaire (tabac) et à un critère différent de classification.

Tableau N° 3 — Pourcentage des effectifs occupés dans les secteurs autonomes par rapport à l'emploi industriel total en 1951 et 1961 (recensements)

Secteurs	Ombrie				Italie	
	1951		1961			Indices 1951 = 100
	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%		
Alimentation et assimilés	5.454	5,75	6.518	10,17	119	
Tabac	4.409	7,88	648	1,01	—	
Habillement	4.726	8,44	5.963	9,30	126	
Bois et assimilés	3.221	5,75	4.467	6,97	158	
Métallurgie	7.917	14,15	2.659	4,15	33	
Transformation de minerais non métalliques	3.827	6,84	6.239	9,79	163	
Total des secteurs autonomes	33.731	60,30	31.880	49,75	96	
Total de l'industrie	55.952	100,00	64.081	100,00	114	
					116	
					132	

60,30 % de l'emploi industriel total. En 1961, ce pourcentage était de 49,75. Toutefois, ce chiffre est peu significatif en raison des différences déjà constatées entre les deux relevés à propos des secteurs du tabac et de la métallurgie. C'est pourquoi il convient de prendre en considération les chiffres concernant chaque secteur en particulier.

Tous les secteurs autonomes (à l'exclusion, pour les motifs connus, du secteur du tabac et de la métallurgie) ont eu un accroissement plus grand que l'accroissement moyen enregistré en Ombrie et ces secteurs ont donc accru, au cours de la décennie considérée, leur importance dans l'économie industrielle de la région. Cela est également confirmé par le pourcentage des personnes occupées dans chaque secteur par rapport au total des effectifs industriels. Exception faite des deux secteurs déjà cités, tous les autres présentent en 1961, par rapport à 1951, des pourcentages plus élevés. Les augmentations les plus importantes se sont produites dans le secteur du bois (+ 1,22) et de la chimie (+ 2,90); le secteur de l'imprimerie et de l'édition, ainsi que celui de la transformation des minerais non métalliques sont également en progrès.

La comparaison entre l'évolution des secteurs autonomes ombriens et celle des mêmes secteurs nationaux (nous nous référons toujours au tableau n° 3) est assez intéressante. Dans les secteurs pour lesquels une comparaison est possible, ceux du travail du bois et de la transformation des minerais non métalliques, nous constatons qu'ils ont eu un accroissement supérieur à la moyenne nationale avec des différences assez sensibles:

bois	Ombrie + 38 %	Italie + 26 %
transformation des minerais non métalliques	Ombrie + 63 %	Italie + 52 %

Ce caractère les différencie des autres secteurs.

On peut estimer que le secteur du bois est lié à l'évolution économique de la région, tandis que la chimie dépend de l'implantation et du développement d'activités particulières dans la région.

CHAPITRE III

La répartition des entreprises ombriennes par classes d'importance

5. Un autre signe distinctif de la structure industrielle ombrienne est fourni par la classification des entreprises selon leur importance.

Tableau N° 4 — Répartition des entreprises ombriennes par classes d'importance en 1951 et 1961

Classes	Industrie							
	Entreprises				Personnes			
	1951		1961		1951		1961	
Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	Chiffre absolu	%	
Sans personnel	43	0,42	47	0,50	—	—	—	—
Jusqu'à deux pers.	8.615	84,59	7.163	75,56	10.590	23,45	9.003	18,15
De 3 à 5 personnes	1.007	9,89	1.351	14,25	3.612	8,00	4.897	9,87
De 6 à 10 personnes	236	2,32	470	4,96	1.748	3,87	3.481	7,02
De plus de 10 pers.	283	2,70	449	4,74	29.204	64,68	32.221	64,95
Total	10.184	100,00	9.480	100,00	45.154	100,00	49.602	100,00

Le tableau 4 indique, sur la base des recensements de 1951 et 1961, les chiffres relatifs à la répartition par classes d'importance, dans les limites d'homogénéité des informations en notre possession. Comme on le sait, ces limites sont dictées par le degré de subdivision en classes des chiffres du recensement de 1961 rendus publics jusqu'à présent par l'ISTAT.

On peut noter que, dans l'ensemble, on a assisté de 1951 à 1961 à une réduction progressive de l'importance relative, dans la structure industrielle ombrienne, des entreprises employant moins de deux personnes. Nous constatons, en effet, que ces dernières sont passées de 84,59 % en 1951 à 75,56 % en 1961 du point de vue de leur nombre et de 23,45 % en 1951 à 18,15 % en 1961 du point de vue des effectifs. Ce processus a eu pour effet principal d'accroître l'importance des petites entreprises — 3 à 10 personnes — qui, au total, sont passées de 12,21 % à 19,21 % quant au nombre et de 11,87 % à 16,89 % quant aux effectifs. Les entreprises occupant plus de 10 personnes ont, elles aussi, augmenté en nombre de 2,78 à 4,74 %, mais cette augmentation n'est pas très significative, car le nombre de travailleurs de ces entreprises est demeuré constant au cours de la décennie considérée (ce qui s'explique si l'on pense à de possibles variations à l'intérieur de la classe d'importance).

Dans l'ensemble, donc, la structure industrielle ombrienne a accusé, au cours de ces dix années, une légère tendance à la diminution des entreprises occupant un nombre de personnes très voisin de l'unité, ce qui est la marque d'une situation précapitaliste, dominante dans la structure industrielle ombrienne. L'examen de la répartition des industries manufacturières ombriennes par classes d'importance et, en fonction des personnes employées suggère quelques remarques.

Les entreprises d'importance moyenne, qui comprennent les entreprises en activité occupant de 51 à 500 personnes, sont beaucoup moins développées en Ombrie que dans la moyenne nationale. De fait, en Ombrie, elles n'occupent guère plus d'un cinquième du total des effectifs employés dans les industries manufacturières, tandis qu'en Italie, elles en occupent plus d'un quart (dans une région comme la Lombardie, elles en occupent largement plus d'un tiers).

L'Ombrie domine nettement dans les classes extrêmes. Les entreprises employant jusqu'à 2 personnes représentent, en Ombrie, environ un quart du total des effectifs des industries manufacturières, tandis qu'en Italie, on n'a, dans cette classe d'importance, qu'un peu plus d'un sixième des effectifs (dans une région comme la Lombardie, on dénombre dans cette classe d'importance beaucoup moins d'un dixième du total des effectifs). En Ombrie, les entreprises de plus de 1000 personnes occupent environ un quart du total

des effectifs des industries manufacturières, tandis qu'en Italie (de même qu'en Lombardie), on rencontre, dans cette même classe, environ un sixième du total des effectifs.

Mieux encore, les catégories extrêmes (jusqu'à 2 personnes et plus de 1000 personnes) prises ensemble, occupent en Ombrie, près de la moitié des effectifs des industries manufacturières, tandis qu'en Italie, dans ces catégories, il n'y a qu'un tiers (et dans une région comme la Lombardie, seulement un quart) du total des effectifs. Un premier examen sommaire de la ventilation de l'industrie manufacturière par classes d'importance donne l'impression, en Ombrie, d'une structure industrielle non harmonieuse, caractérisée par la présence de quelques énormes complexes industriels entourés par une myriade d'entreprises plus que minuscules, ce qui revient à dire que, dans la région, ces gros ensembles sont demeurés comme autant de corps étrangers.

Si nous poussons l'analyse au niveau de la province, nous voyons s'accroître, dans la province de Terni, le phénomène constaté: les classes extrêmes (jusqu'à deux personnes et plus de 1 000 personnes), prises ensemble, occupent deux tiers des effectifs des industries manufacturières.

Dans la province de Pérouse, au contraire, nous assistons à l'atténuation du phénomène observé, du fait de l'amenuisement de la classe supérieure. De toute façon, dans cette province, les deux classes extrêmes, prises ensemble, présentent un nombre de personnes employées encore assez nettement supérieur à celui que l'on trouve pour la moyenne nationale (et, à plus forte raison, pour la Lombardie).

Les informations actuellement disponibles font penser qu'au cours de la décennie 1951-1961, on n'a pas enregistré de déplacements susceptibles de modifier sensiblement les répartitions examinées et qu'en tout cas, les déplacements affectant la répartition des industries ombriennes ne se sont pas sensiblement atténués par rapport à ceux qui affectent les industries italiennes et celles des différentes régions.

CHAPITRE IV

Les marchés d'approvisionnement et les débouchés des entreprises industrielles ombriennes

6. La structure industrielle de l'Ombrie est caractérisée par le peu de liens existant entre les entreprises manufacturières de la région et le marché local,

considéré sous l'angle des approvisionnements aussi bien que des débouchés ⁽¹⁾.

En ce qui concerne les achats de machines et d'équipements, le pourcentage d'entreprises effectuant tous leurs achats dans la région est égal à 12 %, tandis que celui des entreprises effectuant leurs achats entièrement sur le marché extra-régional est de 69 %. Les autres entreprises achètent en partie à l'intérieur et en partie en dehors de la région. Il faut noter le pourcentage particulièrement élevé des entreprises qui se procurent les machines et les équipements hors de la région, et cela par suite de la faible production de biens d'équipement dans l'industrie ombrienne.

Aussi les rapports d'interdépendance au sein de la région ne forment-ils qu'un réseau à mailles très lâches, ce qui représente un élément de faiblesse de l'économie régionale.

On constate, en effet:

- a) que les industries ayant une valeur ajoutée élevée et, par suite, une importance notable dans la formation du revenu régional sont absentes de la région;
- b) que l'Ombrie est importatrice de biens d'équipements et, par conséquent, forte exportatrice de capitaux.

On rencontre la même caractéristique en ce qui concerne l'achat de matières premières.

Seulement 51 % des entreprises utilisent des pourcentages divers de matières premières de production locale. Si l'on considère que 24 % seulement des entreprises se procurent leurs matières premières exclusivement dans la région, on doit convenir qu'à cet égard aussi, les rapports d'interdépendance entre les activités économiques régionales sont très rares.

Il y a 38 % d'entreprises qui utilisent, suivant différents pourcentages, les matières premières du reste de l'Italie centrale. Respectivement 59 % et 10 % des entreprises emploient, selon divers pourcentages, des matières premières venant du reste de l'Italie et de l'étranger. Celles qui font venir leurs matières premières exclusivement du reste de l'Italie représentent 26 % des entreprises ⁽²⁾.

(1) C'est la conclusion à laquelle aboutissent tant le rapport de F. Indovina: « Un'analisi statistica e un'indagine campionaria sulla struttura industriale umbra » (Une analyse statistique et une enquête par sondage sur la structure industrielle ombrienne), que le rapport de M. Allione: « Sviluppo dell'azienda e scelte imprenditoriali » (Le développement de l'entreprise et les choix dans l'entreprise) et celui de A. Pagani: « Primi risultati della ricerca sull'imprenditorialità im Umbria » (Premiers résultats de la recherche sur l'esprit d'entreprise en Ombrie ».)

(2) Il faut noter que la somme des pourcentages indiqués dépasse 100, étant donné que les entreprises s'approvisionnent pour une bonne part sur deux marchés ou plus.

Le point principal à noter est le pourcentage élevé d'entreprises qui font entrer dans leur processus de production des matières premières de provenance extra-régionale (34 %). Ce pourcentage est notablement inférieur à celui des achats de machines et d'équipements (69 %); toutefois, il s'avère très élevé si l'on considère qu'à l'exception de certains secteurs comme le textile, l'imprimerie et l'édition, la métallurgie etc., qui ont des besoins auxquels les ressources régionales ne peuvent subvenir, les autres secteurs pourraient, du moins en théorie, faire appel aux ressources locales (1).

Le volume des échanges réalisés en 1961 entre l'Ombrie et l'extérieur peut être, en première approximation, évalué à 5,2 - 5,9 millions de tonnes. L'analyse montre ici l'importance plus grande des transports routiers par rapport aux transports ferroviaires (1,0 million de tonnes de trafic se fait par chemin de fer et le reste par route), ainsi que la moindre importance des transports en provenance ou à destination de l'extérieur par rapport aux transports intérieurs.

Dans l'ensemble, la région est importatrice: selon les évaluations, le trafic des marchandises porterait, en effet, sur 2,7 à 3,2 millions de tonnes à l'entrée et 2,5 à 2,7 millions de tonnes à la sortie.

La situation centrale de l'Ombrie permet à la région de s'approvisionner en biens de consommation sur tout le territoire national.

L'analyse a révélé que les axes de trafic les plus importants pour l'économie ombrienne sont orientés:

- a) vers l'Italie du Nord-Est (Vénétie et Emilie-Romagne en particulier) et du Nord-Ouest (surtout Lombardie) pour les achats de biens de consommation et de produits et matériaux destinés à l'industrie, pour la vente de biens de consommation et de produits industriels;
- b) vers Rome et le Sud: pour les achats de biens de consommation et pour la vente de biens de consommation et de produits industriels;
- c) vers la Toscane: surtout pour les produits de consommation et le trafic d'exportation par le port de Livourne;
- d) vers Civitavecchia: pour l'importation de matières premières et de combustibles et l'exportation de produits finis;
- e) vers Ancône, Falconara et Ravenne: pour les achats de produits pétroliers, de céréales et d'engrais (2).

7. En ce qui concerne les débouchés, nous pouvons distinguer quatre classes d'entreprises selon la région géographique vers laquelle elles écoulent leurs

(1) Voir à ce sujet le rapport sur l'industrie établi par l'Ing. A. Leonardi.

(2) Pour plus de détails à ce sujet, voir le rapport sur les transports, la voirie et les communications en Ombrie, de la S.p.A. Somea de Milan, rédigé pour le compte du Centre régional.

produits. Ces régions sont l'Ombrie, le reste de l'Italie centrale, le reste de l'Italie, l'étranger.

C'est ainsi qu'il y a des entreprises axées vers le marché régional (vendant seulement dans la région), axées vers le marché de l'Italie centrale (vendant aussi dans le reste de l'Italie centrale), orientées vers le marché national (vendant aussi dans le reste de l'Italie) et orientées vers le marché international (qui vendent également à l'étranger). Les entreprises se répartissent entre ces quatre classes de la manière suivante:

	Total	Grandes entreprises (1)	Petites entreprises (2)
Entreprises axées vers le marché régional	16 %	4 %	23 %
Entreprises axées vers le marché de l'Italie centrale	26 %	19 %	30 %
Entreprises orientées vers le marché national	32 %	37 %	29 %
Entreprises orientées vers le marché international	26 %	40 %	18 %

(1) Sont considérées comme grandes entreprises celles qui emploient plus de 100 personnes.

(2) Sont considérées comme petites entreprises celles qui emploient moins de 100 personnes.

La première remarque à faire est que les entreprises plus grandes ont, en général, des marchés plus vastes, raison pour laquelle les plus grosses concentrations de grandes entreprises se rencontrent entre les entreprises orientées vers le marché international. De toute façon, il importe de noter qu'on observe la concentration la plus élevée entre petites entreprises non pas dans le cadre régional, mais dans un cadre qui, tout en demeurant relativement restreint, déborde toutefois les limites étroites de la région.

Il convient de souligner que la plupart des entreprises axées vers le marché de l'Italie centrale ont constitué leur premier noyau de production après 1951 et, en outre, que la majorité des entreprises créées après 1951 ont comme marché l'Italie centrale. Cette coïncidence nous semble indiquer que les entreprises fondées ces dernières années ont dû, même si elles étaient à l'origine de petites entreprises, se lier à un marché plus vaste que le marché régional.

Parmi les entreprises à marché national et international, il existe un fort pourcentage d'entreprises antérieures à 1900, et là encore, nous constatons que parmi ces dernières, la plupart (74 %) sont orientées vers le marché national et international et qu'elles sont, en général, de grandes dimensions (59 %).

Comme première approximation, on peut émettre l'hypothèse qu'il existe une relation entre le niveau du chiffre d'affaires des entreprises et le marché vers lequel elles se tournent; en effet, les caractéristiques économiques de la région vers laquelle se dirigent les ventes influent sur le niveau du chiffre d'affaires du point de vue tant des quantités vendues que des prix payés. Cette relation a été constatée dans notre étude, bien qu'elle y apparaisse moins significative qu'elle ne doit l'être en réalité; en effet, les grandes entreprises ont été en général plus réticentes que les petites pour communiquer leur chiffre d'affaires. L'absence de chiffres complets et dignes de foi pour les grandes entreprises exportatrices n'a pas permis une évaluation précise. Quoiqu'il en soit, en prenant comme chiffre charnière celui de 200 millions de lires de chiffre d'affaires, on a, suivant la région de marché, la répartition en pourcentages suivante: 14 % seulement des entreprises à marché régional dépassent les 200 millions de lires de chiffre d'affaires, 12 % seulement des entreprises axées vers la marché de l'Italie centrale dépassent ce niveau; ce pourcentage s'élève à 34 % pour les entreprises orientées vers le marché national et, enfin, parmi les entreprises orientées vers le marché international, le pourcentage de celles qui dépassent les 200 millions de lires atteint 52 %. Les enquêtes sur les transports, la voirie et les communications en Ombrie ont permis de constater — en ce qui concerne les échanges avec les autres régions italiennes — que, du point de vue des approvisionnements, l'Ombrie est tributaire de l'ensemble du territoire. Du Nord proviennent en particulier les équipements et les matériaux industriels. Le trafic avec les ports les plus proches (Ravenne et Ancône, mais surtout Civitavecchia) est important pour les approvisionnements en matières premières industrielles et les produits destinés à l'agriculture.

L'analyse des débouchés est encore plus significative: l'expérience montre qu'étant donné les caractéristiques dominantes des produits locaux de consommation, leur coût de transport est relativement bas; par conséquent ils peuvent être vendus, du moins théoriquement, sur l'ensemble du territoire.

Les analyses faites à ce sujet (1), en calculant les distances moyennes à couvrir par route, au départ de Pérouse, pour servir les populations de toute l'Italie continentale et en comparant avec les chiffres obtenus au départ de Milan, ont permis de voir que les distances à partir de Pérouse et de Milan sont pratiquement équivalentes si l'on considère la population réelle, tandis que la distance de Pérouse est supérieure de 24,4 % à celle de Milan si l'on considère la population « corrigée ».

(1) Voir, pour plus de détails, les rapports sur les transports, la voirie et les communications en Ombrie, établis par la S.p.A. Somea, de Milan, pour le compte du Centre régional.

Cela permet d'affirmer que Pérouse, et donc l'Ombrie, est relativement bien située pour alimenter le marché formé par la totalité ou par une partie du territoire italien.

D'autre part, l'écart entre les deux distances devrait tendre à diminuer, si l'on songe que les revenus du Nord et du Sud tendent, bien que lentement, à s'équilibrer.

En particulier, on peut dire que le Latium, et plus particulièrement Rome, constitue un débouché important pour l'Ombrie, non seulement pour les biens de consommation, mais également pour les produits industriels.

L'Ombrie se trouve donc dans une position favorable pour produire et vendre des biens de consommation et des biens durables, à condition que les liaisons nord-sud soient rendues rationnelles et fonctionnelles et pourvu que l'attention des entrepreneurs se tourne vers des productions à coût spécifique élevé, pour lesquelles les frais de transport n'ont pas une incidence déterminante.

CHAPITRE V

Aspects négatifs de la structure industrielle ombrienne

8. L'examen de la structure de l'industrie ombrienne permet de déceler certains traits originaux qui expliquent le développement économique insuffisant de la région. En premier lieu, il convient de rappeler la prédominance de la petite et moyenne industrie. Le développement relativement faible des secteurs où prédomine la petite entreprise s'explique en grande partie par l'organisation des entreprises, qui s'oppose à la complète mise en valeur des possibilités de progrès technique, et par les plus grandes difficultés de financement des programmes d'investissement. Les structures du marché monétaire et du crédit en Ombrie aggravent ces difficultés. La grande diffusion de la petite entreprise, surtout dans certains secteurs, est l'indice d'un esprit d'entreprise très répandu, mais s'exprimant sous des formes sclérosées, qui freinent le développement de la production des entreprises. La concentration du pouvoir entre les mains du patron est une caractéristique de la structure industrielle ombrienne. On aura une idée du degré approximatif de cette concentration si l'on considère que 50 % environ des entrepreneurs se réservent le *monopole* des choix déterminant la politique de l'entreprise: programmation des investissements, établissement du programme de production, recrutement du personnel,

fixation des niveaux de salaires, achat des matières premières, création de nouveaux modèles de produits, fixation des prix.

Si l'on songe que les autres formules existantes ne s'écartent pas du système d'exploitation par le propriétaire (ses associés et les membres de sa famille, soit avec partage des fonctions de direction, soit avec division de la propriété ou par délégation), on a une indication assez précise du niveau élevé de concentration des décisions entre les mains de l'entrepreneur individuel.

Une seconde caractéristique de l'économie ombrienne peut expliquer le développement industriel insuffisant et son instabilité dans le temps.

Comme on l'a déjà dit, l'activité de la principale entreprise de la région de Terni a été caractérisée dans le passé par des productions dont le développement a été largement conditionné par l'économie de guerre. Cette caractéristique est sur le point de disparaître, mais les répercussions constatées dans le passé sur la structure de l'industrie ombrienne, surtout dans les petites et moyennes entreprises de la région de Terni, subsistent.

En outre, comme on l'a vu, les productions ombriennes sont en grande partie destinées à l'exportation. Le pourcentage de la production exportée est élevé dans tous les secteurs. Toutefois, on remarquera à ce sujet que les principales exportations intéressent des produits dont la demande sur le marché national ne s'est pas développée au même taux que celle d'autres produits industriels du même genre. L'industrie de la confection, par exemple, ne fabrique pas en Ombrie les vêtements de confection populaire, dont la demande nationale a augmenté dans une proportion particulièrement élevée, compte tenu notamment des changements que l'on enregistre dans les habitudes des consommateurs.

On peut en dire autant de certaines branches de la confiserie qui ont surtout été orientées jusqu'à présent vers des productions de qualité.

L'exportation des produits de l'artisanat, dans la mesure où elle n'est pas liée au tourisme, rencontre aussi des obstacles non négligeables à son développement. Les perspectives de croissance des exportations d'autres produits semi-ouvrés, comme ceux que la Sté Terni est en train de programmer, peuvent sembler bonnes. Pour ces produits, on pourrait, en créant dans leur région de production des activités susceptibles de les utiliser, permettre une mise en valeur plus intense des ressources régionales, en particulier des réserves de main-d'œuvre.

Un autre facteur défavorable, qui a été un obstacle indirect aux initiatives industrielles en Ombrie, est le cadre géographique d'application de la loi n° 634 du 29.7.1957. Les limites de la région qui bénéficie des mesures

en faveur du Midi passent, en effet, très près (à un peu plus de 30 km) de la limite de la région ombrienne (1).

La conséquence des facteurs négatifs précités est la forte dépendance des industries ombriennes par rapport aux marchés extérieurs, non seulement pour la vente de leurs produits, mais également pour l'achat des matières premières et des produits semi-ouvrés.

Cette caractéristique du système industriel régional concourt à aggraver d'autres éléments défavorables de la structure économique ombrienne par le jeu de certaines interdépendances entre ces éléments.

L'importance des courants de matières premières provenant de l'extérieur et des produits dirigés vers l'extérieur explique, pour une part, le faible développement du marché ombrien. Il s'est peu développé dans le passé par suite notamment des tendances à la stagnation de la production agricole et, par conséquent, des accroissements limités du revenu disponible des agriculteurs. La tendance du monde rural à thésauriser gonfle les liquidités, ce qui empêche la formation d'un marché financier local.

Le développement de la demande des salariés a été insuffisant; il n'a pas contribué à stimuler le marché local en raison de l'état de crise et d'incertitude régnant un peu partout dans de nombreux secteurs industriels et en raison des vicissitudes particulières déjà signalées dans la production de la Sté Terni.

Ces aspects négatifs de la structure industrielle se conjuguent avec d'autres facteurs, également négatifs, qui affectent la région. Les voies de communication, surtout, ont contribué à maintenir la demande locale à des niveaux modestes, parce qu'elles n'ont pas favorisé le développement d'activités autonomes dans une mesure propre à faire cesser la stagnation relative du marché local. Les caractéristiques du marché financier n'ont certes pas encouragé l'expansion des petites et moyennes entreprises. Pour celles-ci il a manqué aux établissements financiers une vision globale des possibilités de développement du secteur, dans le cadre de laquelle ils puissent décider des financements à accorder aux différentes entreprises (toutefois, il est douteux que ce puisse être là la tâche d'établissements de crédit ordinaires), tandis que les caractéristiques particulières du système bancaire ont continué à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé.

(1) Le cadre géographique d'application de la loi pourrait, en effet, avoir des effets défavorables également à l'égard des éventuelles initiatives visant à exploiter les demi-produits de la Sté Terni et d'autres industries locales, dans le domaine des activités secondaires ou connexes.

CHAPITRE VI

Détermination de zones industrielles homogènes

9. A l'intérieur de l'Ombrie, le Plan régional a déterminé des groupes de communes qui, du point de vue de certaines caractéristiques industrielles, présentent des traits homogènes.

On a retenu, à cet effet, un certain nombre de critères que l'on peut considérer comme significatifs, à savoir:

- a) le pourcentage des personnes occupées dans l'industrie sur le total des personnes occupées de la commune entière;
- b) le pourcentage des personnes occupées dans l'industrie manufacturière par rapport au total des personnes occupées dans l'industrie;
- c) le nombre moyen de personnes occupées par entreprise industrielle de toute branche;
- d) le nombre moyen de personnes occupées dans les entreprises de l'industrie manufacturière.

La superposition de ces critères par la méthode des points permet de délimiter les zones à l'intérieur desquelles les différentes communes présentent des caractéristiques semblables et peuvent donc être considérées comme constituant un seul et même ensemble.

Pour élaborer un plan, il est très utile de déterminer des zones industrielles homogènes et d'analyser leurs variations au cours des dix dernières années, car elles permettent de discerner le processus spontané de localisation industrielle, la structure de la production des différentes communes, mais surtout le degré d'interdépendance entre les zones.

En outre, le Plan en tire des indications pour mettre en œuvre des initiatives destinées à faciliter ou à entraver le processus spontané de localisation des unités de production, suivant que ces localisations s'accordent ou non avec les options du Plan.

Un élément dont l'appréciation est importante si l'on veut délimiter des régions homogènes, dans le cas particulier de l'Ombrie, est la possibilité effective de communication entre les communes.

Etant donné l'hypsométrie et la répartition du territoire ombrien en régions de montagnes et de collines, on ne peut considérer les différentes communes comme des unités parfaitement continues entre elles. En effet, les territoires

de deux communes, même lorsqu'il n'existe théoriquement entre eux aucune solution de continuité, peuvent présenter en ce qui concerne les communications entre leurs centres d'habitation (qui sont, étant donné le degré particulier de développement industriel de la région, les centres de localisation effective des unités de production) des obstacles susceptibles de couper pratiquement l'un de l'autre les deux territoires. Dans la mesure du possible, cet élément a été dûment pris en considération et les zones industrielles ne s'étendent pas à la totalité du territoire communal, mais seulement à la partie où il y a effectivement communication entre les diverses communes.

Sur la base de la procédure adoptée, il a été possible de délimiter la région industrielle de Terni, qui comprend les communes de Terni, Narni, Spoleto et Scheggino. Cette zone est axée autour des activités de la Sté Terni dans les secteurs tant sidérurgique qu'électrique et chimique. Entrent également en ligne de compte dans cette région les entreprises des sociétés Pirelli et Montecatini. La commune de Terni est la principale intéressée dans cette zone industrielle.

10. Par suite de la présence de la Société qui porte son nom, Terni est, avec Pérouse, un des deux grands pôles de développement de la région.

La commune de Terni (chef-lieu de province depuis 1926) avait 84.403 habitants en 1951, dont 30.092 représentant la population active. Sur ce dernier chiffre, 17.530 habitants étaient occupés dans l'industrie, 3.357 dans l'agriculture et 9.205 dans d'autres activités.

En 1961, la situation était devenue la suivante: population résidente 95.072 habitants, population active 32.907, dont 17.764 personnes actives dans l'industrie, 2.667 dans l'agriculture et 12.472 dans les autres activités.

Tableau N° 5 — Commune de Terni
Population active par secteurs d'activité économique

Recensement	Agriculture	Industrie	Autres activités	Total
1951	3.357	17.530	9.205	30.092
1961	2.667	17.764	12.472	32.907

Source : ISTAT - IX^e et X^e recensements généraux de la population.

En 1951, Terni était la seule commune de toute l'Ombrie ayant à la fois des indices d'industrialisation (1) (rapport entre les effectifs industriels et les

(1) Voir IRES, « Panorama economico e sociale della provincia di Torino », pag. 111.

effectifs agricoles) et d'emploi industriel (rapport entre personnes occupant un emploi dans l'industrie et personnes occupant un emploi dans l'agriculture) tous deux supérieurs à l'unité ⁽¹⁾.

De ce point de vue, la commune de Terni devrait être considérée comme la seule commune industrialisée de toute la région. Un examen plus détaillé des secteurs d'activité industrielle existant dans la région, effectué au moyen des chiffres des recensements industriel et commercial, met en lumière le rôle décisif joué, au moins du point de vue de l'emploi, par les industries métallurgique et chimique.

En effet, on enregistre les chiffres suivants:

Tableau N° 6 — Commune de Terni
Répartition de l'emploi industriel

	Personnes occupées dans l'industrie	dont chimie	dont métallurgie
1951	15.738	1.714	7.408
1961	15.917	3.749	4.157

Ces chiffres montrent bien la proportion importante, encore que fluctuante, des ouvriers occupés dans les industries chimique et métallurgique.

Bien qu'il s'agisse d'une commune ayant possédé des établissements industriels dès avant l'unité de l'Italie, il est certain qu'en ce qui concerne sa physionomie actuelle, l'élément prépondérant a été l'activité et l'évolution de la « Società degli alti-forni, fonderie e acciaierie di Terni » (Société des hauts fourneaux, fonderies et aciéries de Terni). Fondée en 1884, cette entreprise opérait initialement dans la métallurgie, mais son extension et divers

(1) La population active comprend:

1. les personnes recensées âgées de dix ans et plus qui, à la date du recensement, exerçaient une profession, un art ou un métier à leur propre compte ou au service d'autrui;
2. les personnes recensées âgées de dix ans et plus qui, à la date du recensement, étaient en chômage, c'est-à-dire celles qui, ayant perdu un précédent emploi, étaient à la recherche d'un nouvel emploi;
3. d'autres catégories de personnes recensées âgées de dix ans et plus temporairement empêchées d'exercer une précédente profession, art ou métier. Font partie de cette catégorie les militaires (du contingent, engagés, ou rappelés), les personnes temporairement hospitalisées dans des lieux de cure ou des établissements d'assistance, les détenus en instance de jugement ou les condamnés à des peines de moins de 5 ans;
4. les personnes recensées âgées de 14 ans et plus à la recherche d'un premier emploi.

rattachements ultérieurs, débordant parfois le cadre régional, ont étendu l'action de la société, en Ombrie et spécialement dans la province de Terni, aux secteurs chimique, électrochimique et minier (1).

La prépondérance de la Sté Terni s'est manifestée également au cours de la dernière décennie lorsque sa conversion et sa réorganisation ont provoqué et influencé d'une manière décisive le type de développement industriel enregistré dans la commune de Terni, avec les effets qui en ont résulté sur les niveaux d'emploi (en un premier temps, on a observé des pointes très élevées de chômage et seul un intense développement industriel ultérieur a permis d'atteindre à nouveau, en 1961, le niveau d'emploi industriel de 1951).

11. Il n'y a pas lieu de rappeler ici les hauts et les bas de la Sté Terni depuis son démarrage en 1884: il suffira de signaler que, fondée essentiellement pour produire du matériel de guerre (blindages pour navires, bouches de canon, etc...), elle a vu alterner des moments d'expansion et de récession de la production, suivant les activités de guerre dans lesquelles l'Italie était impliquée. Chaque fois, il y a eu alternativement un large appel de main-d'œuvre, puis des licenciements, donnant lieu à une vaste dispersion du personnel engagé en période de développement, qui n'était généralement pas qualifié et provenait, en majeure partie, de la campagne.

Ce personnel se qualifiait sur le tas et se dispersait ensuite, au cours des phases de récession, parce que la qualification ainsi obtenue le mettait en état de trouver du travail en dehors de la région puisqu'il n'existait pratiquement, à l'intérieur de cette région, aucune autre activité industrielle capable d'absorber la main-d'œuvre rendue disponible.

Les catégories des personnes recensées visées aux points 1, 2 et 3 constituent la population active ayant une profession.

La population non active comprend:

1. les personnes recensées sans profession: écoliers, étudiants, femmes au foyer, propriétaires, rentiers, infirmes ou hospitalisés dans des établissements de cure ou d'assistance pour une durée indéterminée, inaptes permanents, détenus condamnés à des peines de cinq ans et plus, personnes vivant de la bienfaisance publique, mendiants;
2. tous les enfants jusqu'à 14 ans ne pouvant être classés ailleurs.

La population active ayant une profession se répartit entre les secteurs d'activité économique (agriculture, chasse et pêche, industries comprenant les industries extractives, manufacturières, de la construction, de l'énergie électrique, du gaz et de l'eau; les autres activités comprenant le commerce, les transports, le crédit et les assurances, les services, l'administration publique): elle constitue l'ensemble des personnes se consacrant aux activités économiques; elle comprend, par conséquent, tant les personnes occupées que d'autres catégories de personnes recensées non effectivement occupées (2 et 3).

(1) Voir « Terni - Soc. per l'industria e l'elettricità 1884-1934 ».

C'est ainsi que, plusieurs fois dans son histoire, la Sté Terni a servi d'école professionnelle pour le compte des autres entreprises sidérurgiques et mécaniques, nationales et étrangères.

La dernière fois que cela s'est produit a été en 1952, lorsque la Société a décidé le licenciement en masse d'environ 2.400 de ses salariés, lors de la reconversion consécutive à la guerre.

A cette occasion le critère adopté a été d'orienter l'activité sidérurgique vers certains secteurs spécialisés dans les productions de qualité et dans ce qu'on appelle la deuxième transformation, sur laquelle les frais de transport, tant pour l'approvisionnement en matières premières que pour l'expédition des produits finis, auraient une moindre incidence.

Par ailleurs, les programmes de développement du secteur électrique et — dans certaines limites — du secteur électrochimique, chimique et des ciments — étaient activés au maximum.

Simultanément, on procédait à la fermeture progressive du département minier (la mine de Morgnano a cessé son exploitation en 1960).

Ces transformations se sont traduites par un changement profond de l'activité principale de la Sté Terni, avec abandon de productions touchant directement ou indirectement l'armement. La société Terni s'est trouvée ainsi amenée à prendre largement pied sur le marché et à adopter des critères de gestion marqués au coin d'une rigoureuse économie d'entreprise.

CHAPITRE VII

Les productions de la Sté Terni et son influence sur l'économie de la zone

12. Avant la nationalisation de l'industrie électrique, la Sté Terni opérait dans les secteurs électrique, électrochimique, chimique, des ciments et de la métallurgie.

a) Dans le secteur électrique, elle a projeté et construit un ensemble d'installations pour l'utilisation intégrale des bassins hydrographiques du Velino et du Nera, en Ombrie, et du Vomano dans les Abruzzes.

Quelques chiffres tirés du rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée ordinaire des actionnaires le 30 avril 1962 vont nous permettre de décrire succinctement le développement des activités électriques de la Sté Terni après 1944.

En juin 1944, par suite des destructions de la guerre, la puissance installée de la Sté Terni, qui était alors de 340.000 kW, fut pratiquement réduite à zéro (1). Grâce à la reconstruction des centrales détruites et à de nouvelles installations, la Sté Terni pouvait, dès 1948, disposer à nouveau d'une capacité égale à celle qui avait été anéantie.

Par la suite, la capacité des installations était accrue et portée à 877.000 kW à la fin de 1961.

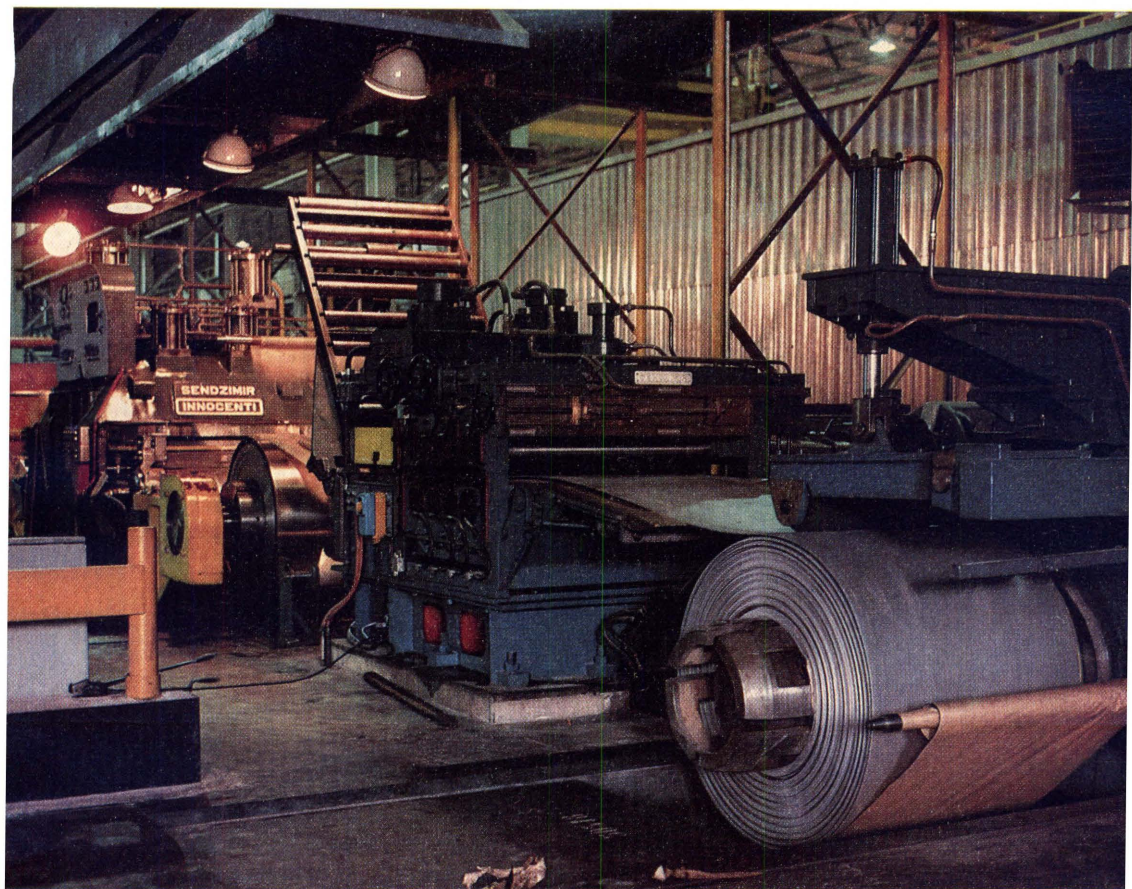
Au cours de la même période, c'est-à-dire de 1944 à 1961, la capacité de retenue des bassins à remplissage saisonnier est passée de 180 millions de kWh à 750 millions de kWh; la puissance des installations de pompage destinées à l'accumulation d'énergie est passée de zéro à 160.000 kW et la longueur des grandes lignes de transport sous 230.000 volts est passée de 170 à 775 km. Pour avoir une idée de la quantité d'énergie produite et livrée au réseau par la Sté Terni en 1961 et 1962, nous reproduisons les chiffres suivants (2):

	kWh en 1962	Variations en % par rapport à 1961
Production hydroélectrique	2.788,2	+ 2,7
Production thermique	574,0	+ 62,0
Production totale	3.362,2	+ 9,5
Energie livrée au réseau	4.140,8	+ 3,0

Comme on le sait, la loi n° 1643 du 6 décembre 1962 instituant l'*Ente Nazionale per l'Energia Elettrica* (ONEL, Office national pour l'énergie électrique) a décidé le transfert à ce dernier de la propriété de toute les entreprises de production, d'importation, d'exportation, de transport, de transformation, de distribution et de vente d'énergie électrique, entre autres, celle des installations électriques de la Sté Terni.

(1) Seule une petite centrale de 250 Kw resta intacte.

(2) source: IRI - Exercice 1962, page 147.



*Società Ternioss
Installation Sendzimir pour le laminage de bandes d'acier inoxydable*



Les établissements sidérurgiques de l.



rietà Terni et la Società Terninoss



*Usine sidérurgique de la Società Terni -
Département laminage à froid pour acier magnétique*

A la suite de cette loi, la Sté Terni a cessé son activité dans le secteur électrique et a perçu, comme indemnité pour le transfert des installations, une somme d'environ 150 milliards de liras.

C'est sur cette ressource que l'on fonde des espoirs pour le développement de l'industrie ombrienne.

b) La Sté Terni opère dans le secteur électrochimique par son usine de Papigno (Terni), qui produit du carbure et de la cyanamide de calcium.

En général le carbure s'écoule sans difficulté, à la différence de la cyanamide de calcium, vivement concurrencée sur le marché des fertilisants et de la cyanamide en particulier.

Dans ces conditions, la production du carbure brut n'a cessé de croître, passant de 97.550 tonnes à 113.000 tonnes.

c) Dans la branche chimique, la Sté Terni a une usine à Nera Montoro (Narni), qui produit de l'ammoniaque (dont on tire le nitrate de calcium et le sulfate d'ammonium) et du coke pour satisfaire la demande de l'usine électrochimique de Papigno et de l'usine sidérurgique.

Les chiffres de production sont les suivants :

Produits	1958	1959	1960	1961
	Tonnes			
Anmoniaque	29.000	31.700	34.600	34.500
Nitrate de calcium	88.511	90.200	95.500	95.000
Sulfate d'ammonium	34.507	43.000	48.000	47.500

En ce qui concerne la production de coke, on connaît les chiffres de 1959 (87.000 t) et de 1960 (94.000 t) : cette production ne permettait pas de satisfaire toutes les demandes des départements sidérurgiques et électrochimiques de la société. Un développement de l'activité de l'usine de Nera Montoro est prévisible étant donné qu'on a pu disposer récemment du méthane.

d) La Sté Terni produit également des ciments à la Cimenterie de Spolète, usine dans laquelle d'importantes modernisations ont été introduites ces dernières années.

Par suite de ces modernisations, des améliorations sensibles ont été enregistrées tant dans la qualité que dans la quantité du produit.

Les chiffres concernant la production de ciment moulu sont les suivants:

	1958	1959	1960	1961	1962
tonnes	192.695	195.000	202.000	250.000	292.000

e) La branche sidérurgique de la Sté Terni est passée ces dernières années par une période de transition en raison de la transformation des installations, survenue dans le cadre d'un programme de spécialisation des productions du groupe IRI, dont la Sté Terni fait partie.

Pour donner une idée des productions sidérurgiques de la Sté Terni, nous rappelons ci-dessous quelques chiffres tirés des rapports annuels du Conseil d'Administration.

Produits	1958	1959	1960	1961	1962
Acier brut	177.978	206.000	316.000	339.000	355.000
Ronds à béton	71.400	92.000	204.000	240.000	240.000
Tôles minces magnétiques	31.400	40.000	46.000	54.000	61.500

Il n'est pas inutile de faire la comparaison avec les chiffres de la production nationale d'acier au cours des dernières années (en tonnes).

	1952	1960	1961	1962
Production d'acier en tonnes	3.578.000	8.340.000	9.295.000	9.665.000

En regard de cette production, la consommation d'acier en Italie a été la suivante:

	1952	1960	1961	1962
Consommation d'acier en tonnes	3.940.000	9.260.000	10.810.000	11.925.000

Comme on le voit, l'Italie doit encore importer de grosses quantités d'acier brut.

A partir de ces données, la dernière révision du programme IRI ⁽¹⁾ a été faite dans la perspective d'une production nationale d'acier de 14 millions de t à la fin de 1965, en augmentation de 55 % environ par rapport à 1961. L'objectif de production du groupe IRI a été fixé à 9,4 millions de tonnes, soit un accroissement de 88 % au cours des quatre ans considérés.

Dans le même temps, la production de fonte du groupe atteindra 7,3 millions de t (+ 170 % par rapport à 1961).

Ces programmes auront pour effet, à l'échelle nationale, de porter le pourcentage d'acier produit par des usines intégrées de 35 à 55 % du total, rendant ainsi la sidérurgie italienne sensiblement moins tributaire des approvisionnements en ferraille.

Dans le cadre de l'IRI, l'accroissement de la production d'acier sera obtenu exclusivement par l'augmentation de la production des quatre grands ensembles intégrés ITALSIDER: Tarente (qui entrera en activité en 1965 avec une capacité de production de 2 millions de t), Cornigliano et Piombino (dont la capacité rejoindra celle de Tarente) et Bagnoli (qui atteindra une capacité de 1,7 million de t). Suivant le programme IRI, les usines non intégrées (dont fait partie l'usine sidérurgique de Terni) maintiendront leur capacité actuelle et orienteront leur activité vers des productions de haute qualité, avec spécialisation plus poussée. Les capacités de laminage des produits finis devront également beaucoup s'accroître.

En liaison avec le programme IRI, la Sté Terni a préparé en 1960 un plan sidérurgique tendant à valoriser pleinement l'acier électrique en le destinant aux productions spéciales ⁽²⁾. Par la réalisation de ce plan et l'exécution des programmes de la société Terninoss, que nous verrons plus tard, sera assurée l'utilisation intégrale sur place de l'acier électrique produit à Terni.

Parmi les activités traditionnelles de la société, il y avait une production sidérurgique spéciale de série, celles des tôles minces magnétiques.

L'adoption du laminage de bandes à chaud et à froid, prévue dans le plan sidérurgique, permettra de réaliser une gamme de tôles minces magnétiques qualitativement plus étendue et plus spécialisée. A la production de tôles minces magnétiques s'adjoindra celle de produits plats minces inoxydables, qui constitue le complément idéal de la première en raison tant des affinités qualitatives existant entre elles que de la base solide offerte par la seconde pour répartir les charges d'investissement.

(1) IRI, Exercice 1961.

(2) Terni - Assemblée ordinaire du 27 avril 1961.

Pour la réalisation de ce plan au cours de la période quadriennale 1961-1965, il a été et il sera nécessaire de demander conseil à quelques-unes des plus importantes entreprises productrices mondiales dans le secteur des tôles magnétiques et des produits inoxydables. Certaines de ces entreprises ont même exprimé le désir de participer à cette réalisation comme associées de la Sté Terni.

C'est ainsi que, vers la fin de 1961, à la suite d'accords conclus entre la Sté Terni et l'*United States Steel Corporation*, a été constituée la Sté Terninoss Acciai Inossidabili S.p.A., qui a pour but de construire et de gérer des installations de laminage à froid et de traitement des aciers inoxydables.

Après exécution du plan sidérurgique et des programmes de la Sté Terninoss, on disposera donc :

- a) d'installations de laminage à chaud pour aciers magnétiques et inoxydables, les produits laminés à froid et les lignes de traitement et de parachèvement pour les bandes magnétiques au silicium (des investissements d'environ 37 milliards de lires sont prévus) ;
- b) de l'usine Terninoss et de ses installations de laminage à froid et de traitement des aciers inoxydables (à cet effet sont prévus des investissements qui s'élèvent à quelque 13 milliards de lires) ;
- c) en outre, le plan sidérurgique prévoit le maintien et la consolidation des autres productions sidérurgiques traditionnelles comportant l'emploi d'acier électrique, c'est-à-dire celles des produits forgés, estampés et moulés.

13. L'influence déterminante exercée par la Sté Terni dans l'économie de la région de Terni ressort de certaines données statistiques des plus significatives, concernant la main-d'œuvre employée aux productions qui intéressent directement la Commune de Terni (usines sidérurgiques et usine électrochimique de Papigno), en y ajoutant la production d'électricité, qui occupe un personnel concentré bien entendu en partie seulement à Terni :

Usines sidérurgiques

	1938	1944	1948	1951	1954	1958	1960
Ouvriers	6.861	3.763	7.402	6.159	3.965	4.204	4.060
Employés	363	390	627	603	440	456	572
Total	7.224	4.153	8.029	6.762	4.405	4.660	4.632

Usine électrochimique de Papigno

	1954	1958	1960
Ouvriers	1.024	857	777
Employés	68	56	63
Total	1.092	913	840

Services électriques

	1951	1953	1957	1959
Ouvriers	918	880	723	601
Employés	220	222	193	174
Total	1.130	1.102	916	775

Les chiffres indiqués ci-dessus montrent à l'évidence la grande importance de l'emploi du groupe Terni par rapport à l'emploi total dans la Commune de Terni et les fortes variations subies par l'emploi au cours des vingt dernières années.

Dans le passé, la situation était sensiblement la même si ce n'est que différentes activités dépendant maintenant du groupe « Terni » appartenaient à d'autres sociétés. On ne peut pas considérer non plus, du moins en ce qui concerne les caractéristiques de la structure industrielle, qu'un changement ait été apporté ces dix dernières années par le développement de l'usine chimique « Polymer » du groupe Montecatini, dont nous reproduisons dans le tableau suivant quelques chiffres d'emploi.

Tableau de l'emploi chez Polymer

	1952	1954	1956	1958	1960
Ouvriers	331	768	1.012	1.070	1.801
Employés	148	152	214	222	321
Total	461	920	1.226	1.292	2.122

Dans la Commune de Terni l'emploi industriel a toujours été concentré en grande partie dans quelques grosses entreprises spécialisées, du moins

jusqu'à la fin de la dernière guerre, dans les fabrications d'armement. On peut en dire autant, bien que l'accent soit moins mis sur les productions de guerre, pour le territoire contigu de Narni, pour lequel nous indiquons ci-après quelques chiffres d'emploi concernant les principales unités de production.

Usine chimique de Nera Montoro-Terni

	1952	1953	1958	1961
Ouvriers	1.255	1.157	956	772
Employés	123	119	90	95
Total	1.378	1.276	1.046	867

Elettrocarbonium S.p.A. (Milan)

	1952	1954	1956	1958	1960
Ouvriers	440	451	408	473	483
Employés	58	61	68	85	89
Total	498	512	476	558	572

Linoleum (Pirelli, Milan)

	1952	1954	1956	1958	1960
Ouvriers	187	184	206	181	176
Employés	38	35	29	27	26
Total	225	219	235	208	202

14. Nous avons fait remarquer plus haut que les industries métallurgique et chimique sont déterminantes pour l'économie de Terni (Commune à laquelle on doit ajouter celle de Narni et toutes les autres communes de la zone correspondant à la cuvette de Terni, telle qu'elle sera définie par la suite).

Nous examinerons maintenant quelle impulsion a été effectivement donnée par ces activités au développement économique de la région, sur laquelle elles exercent indubitablement une influence « polarisante », du moins en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre. Pour discerner ces effets, il faut d'abord observer:

- a) que les entreprises motrices appartiennent à des groupes extérieurs à la région;
- b) que les entreprises locales ont très rarement quelque chose à voir dans les investissements initiaux ou ultérieurs des activités motrices;
- c) que les fortes variations de l'emploi influent défavorablement sur la formation d'industries locales.

15. Etant donné que les entreprises motrices appartiennent à des groupes extérieurs à la région, les décisions touchant les relations entre les profits dérivant de l'activité de production et les investissements sont prises en dehors de la région.

D'autre part, c'est également ailleurs que dans la région que s'effectuent la plupart des opérations financières ayant trait non seulement aux investissements, mais aussi à une partie de l'exploitation.

En ce qui nous concerne, ce ne sont pas tant les rapports entre la masse de l'épargne locale et la masse des investissements qui revêtent un intérêt particulier, mais plutôt la possibilité qu'ont les différentes entreprises de disposer de leurs bénéfices comme moyen d'autofinancement, c'est-à-dire comme instrument leur assurant une autonomie dans leurs décisions en matière de développement.

Il n'existe rien de tel pour les principaux établissements de production locaux qui, du point de vue financier, se présentent non pas comme de véritables entreprises, mais plutôt comme des services de production d'entreprises plus vastes opérant à l'échelle nationale. Il en résulte que manque l'effet « moteur » généralement lié à la tendance de l'entrepreneur local à utiliser sur place ses bénéfices, en développant ses anciennes activités ou en créant de nouvelles.

16. A propos des rapports existant entre les investissements des industries motrices et l'activité des entreprises locales, on observe que la plupart des machines et des équipements des activités « motrices » (installations chimiques et métallurgiques) sont hautement spécialisés et ne proviennent pas de la région, mais bien, en grande partie, de l'étranger.

L'intervention d'entreprises locales dans les investissements des activités motrices se borne à la fourniture de pièces et éléments préfabriqués et d'autres matériaux similaires (68 % des entreprises achètent toutes les machines et tous les équipements en dehors de la région).

Il s'agit donc d'activités que nous avons définies comme « complémentaires » par rapport à l'investissement; elles peuvent même être considérables lorsque l'investissement se réalise, mais ne peuvent manquer d'avoir un caractère

temporaire, étant donné qu'elles ne disposent pas d'un produit particulier et bien défini commercialisé sur un marché plus vaste que le marché local. De toute façon, un nombre restreint d'entreprises mécaniques locales, nécessairement de dimensions modestes, fondent leur activité sur ce type de prestations de caractère complémentaire par rapport aux entreprises motrices. Ces prestations interviennent également au stade de l'exploitation, sous forme de fournitures particulières, pour des travaux de gros entretien et des travaux consistant généralement dans le finissage de pièces particulières faisant partie d'un produit plus complexe de la grande entreprise.

On peut estimer qu'une vingtaine d'entreprises mécaniques exercent une activité du genre précité dans la zone de Terni et de Narni. Généralement, elles combinent la charpenterie métallique avec la fabrication mécanique de pièces diverses, précisément pour s'adapter au type des commandes qu'elles reçoivent. Ce n'est pas seulement la variété des fabrications, mais surtout le caractère aléatoire des commandes, dépendant des cycles d'investissement des quelques rares gros acheteurs, qui favorisent la persistance de structures artisanales. On en trouve le reflet dans l'organisation, qui conserve des traits essentiellement personnels: dans les rapports avec la main-d'œuvre, à laquelle la stabilité de l'emploi ne peut être assurée et qui, par conséquent, une fois formée, passe souvent aux grandes entreprises locales ou bien émigre; dans les modalités de l'investissement, maintenu dans des limites restreintes en ce qui concerne tant les constructions que les machines, souvent achetées d'occasion, précisément faute de perspectives sûres susceptibles de favoriser des engagements plus importants.

D'autre part, la moitié environ des entreprises précitées appartient à la catégorie « artisans ». Néanmoins, quelques-unes d'entre elles ont connu un développement particulier ces dernières années, en renouvelant au moins partiellement leurs machines et en se transférant dans de nouveaux bâtiments. Elles se trouvent donc désormais à la limite d'une situation qui ne satisfait plus leurs exigences; elles commencent à rechercher et à prendre des commandes en dehors du marché local et surtout elles envisagent d'entreprendre elles-mêmes la production d'appareils mécaniques de série, c'est-à-dire de s'attaquer à un type de production capable de leur assurer le degré d'autonomie qu'elles considèrent désormais comme nécessaire pour des développements ultérieurs.

Dans cette évolution, toutefois, de grandes difficultés apparaissent concernant non seulement le financement, mais surtout le choix du produit à fabriquer. Ces entreprises se trouvent, en effet, relativement isolées de leur clientèle, avec laquelle elles n'ont que des rapports clairsemés, différents de ceux entretenus avec les gros clients locaux.

A propos du financement, on peut faire remarquer que le travail sur commande engage généralement, pour couvrir les charges d'exploitation, une bonne partie des moyens personnels et du crédit de ces producteurs à caractère complémentaire. Les garanties qui leur sont demandées lorsqu'ils veulent obtenir des crédits à moyen terme sont incompatibles avec la nécessité de disposer de ces mêmes garanties pour se procurer les crédits d'exploitation à court terme. Ou plutôt, pourrait-on dire, ces garanties mettent en conflit des banques ayant des fonctions et des intérêts différents et dont le producteur doit dépendre ⁽¹⁾.

De toute façon, il ne nous semble pas que le crédit constitue le principal obstacle, au moins comparé avec les difficultés plus grandes que représentent le choix du produit et sa distribution. Certaines entreprises non mécaniques et s'occupant de divers travaux de montage, par exemple d'installations électriques, peuvent être rangées dans cette même catégorie des activités « complémentaires » de l'investissement. Mais ces entreprises, presque exclusivement artisanales, peuvent être plus facilement considérées comme « complémentaires » non pas tant de l'investissement que de l'exploitation.

Il y a absence presque complète de rapports entre les activités de production principales et les activités complémentaires, c'est-à-dire, suivant la définition que nous avons donnée, les activités productrices de biens ayant leur originalité propre et entrant directement, comme tels, dans le produit fini de l'activité principale ou dans des biens obtenus en utilisant des matières premières ou des demi-produits de ladite activité principale. Cela découle des caractéristiques des produits des activités principales, de leurs utilisations, ainsi que de différentes circonstances locales. A notre avis, ce phénomène mériterait une étude approfondie, étant donné qu'il existe dans ce domaine de vastes possibilités d'intervention en vue de développer de nouvelles activités.

De toute façon, pour s'en tenir à une analyse sommaire, la production métallurgique de la Sté Terni, traditionnelle depuis de nombreuses décennies et surtout destinée à des utilisations de guerre, n'a manifestement pas favorisé, par sa nature même, la formation d'industries complémentaires. Et cela non seulement en raison de la nature des produits et du cycle de production, de type nettement vertical et concentré dans les usines de Terni, ou en tout cas du groupe (principalement chantiers navals), mais également en raison de l'inévitable discontinuité de la production, qui découle elle-même de la destination des produits et n'est certainement pas susceptible de favoriser le déve-

(1) Les conditions de paiement varient aujourd'hui, à ce qu'il semble, entre 25 % d'acompte à la commande avec solde à 60-90 jours à compter de la livraison et paiement à 30 jours à compter de la livraison sans acompte à la commande.

loppement d'entreprises complémentaires, même dans les limites étroites qu'aurait pu permettre la nature des produits.

Les autres productions entreprises ou absorbées ensuite par le groupe « Terni », principalement dans le secteur chimique (engrais et carbure) présentent des caractéristiques similaires, du moins en ce qui concerne les liens possibles avec des industries « complémentaires ».

Les productions précitées ont des rapports d'interdépendance pour ce qui est de certaines matières premières (calcaire en provenance de Papigno et de Nera Montoro et coke en sens inverse). Au cours de cette dernière décennie, la « Polymer » (Montecatini) a augmenté progressivement la proportion qu'elle absorbe de la production de carbure de calcium de Papigno (actuellement, largement plus de la moitié de la production totale), mais il s'agit d'une entreprise statistiquement classée par nous parmi les entreprises « motrices », appartenant au secteur chimique et productrice, à son tour, de matières premières de synthèse non transformées ensuite en produits finis dans le cadre d'activités locales.

En ce qui concerne la possibilité de développer des activités complémentaires, nous pouvons considérer qu'un changement notable est intervenu au cours de cette dernière décennie et qu'il est appelé à prendre une importance encore plus grande dans les prochaines années avec la production de la « Polymer » et grâce aux modifications de la production sidérurgique de la Sté Terni actuellement à l'étude.

Les produits de la première société (vipla, movil, meraklon, montivel, moplephan, perborate de soude) sont les matières premières d'une très vaste gamme de productions: fibres textiles (movil, meraklon), tentures, revêtements, nappes et articles similaires (vipla), détergents chimiques (perborate de soude), gaines de câbles, fils et conducteurs divers et, en général, comme matériel d'isolation (montivel, matériaux d'emballage (moplephan). Jusqu'à présent, dans tous ces secteurs certainement promis à de nouveaux développements, aucune activité « complémentaire » autonome n'est apparue dans la région considérée.

En ce qui concerne l'actuelle production sidérurgique de la Sté Terni, les possibilités de l'utiliser dans des productions « complémentaires » sont sans nul doute rares, au moins pour le moment. Lorsque la Sté Terni emploie la plus grande partie de son acier pour produire elle-même des ronds à béton, il ne s'agit pas seulement d'une mauvaise utilisation d'un acier de qualité tel que l'acier électrique, mais c'est aussi une grave limitation apportée à un possible développement d'activités extérieures de caractère complémentaire. Certaines possibilités pourraient s'offrir, par exemple dans le domaine de l'électromécanique, si l'on utilisait la production de tôles minces magnétiques en cours de développement et celle des services de forge, de fonderie et

de charpenterie. Toutefois, nous croyons que des possibilités particulières se présenteront lorsque commencera la production d'acier inoxydable, qui a des possibilités croissantes d'utilisation dans le domaine des équipements industriels, des biens de consommation durables et dans le bâtiment.

On observera, à ce sujet, l'emploi encore restreint en Italie de cet acier actuellement produit par quelques entreprises du Nord et on notera les marges élevées que l'on peut généralement s'assurer en l'utilisant pour des produits considérés comme de grande valeur. Comme au stade de l'investissement, les rapports entre entreprises motrices et petites entreprises locales ont, également au stade de l'exploitation, un caractère surtout « complémentaire ».

Les secondes prêtent leur concours aux premières en exerçant les activités les plus variées, depuis la production d'éléments pour travaux de gros entretien jusqu'aux travaux de finissage, de montage, d'entretien courant et autres travaux similaires.

Nous pourrions également inclure dans ce groupe les entreprises de transports routiers, qui ont connu un développement particulier au cours des dix dernières années et auxquelles les entreprises motrices confient une grande partie de leur travail dans ce domaine. Ne répétons pas ici les remarques déjà faites au sujet des caractéristiques des activités « complémentaires », qui dépendent des grandes entreprises au point de pouvoir passer pour des services extérieurs.

Si l'influence motrice des grands complexes est limitée, c'est précisément parce qu'il est impossible aux entreprises extérieures d'avoir une « autonomie » suffisante et donc de disposer d'un marché à elles, comme de véritables industries.

Dans ce domaine, les possibilités de développement pourraient venir d'une modification du comportement des entreprises « motrices » dans le sens d'un effort pour améliorer la programmation de leurs commandes et pour assurer autant que possible une plus grande stabilité aux dites commandes, ce qui inciterait les fournisseurs à prendre des engagements plus constants. Nous estimons que le financement des commandes pourrait également être soumis à un examen attentif et modifié de manière à décharger les petites entreprises de certains frais de financement d'exploitation lorsqu'elles ont à exécuter des commandes pour de grandes entreprises. Cela favoriserait l'accès des petites à des formes de crédit à moyen terme et faciliterait le développement et le renouvellement du matériel technique.

17. Les fortes fluctuations de l'emploi et, partant, de la masse salariale distribuée ont eu une influence néfaste sur la formation d'industries « locales »,

c'est-à-dire capables de produire des biens de consommation destinés surtout à la consommation locale.

Tel a été l'effet, surtout, de la destination militaire des produits de la Sté Terni, à une certaine période de l'histoire.

Pratiquement, aux variations sensibles de la demande dues à de fortes oscillations du niveau de l'emploi s'ajoute une faible élasticité de l'offre imputable à l'absence d'un équipement industriel produisant des biens de consommation en quantités suffisantes pour satisfaire la masse des besoins locaux. On peut donc estimer que, même dans le domaine des industries de biens de consommation, l'instabilité de la production et de l'emploi des entreprises « motrices » a eu un effet négatif semblable à celui qui a déjà été constaté précédemment. En d'autres termes, l'effet multiplicateur dû aux accroissements de la demande de biens de consommation a généralement été neutralisé, du moins en ce qui concerne la création et le développement d'industries locales. Une partie de l'augmentation de la demande a été satisfaite par des importations de biens de consommation venant de l'extérieur et une partie a été absorbée par des hausses de prix, qui ont accru les bénéfices des commerçants. Comme on le sait, ce comportement est typique des économies sous-développées. (1)

En ce sens, il serait intéressant d'étudier l'évolution des prix des biens de consommation en relation avec les variations de l'emploi et d'examiner le développement du système de distribution. Une partie de la main-d'œuvre licenciée par l'industrie dans les périodes de fléchissement s'est reclassée dans le petit commerce, gonflant ainsi ses effectifs et créant les conditions d'une distribution coûteuse. Il semble qu'un phénomène semblable ait été enregistré également au cours de la dernière décennie, du moins pendant les années marquées par d'importants licenciements. De 1952 à 1957, le nombre des commerçants de détail dans la province de Terni est passé de 3.000 à 4.600, soit une augmentation de 56 %. De toute façon, ce problème doit faire l'objet d'une enquête particulière comportant une analyse approfondie de la validité des chiffres et une comparaison avec ce qui s'est passé sur le plan national.

Avec l'abandon ou, du moins, la diminution radicale des productions militaires, ces effets négatifs devraient également tendre à s'atténuer. Il en résulterait de meilleures conditions également pour le développement d'industries productrices de biens de consommation, qu'il s'agisse de la transformation des produits agricoles ou de la production de biens de consommation durables.

(1) Paolo Sylos Labini, *Relazione fra investimenti e occupazione in un'economia sottosviluppata*, (Les investissements et l'emploi dans une économie sous-développée.) « notiziario IRFIS », avril 1960.

Naturellement, ces activités devraient avoir un caractère industriel pour être en mesure de faire face à la concurrence d'autres régions déjà équipées à cet effet. Le domaine est très vaste et seules des études spéciales peuvent mettre en évidence des conditions particulièrement favorables pour telle ou telle initiative. Actuellement, la province de Terni est importatrice d'une grande partie des biens de consommation durables ou semi-durables, meubles, tissus, appareils électroménagers, etc...

Dans des études plus approfondies, on devrait évaluer la consommation actuelle et la consommation prévisible pour découvrir les points où existent dès aujourd'hui les conditions minima nécessaires à des unités de production à caractère industriel. De toute façon, comme nous l'avons déjà fait remarquer précédemment, on dispose, notamment, de matières premières et de produits semi-ouvrés qui pourraient constituer des bases de départ pour le lancement de productions de biens de consommation, jouant un rôle « complémentaire » par rapport aux industries motrices des secteurs chimique et sidérurgique.

18. Dans les pages précédentes, nous avons déjà fourni des chiffres relatifs au volume de l'emploi dans les entreprises dites « motrices » et aux fortes fluctuations de cet emploi. Nous nous bornons ici à faire observer que :

— L'instabilité de l'emploi a défavorablement influé sur le processus d'urbanisation durable et de qualification de la main-d'œuvre à tous les niveaux. Ces remarques se réfèrent principalement à la métallurgie, qui a joué ailleurs un rôle décisif pour la formation de catégories d'ouvriers et de techniciens hautement qualifiés et fixés dans les villes. Moins décisive à cet égard est l'influence des industries chimiques de base, comme celles de la région de Terni, qui, d'autre part, n'ont pas eu des rapports aussi étroits que l'industrie métallurgique avec la production de guerre.

Aux périodes de fléchissement ou d'expansion de la principale industrie de la ville a correspondu une accentuation particulière de l'émigration ou de l'immigration. Naturellement, l'émigration a été spécialement forte pour les éléments les plus qualifiés, pour ceux donc qui avaient de meilleures chances de trouver du travail ailleurs.

Ce phénomène est permanent, même s'il s'accroît dans les périodes de fléchissement de l'activité économique.

Aux périodes de reprise correspond ensuite une recrudescence de l'immigration en provenance des campagnes, composée naturellement d'éléments

non qualifiés. Si bien que l'industrie de la région de Terni, et en particulier l'industrie métallurgique, a assumé une fonction de formation pour un nombre considérable d'ouvriers et de techniciens, qui ont ensuite émigré dans d'autres localités, en Italie et à l'étranger.

Naturellement, entre les frais d'éducation et de formation de la main-d'œuvre et le revenu produit localement par l'utilisation de cette main-d'œuvre il est résulté et il résulte encore un rapport beaucoup moins favorable que celui que l'on constate dans les localités où immigre une main-d'œuvre déjà formée.

Actuellement encore, un nombre considérable des diplômés des écoles et des instituts professionnels émigre et ces départs ne sont que partiellement compensés par l'immigration d'éléments analogues provenant de l'extérieur. Il ne s'agit pas, naturellement, d'un pur et simple bilan numérique, qu'il serait d'ailleurs opportun de dresser, mais de pertes difficilement évaluables et concernant les phénomènes liés à la stabilité de la main-d'œuvre industrielle, singulièrement de la main-d'œuvre qualifiée; ces pertes sont à l'origine de transformations du milieu social, notamment sur le plan culturel, qui constituent, à leur tour, les conditions de développements ultérieurs. Nous faisons allusion ici au fait que certains cadres des entreprises ou, en tous cas, leurs dirigeants, sont issus de familles de techniciens et d'ouvriers qualifiés fixés dans les villes (voir rapport sur les chefs d'entreprise et sur les écoles professionnelles).

Les directions générales de toutes les industries « motrices » sont implantées en dehors de Terni et, plus précisément, à Rome ou à Milan. Cela a empêché le développement d'une série d'activités liées aux activités de direction, qui ont une influence favorable sur le milieu et sur ses rapports avec l'extérieur. Il s'agit d'un certain nombre de services et de spécialisations dont il est difficile de dresser une liste et qui, pris ensemble, sont également classés comme une véritable industrie, à savoir l'industrie dite « du management », dont l'absence ne se traduit pas seulement par un moindre revenu susceptible d'être dépensé localement, mais par l'absence ou par la faiblesse d'une série de services d'infrastructure, essentiels pour la diffusion de l'activité industrielle. Services de recherche technique et économique, études de publicité, activités professionnelles diverses, activités de liaison et d'échange d'informations avec le marché national et le marché étranger, etc. Ce sont là autant d'éléments dérivant de la présence sur place des directions générales des grandes industries, présence que l'on ne saurait compenser, dans cet ordre d'idées, par celle de directions

divisionnaires, comme on en trouve actuellement à Terni, même si des pouvoirs assez vastes leur sont délégués. (1)

La présence d'une « industrie du management » permet le développement d'une spécialisation très poussée du travail, avec une qualification particulière du travail féminin. Elle maintient sur place les éléments les plus capables et a un effet décisif en ce qui concerne la « provincialisation » du milieu. Comme nous l'avons vu, un des éléments constituant, à notre avis, un grave obstacle au développement d'activités industrielles est précisément l'absence de relations suffisamment étroites et régulières avec le monde extérieur.

En ce sens, le transfert à Terni de la direction générale de la Sté Terni, actuellement à Rome, pourrait constituer un élément favorable, Rome n'étant évidemment plus, en raison du déclin des productions militaires, le marché principal où s'écoulent les produits de la société. On peut considérer que cette mesure aurait une influence nettement favorable et atténuerait l'impression d'éloignement ressentie par la principale industrie de Terni à l'égard de la population dont elle utilise la capacité de travail.

19. A partir des remarques précédentes, sommaires et d'ordre surtout qualitatif, il nous semble possible de conclure que les industries « motrices » examinées — qui méritent indubitablement ce nom par le nombre de leurs salariés et la destination non locale de leur production — ont une influence très limitée sur le développement économique du territoire; elles exercent un effet polarisant surtout en ce qui concerne l'utilisation de main-d'œuvre locale et, par conséquent, la distribution sur le marché d'une importante masse salariale. Les personnes occupées actuellement dans la zone Terni-Narni dans les quatre industries motrices « Terni », « Polymer », « Elettrocarbonium » et

(1) Depuis 1959, certaines transformations ont été introduites dans l'organisation du groupe « Terni »; elles vont dans le sens d'une décentralisation relative, surtout grâce à la création de divisions autonomes, auxquelles a été confiée la gestion ordinaire de caractère technique, administratif et commercial, à l'exclusion des compétences financières, de la sélection du personnel et de son recrutement et d'autres fonctions générales réservées au siège central.

L'organisation actuelle comprend les divisions suivantes: aciérie, laminage, forge, fonderie et mécanique; conduites forcées et charpenterie spécialisée; services généraux et entretien; électrochimie de Papigno; chimie de Nera Montoro, cimenterie; mines; sables ferrifères.

Nous reproduisons quelques chiffres relatifs à la production du groupe « Terni »: 1950: 1.060 millions de kWh, 1959: 2.669 millions de kWh; 1950: 119.000 t. d'acier, 1960: 316.000 t.; ammoniacque: 1950: 20.000 t., 1959: 31.700 t.; carbure de calcium: 1950: 43.600 t., 1959: 92.000 t.; ciment: 1950: 12.000 t., 1959: 115.000 t.

Source: Bilan de la Société Terni, 1960.

« Linoleum » sont au nombre d'environ 9.500 et le revenu distribué aux travailleurs salariés peut être évalué à quelque 8 milliards de lires par an.

En effet, dans la région de Terni, l'industrie autre que celle, fortement concentrée, que nous avons examinée plus haut, est faible. Citons l'unique entreprise moyenne existant dans la région, la Sté Bosco, fondée en 1890, qui a actuellement environ 400 salariés et produit des éléments d'installations et des installations complètes pour les industries chimiques, pétrolières, sucrières et autres. Il n'existe pratiquement aucun lien entre la naissance et le développement de cette entreprise et les activités « motrices » locales. Elle est essentiellement le fruit d'une initiative individuelle autonome et ses produits sont surtout destinés au marché extérieur, généralement à celui de l'Italie du nord.

La même remarque peut être faite pour quelques petites industries typographiques aux productions variées, mais ayant une bonne spécialisation locale pour l'impression de cartes postales notamment en couleur. Dans l'ensemble, ces petites entreprises, sans compter les artisans, emploient dans les 400 personnes; la plus importante, la Sté Alterocca, avec environ 150 salariés, a plus de 75 ans.

Citons encore une usine de jute (Jutificio), qui occupe quelque 350 salariés, et des dizaines de briqueteries et tuileries, de fabriques de produits manufacturés en ciment, quelques fabriques de meubles et menuiseries, quelques ateliers de confection, etc... Il s'agit d'entreprises modestes et, surtout, peu nombreuses.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'industrie « locale » productrice de biens de consommation durables et non durables n'est pas en mesure de satisfaire la demande locale, qui est couverte en grande partie par des produits importés.

En regard des quelque 9.500 salariés occupés par les grandes entreprises — les sociétés « Terni » (à l'exclusion de la division électrique), « Polymer », « Linoleum » et « Elettrocarbonium » — il n'existe qu'un emploi bien moins important correspondant au reste de l'industrie manufacturière des communes de Terni et Narni, composée en majeure partie de petites unités de production ⁽¹⁾.

Sur la base du recensement de 1951, les industries manufacturières de Terni comptaient en moyenne 14 salariés par entreprise, ce qui est très supérieur

(1) Le fichier du Centre indique pour 1960, avec toutes les réserves d'usage, 8.870 salariés pour les quatre entreprises motrices (à l'exclusion de la division électrique de la Sté Terni), sur un total de 10.356 salariés pour les industries manufacturières de Terni, auxquels on doit ajouter 1.008 salariés à Narni.

à la moyenne nationale de 5,5 salariés. Toutefois, si l'on retranche les 8.000 salariés des deux usines Terni, l'établissement sidérurgique et l'usine électrochimique de Papigno, la moyenne à Terni tombe à environ 5 salariés par entreprise.

Avec les réserves d'usage, des comparaisons peuvent être faites, pour quelques secteurs présentant une certaine importance pour la commune de Terni.

Tableau N° 7 — Recensement de 1951. Nombre moyen des salariés par entreprise dans la commune de Terni et en Italie

	Commune de Terni	Italie
Alimentation et secteurs connexes	3,3	4,7
Textiles	12,4	17,0
Habillement, ameublement	1,7	1,9
Bois	2,6	2,6
Imprimerie, édition	14,0	10,0
Métallurgie	1.850,0	145,0
Mécanique	4,8	7,0
Chimie et sect. connexes	144,0	29,0

La situation est donc dominée par quelques grandes entreprises mais, on peut le dire, elle est commandée de façon décisive par la Sté Terni, qui distance de plusieurs longueurs toutes les autres que nous avons également considérées comme « motrices ». Seule la Sté Polymer (Montecatini), grâce à son développement rapide, a réussi à prendre ces dernières années une importance considérable, du moins en ce qui concerne l'emploi.

Au fond, la Sté Terni n'a pas assumé, dans son milieu, une fonction dynamique; elle a plutôt été un centre de recrutement de main-d'œuvre. Cela se traduit par l'impression, ressentie localement, que tout dépend de la Sté Terni et que cette dernière, par sa masse même et en raison des liens de dépendance qu'elle crée — directement ou indirectement — avec tous les habitants, a eu une influence néfaste sur l'éclosion et le développement d'autres entreprises.

III^e PARTIE

Les perspectives de développement industriel
de la région économique-urbanistique
de la cuvette de Terni

CHAPITRE I

Les zones d'intervention ou « régions économique-urbanistiques » déterminées par le Plan ombrien — Les perspectives de développement spontané

1. Comme nous avons eu l'occasion de le signaler dans la première partie du présent rapport, les zones d'intervention ou « régions économique-urbanistiques » ont été délimitées par le Plan ombrien en fonction de deux critères appliqués alternativement ou conjointement: le critère d'homogénéité des conditions économiques et le critère de complémentarité.

La configuration géographique de l'Ombrie sépare assez nettement du reste de la région, en ce qui concerne les possibilités de développement industriel et agricole, la Vallée du Tibre, qui descend de Città di Castello jusqu'à Todi, la Valle umbra qui va de Pérouse à Spolète et la cuvette de Terni, où se rejoignent les voies de communication ferroviaires et routières qui, bifurquant à Pérouse, suivent les deux vallées principales. Ces deux vallées et la cuvette de Terni abritent environ 70 % de la population et 90 % des activités économiques. Elles ont, du point de vue urbanistique, une configuration de type nodolinéaire, c'est-à-dire qu'elles présentent, à intervalles plus ou moins réguliers, des agglomérations d'activités économiques et de population là où convergent les liaisons avec les régions voisines. D'après le Plan, cette structure urbanistique et économique multicentre à allure nodolinéaire doit être maintenue. En effet, sa solution de rechange serait de type fortement polarisé sur les principales villes (Pérouse et Terni); elle provoquerait un moindre développement des autres villes situées le long des vallées et réduirait ainsi les effets de la diffusion du développement vers les régions voisines. D'autre part, la configuration nodolinéaire permet une concentration des activités suffisante dans l'espace.

C'est sur les vallées principales et la cuvette de Terni que sont axées, en totalité, la zone de l'Eugubio et, en partie, celle du Haut Tibre — laquelle se rattache également à Arezzo (Toscane) — et la zone d'Orvieto-Ameria — axée aussi sur la région de Viterbe (Latium) et sur celle de Sienne (Toscane).

Du point de vue de la géographie économique, l'Ombrie est complétée par la cuvette de Rieti qui, bien que ne dépendant plus administrativement de l'Ombrie, se rattache encore non seulement à Rome, mais aussi à la cuvette de Terni.

Comme on l'a dit, la région ombrienne pourrait donc être considérée, en totalité, comme une zone économique susceptible d'être délimitée en fonction des critères précités de complémentarité et d'homogénéité, dans leur acception la plus vaste.

Toutefois, dans le cadre de cet espace économique, on constate une différenciation, qui permet de distinguer des régions ou zones plus limitées. Cette distinction résulte de l'influence plus ou moins grande qu'exercent encore Pérouse et Terni sur les territoires environnants, de la plus ou moins grande force d'attraction que d'autres villes extérieures à la région exercent sur les diverses zones, de l'influence que peuvent avoir les reliefs montagneux dans la formation de zones économiques intégrées, où les activités économiques apparaissent liées par des rapports de complémentarité plus étroits que ceux qui nous permettent de parler de région économique à propos de l'Ombrie dans son ensemble. Les voies de communication existantes ou en projet concourent également à accentuer la disparité des possibilités de développement de zones plus limitées. Parmi les régions économique-urbanistiques ou zones d'intervention dont se compose l'Ombrie, la cuvette de Terni a une place toute trouvée étant donné ses caractéristiques particulières, qui seront analysées plus loin.

2. Toutefois, avant de passer à cette analyse et à celle des perspectives de développement envisagées par le Plan pour la cuvette de Terni, il semble opportun d'examiner quelles seraient les perspectives de développement spontané des différentes branches et des diverses zones, en l'absence d'une politique de programmation.

En ce qui concerne les chances de développement spontané de l'emploi en général pour la région, il convient de remarquer ce qui suit. D'après les chiffres du recensement industriel, l'emploi industriel (industries extractives et manufacturières, tabac exclu, construction et équipements, eau, gaz et électricité) est passé, en Ombrie, de 51.573 à 63.435 personnes, soit un accroissement de 23 %.

La caractéristique principale de la structure industrielle ombrienne, en ce qui concerne l'emploi, est — tant en 1951 qu'en 1961 — la prédominance de l'industrie manufacturière, suivie, mais de loin, par la construction, l'industrie extractive et, enfin, l'énergie électrique, le gaz et l'eau. Toutefois, dans la décennie considérée, on a enregistré quelques variations: en effet, la part d'emploi de l'industrie manufacturière a reculé de 79,1 % à 77,2 %, celle de la construction et des équipements est passée de 11,9 % à 18,9 %, celle de l'industrie extractive est tombée de 5,6 % à 1,5 %, celle de la production et de

la distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau s'est repliée de 3,4 % à 2,4 %.

De ces chiffres nous pouvons déduire que, l'industrie manufacturière restant l'activité dominante, la construction est en train de prendre une importance notable.

Comme on le sait, ce fait n'est pas toujours positif par principe, mais on peut dire qu'en Ombrie la construction n'a pas encore atteint des dimensions susceptibles de faire naître des inquiétudes, étant donné qu'elle se maintient dans des limites normales.

Lorsqu'on passe à l'examen de l'évolution des différentes classes, nous voyons que, de 1951 à 1961, la construction a enregistré un accroissement d'emploi de 95,1 %, l'industrie manufacturière de 20,1 et la production et la distribution d'énergie électrique, de gaz et d'eau un accroissement de 14,1 %, l'industrie extractive subissant une diminution de 66,1 %.

De ces chiffres, nous déduisons qu'en Ombrie le jeu spontané des mécanismes économiques tend à rendre négligeable le rôle de l'industrie extractive. C'est là un phénomène qui, joint à la stabilité dont font preuve dans l'ensemble les industries de l'électricité, etc., indique que l'industrie manufacturière et le bâtiment sont les secteurs clés de l'économie industrielle ombrienne, dans l'hypothèse où se poursuivrait le processus spontané.

L'industrie manufacturière mérite, quant à elle, un examen plus détaillé, parce qu'elle est destinée à demeurer à l'avenir la source d'emploi de loin la plus importante en Ombrie. A l'intérieur de cette industrie, il s'agit de voir quels secteurs peuvent, dans le cadre d'un développement spontané, contribuer dans une mesure notable à l'expansion de l'emploi.

C'est dire qu'il s'agit de préciser quelles activités influent le plus sur l'économie industrielle ombrienne et ont connu en même temps, au cours de la dernière décennie, un essor rapide propre à laisser prévoir à coup sûr d'autres expansions, même avec le processus spontané.

En 1951, des diverses activités manufacturières, classées d'après le pourcentage de leurs effectifs par rapport au total des salariés de l'industrie manufacturière de la région, venaient dans l'ordre décroissant suivant:

1) Métallurgie - mécanique	32,6 %
2) Alimentation	13,4 %
3) Habillement	11,5 %
4) Transformation des minerais non métalliques	10,3 %
5) Textiles	9,72 %

6) Chimie et industries connexes	9,4 %
7) Bois	7,9 %
8) Imprimerie, édition et activités connexes	2,53 %
9) Cuirs et peaux	0,8 %
10) Papier et papeterie	1,15 %
11) Photo, Radio, Cinéma	0,40 %
12) Caoutchouc	0,13 %
13) Manufactures diverses	0,07 %

En 1961, cet ordre s'est modifié comme suit:

1) Métallurgie - mécanique	27,7 %
2) Alimentation	13,4 %
3) Chimie et industries connexes	12,7 %
4) Habillement	12,2 %
5) Transformation des minerais non métalliques	11,0 %
6) Bois	9,1 %
7) Textiles	7,4 %
8) Imprimerie, édition	3,6 %
9) Cuirs et peaux	1,15 %
10) Papier et papeterie	0,82 %
11) Photo, Radio, Cinéma	0,40 %
12) Caoutchouc	0,30 %
13) Manufactures diverses	0,23 %

Comme on peut le constater, le fait que la place d'un certain nombre d'activités ait changé n'a pas beaucoup modifié l'importance de chaque classe par rapport au total des salariés; en effet, les différences ne dépassent pas 5 %.

Cela démontre la stabilité foncière de la structure de l'industrie manufacturière, ce qui laisse prévoir (comme hypothèse raisonnable en l'absence d'interventions correctrices) une situation dans laquelle les secteurs essentiels de l'industrie manufacturière ombrienne seraient encore la métallurgie, l'alimentation, la chimie, le vêtement et l'habillement, la transformation des minerais non métalliques, le bois et les textiles.

L'apport de l'imprimerie et de l'édition aura une importance sensiblement réduite, tandis que celui des autres branches d'activité sera faible.

Pour donner une idée de la vitalité des secteurs, on examinera les accroissements de leur emploi au cours de la dernière décennie :

Catégories	Accroissement en %	Valeur absolue
1. Métallurgie et mécanique	+ 2,1 %	+ 281
2. Alimentation	+ 19,5 %	+ 1.064
3. Chimie	+ 63,0 %	+ 2.412
4. Vêtement	+ 26,2 %	+ 1.273
5. Transformation des minerais non métalliques	+ 28,8 %	+ 1.204
6. Bois	+ 38,7 %	+ 1.246
7. Textiles	- 8,9 %	- 343
8. Imprimerie, édition	+ 72,6 %	+ 750
9. Cuirs et peaux	+ 73,8 %	+ 240
10. Papier et papeterie	- 17,8 %	- 74
11. Photo, radio, cinéma	+ 18,0 %	+ 27
12. Caoutchouc	+ 179,2 %	+ 95
13. Manufactures diverses	+ 282,8 %	+ 82
Total	+ 20,1 %	+ 8.674

L'examen des chiffres ci-dessus permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

- a) si l'on exclut les industries métallurgiques et textiles, toutes les branches d'activité que nous avons indiquées comme étant les plus importantes pour l'Ombrie se révèlent particulièrement dynamiques, en ce qui concerne l'accroissement de l'emploi, tant en valeur absolue qu'en pourcentage.
- b) si l'on considère en outre que la situation stationnaire du secteur métallurgique est due essentiellement aux transformations que l'on sait, intervenues dans le groupe de la Sté Terni, et que la diminution dans le secteur textile est de faible importance, on peut conclure que, même en tenant compte de l'évolution du passé, les secteurs précités conserveront à l'avenir, en l'absence d'interventions correctrices extérieures, leur position prédominante.

3. La période 1951-1961 a mis en évidence, pour la province de Pérouse — comme variation relativement importante —, l'expansion due à l'industrie métallurgique et mécanique, l'industrie chimique accusant, pour sa part, un mouvement de très faible amplitude.

En ce qui concerne les accroissements de l'emploi depuis 1951, on peut constater que dans la province de Pérouse, tous les principaux secteurs de

Tableau N° 8 — Emploi industriel en Ombrie par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961

Groupes et sous-groupes	1951		1961		Différence en pourcentage 1951/1961
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
A. Industries extractives					
Minerais métalliques	2.881	5,6	978	1,5	- 66,1
Minerais non métalliques	2.881	5,6	978	1,5	- 66,1
B. Industries manufacturières	40.775	79,1	48.956	77,2	20,1
Alimentaires et assimilées	5.454	10,7	6.518	10,3	19,5
Cuir et peaux	325	0,6	565	0,9	73,8
Textiles	3.973	7,7	3.630	5,7	- 8,9
Vêtement et habillement	4.726	9,2	5.963	9,4	26,2
Bois	3.221	6,2	4.467	7,0	38,7
Papier et papeterie	468	0,9	394	0,6	- 17,8
Imprimerie et édition	1.033	2,0	1.783	2,8	72,6
Photo, radio, cinéma	150	0,3	177	0,3	18,0
Métallurgiques et mécaniques	13.294	25,83	13.575	21,5	2,1
Transformation des minerais non métalliques	4.182	8,11	5.386	8,5	28,8
Chimiques et assimilées	3.827	7,4	6.239	9,8	63,0
Caoutchouc	53	0,1	148	0,2	179,2
Diverses	29	0,06	111	0,2	282,8
C. Construction et équipements	6.135	11,9	11.969	18,9	95,1
Construction	5.946	11,5	11.134	17,6	87,2
Montage d'installations	189	0,4	635	1,3	602,3
D. Energie électrique, gaz, eau	1.782	3,4	1.532	2,4	14,1
Energie électrique et gaz	1.561	3,0	1.230	1,9	21,2
Eau	221	0,4	302	0,5	36,6
Total	51.573	100,0	63.435	100,0	23

l'industrie textile sont en expansion. Le même phénomène est par ailleurs observé surtout dans la métallurgie et la mécanique.

Si l'on procède à un examen comparé de l'importance, pour l'emploi, des différents groupes et sous-groupes d'industries et de leur évolution au cours de la dernière décennie, on peut prévoir que, par l'effet du développement spontané, dans la province de Pérouse, ce sont l'industrie de la construction et les industries manufacturières qui progresseront considérablement, tandis que s'accroîtra le repli de l'industrie extractive et que l'énergie électrique restera stationnaire.

Au sein de l'industrie manufacturière (qui, en l'absence d'interventions extérieures, déterminera encore à l'avenir en grande partie l'emploi industriel) et parmi les industries qui viennent actuellement en tête, les industries métallurgique et mécanique, alimentaire, du vêtement, du bois, de la transformation de minerais non métalliques et, dans une moindre mesure, l'imprimerie et l'édition se développeront à la faveur du mouvement spontané de l'économie.

4. Dans la province de Terni, l'emploi industriel est passé de 22.562 à 24.882 personnes, soit un accroissement de 10,3 %.

Il apparaît évident que la progression de l'emploi a été plutôt faible au cours de la décennie considérée. Mais ce fait ne doit pas nous tromper sur l'importance industrielle réelle de la province de Terni. Il est dû, en effet, à la réorganisation et à la restructuration de la Sté Terni, qui a entraîné en 1952, comme nous l'avons déjà indiqué, une forte diminution de l'emploi industriel.

Dans cette province également, les secteurs principaux d'activité industrielle sont l'industrie manufacturière et la construction (l'une et l'autre en expansion, bien qu'à des degrés divers), tandis que les industries extractives ainsi que l'énergie électrique, le gaz et l'eau ont peu d'importance et sont en repli sensible.

Il vaut la peine d'analyser la situation de l'industrie manufacturière en 1951 et 1961 dans la province de Terni. En 1951, l'ordre d'importance des différents sous-groupes du point de vue de l'emploi était le suivant:

1) Métallurgie et mécanique	52,7 %
2) Chimie et industries connexes	17,8 %
3) Habillement, ameublement	7,2 %
4) Textiles	6,4 %
5) Alimentation	6,2 %
6) Bois	4,4 %
7) Transformation des minerais non métalliques	2,9 %

8) Imprimerie, édition	1,3 %
9) Photo, Radio, cinéma	0,4 %
10) Cuirs et peaux	0,4 %
11) Papier et papeterie	0,2 %
12) Caoutchouc	0,08 %
13) Manufactures diverses	0,2 %

En 1961, la situation était devenue la suivante:

1) Métallurgie et mécanique	38,3 %
2) Chimie et industries connexes	29,2 %
3) Habillement	9,8 %
4) Bois	5,6 %
5) Alimentation	5,1 %
6) Transformation de minerais non métalliques	4,9 %
7) Textiles	3,6 %
8) Imprimerie, édition	2,6 %
9) Papier et papeterie	0,3 %
10) Photo, Radio, cinéma	0,2 %
11) Caoutchouc	0,2 %
12) Cuirs et peaux	0,1 %
13) Manufactures diverses	0,1 %

Un examen superficiel suffit à montrer que la situation n'a pas beaucoup changé au cours de la décennie considérée, si l'on tient dûment compte des transformations notoires intervenues dans le secteur métallurgique et mécanique (bien qu'il emploie aujourd'hui un nombre moins élevé de personnes, sa situation est beaucoup plus saine qu'en 1951) et si l'on excepte l'industrie chimique, dont l'expansion apparaît sensiblement supérieure à la moyenne.

De toute façon, il reste un fait fondamental qui caractérise l'industrie de cette province: on y trouve un degré remarquable de concentration de l'emploi dans deux secteurs clés (métallurgie et chimie).

On doit en outre souligner une caractéristique importante: la présence d'une industrie chimique développée et l'absence d'une industrie alimentaire importante.

En ce qui concerne l'évolution des différents sous-groupes d'industries au cours de la période 1951-1961, nous renvoyons le lecteur au tableau N° 9. Il résulte de ces chiffres également que, sous l'effet d'un développement

spontané de l'économie, la concentration caractéristique de l'emploi observée dans deux secteurs clés, celui de la métallurgie (où sont prévus des programmes d'expansion de la Sté Terni) et celui de la chimie, persistera à l'avenir. L'apport du secteur de l'habillement sera également important, tandis que l'expansion d'autres secteurs, bien que notable en pourcentage, ne sera pas susceptible, dans un processus spontané, de modifier l'actuelle structure industrielle, d'autant plus qu'elle s'accompagnera, la tendance actuelle se prolongeant, d'une situation stationnaire et d'une concentration dans d'autres secteurs.

5. Pour compléter le tableau de la situation industrielle ombrienne, nous consacrerons quelques mots à la tendance à la concentration de l'emploi industriel dans les chefs-lieux de province:

- a) Dans la commune de Pérouse, l'emploi industriel était en 1951 de 7.799 personnes sur 28.961 pour la région entière; en pourcentage, il représentait 26,9 % de l'emploi industriel de la région (tandis que la population de la commune à cette date représentait 16,3 % de celle de la région). En 1961, les personnes occupées dans la commune de Pérouse étaient au nombre de 12.085 contre 38.553 pour toute la province, soit un pourcentage de 31,4 (tandis que la population de Pérouse était égale à 19,3 % de la population de la province). Surtout en comparaison des chiffres de Terni, le degré de concentration est faible. On constate, enfin, que la concentration a accusé une tendance à l'augmentation, d'ailleurs peu sensible, si on la compare à la tendance à la concentration de la population résidente.
- b) Dans la commune de Terni, l'emploi industriel en 1961 était de 15.693 personnes contre 22.562 pour toute la province; en pourcentage, il représentait 69,6 % de l'emploi total (population de Terni égale à 37,9 % du total de la province). En 1961, l'emploi passait à 15.997 personnes contre 24.882 pour toute la province, soit 64,2 % (population de Terni égale à 42,16 % du total). La concentration de l'emploi a sensiblement diminué, surtout si l'on tient dûment compte de la concentration accrue de la population résidente. La cause doit en être recherchée, comme d'habitude, dans la forte diminution due aux vicissitudes de la Sté Terni. Toutefois, la concentration demeure importante et, de toute façon, sensiblement supérieure à celle enregistrée à Pérouse.

De l'examen ci-dessus, on peut raisonnablement conclure qu'il existe une tendance à la concentration de l'emploi industriel dans les chefs-lieux. Cette tendance n'est, toutefois, pas la même à Pérouse et à Terni. A Pérouse, elle n'est pas excessivement accentuée, mais elle accuse une lente progression. A Terni,

Tableau N° 9 — Emploi industriel dans la province de Terni par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961

Groupes et sous-groupes	1951		1961		Différence en pourcentage 1951/1961
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
A. <i>Industries extractives</i>	448	2,0	345	1,4	- 23,0
B. <i>Industries manufacturières</i>	17.969	79,6	19.595	78,8	9,0
Alimentaires et assimilées	1.119	5,0	995	4,0	- 11,1
Cuir et peaux	64	0,3	33	0,1	- 48,5
Textiles	1.151	5,1	705	2,8	- 38,8
Vêtements, habillement et ameublement	1.302	5,8	1.892	7,6	45,3
Papier et papeterie	35	0,2	64	0,3	82,8
Bois	792	3,5	1.098	4,4	38,6
Imprimerie et édition	231	1,0	502	2,0	117,3
Photo, radio et cinéma	74	0,3	45	0,2	- 39,2
Transformation des minerais non métalliques	518	2,3	970	3,9	87,2
Métallurgie et mécanique	9.472	42,2	7.513	30,2	- 20,7
Chimiques et assimilées	3.191	14,01	5.717	23,0	79,2
Caoutchouc	15	0,07	40	0,2	166,7
Manufacturières diverses	5	0,02	21	0,1	320,0
C. <i>Construction et équipements</i>	2.916	12,9	4.034	16,2	38,3
Constructions	2.837	12,6	3.684	14,8	29,8
Montage d'installations	79	0,3	350	1,4	343,0
D. <i>Energie électrique, gaz, eau</i>	1.229	5,5	908	3,6	- 26,2
Energie électrique et gaz	1.168	5,2	860	3,4	- 26,4
Eau	61	0,3	48	0,2	- 21,4
Total	22.562	100,0	24.882	100,0	10,3

Tableau N° 10 — Emploi industriel dans la commune de Terni par sous-groupes d'industries en 1951 et 1961

Groupes et sous-groupes	1951		1961		Différence en pourcentage 1951/1961
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
A. Industries extractives	26	0,1	40	0,3	53,8
B. Industries manufacturières	12.629	80,5	13.331	83,4	5,5
Alimentaires et assimilées	336	2,2	323	2,1	3,8
Cuirs et peaux	51	0,3	20	0,1	60,8
Textiles	762	4,8	412	2,6	46,0
Vêtements, habillement et ameublement	522	3,3	815	5,2	56,1
Papier et papeterie	313	2,0	514	3,2	64,2
Bois	26	0,3	1	0,0	96,2
Imprimerie et édition	213	1,38	435	2,7	104,2
Photo, radio et cinéma	58	0,4	19	0,2	67,3
Transformation des minerais non métalliques	8.467	53,9	6.576	41,2	22,4
Métallurgie et mécanique	153	1,0	376	2,4	145,7
Chimiques et assimilées	1.714	10,8	3.748	23,5	118,7
Caoutchouc	10	0,1	32	0,2	220,0
Manufacturières diverses	4	0,02	14	0,1	250,0
C. Construction et équipements	1.930	12,3	1.861	11,5	3,6
Constructions	1.882	12,0	1.764	11,0	6,2
Montage d'installations	48	0,3	97	0,6	102,1
D. Energie électrique, gaz, eau	1.108	7,1	745	4,5	32,8
Energie électrique et gaz	1.078	6,9	728	4,6	32,5
Eau	30	0,2	17	0,1	43,4
Total	15.693	100,0	15.977	100,0	1,8

elle est accentuée, mais révèle une tendance à la diminution. Dans un processus de développement spontané, il est prévisible que le phénomène continuera et s'accroîtra à Pérouse, cependant qu'à Terni il tendra à augmenter en raison des programmes de développement de la Sté Terni. En liaison avec cette tendance se pose avec la plus grande urgence le problème des interventions correctes à réaliser pour mettre en valeur la structure urbanistique de l'Ombrie qui est, comme on l'a déjà dit, de type nodolinéaire.

En termes plus clairs, il doit s'agir d'interventions tendant à intégrer les industries motrices de la région dans le milieu économique environnant, en provoquant ainsi des impulsions susceptibles de faire éclore des industries complémentaires.

Le projet concerne surtout l'industrie motrice de la région de Terni, à savoir la Sté Terni: il prendra une forme concrète dans le cadre des interventions tentées au niveau de la région économique-urbanistique.

CHAPITRE II

La région économique-urbanistique de la cuvette de Terni.

6. La région est constituée par les communes de Terni, Narni, Acquasparta, Sangemini, Otricoli, Cavi dell'Umbria, Stroncone, Arrone, Ferentillo, Montefranco, Polino (toutes de la province de Terni), Scheggino, Santa Anatolia di Narco, Vallo di Nera, Cerreto di Spoleto (province de Pérouse) et de la presque totalité du territoire communal de Montecastrilli (province de Terni).

Le territoire est formé par la cuvette de Terni, avec les montagnes qui l'entourent, et par la Vallée du Nera.

Le principal facteur d'homogénéité est constitué par les industries de la cuvette de Terni, vers laquelle se développe un fort courant de migrations quotidiennes de travailleurs venant de toutes les communes de la région.

La présence d'un puissant noyau industriel et d'une ville de dimensions relativement vastes attire, en outre, dans l'orbite de Terni la région d'Orvieto-Ameria et de la cuvette de Rieti, qui, administrativement, ne fait plus partie de l'Ombrie.

Du point de vue agricole, la cuvette de Terni se présente comme le territoire le plus hétérogène de la région: les perspectives d'évolution de ses différentes

parties sont aussi divergentes que possible, du fait de la variabilité accentuée des milieux écologiques, même si l'on considère comme possible de maintenir en général une certaine diversification entre les cultures économiquement viables. En effet, ce territoire est composé de trois zones agricoles entières (la 4ème, la 8ème et la 9ème) et de trois portions des zones 1, 2 et 3, dont les caractéristiques diffèrent profondément ⁽¹⁾.

Les zones 4 et 9 et l'extrême sud de la zone 1 (basse vallée du Nera) sont actuellement caractérisées par la prédominance de la production d'olives et l'emploi de méthodes culturales simples, puisque basées sur l'oliviculture et l'appoint de cultures herbacées, principalement céréalières; elles n'ont pas la possibilité d'évoluer dans d'autres directions; en effet, le faible degré de fertilité naturelle des terrains, d'origine rocheuse, pédologiquement médiocres et orographiquement tourmentés, ne permet pas d'envisager d'autres cultures comme solutions de rechange commodes.

Dans ces zones, qui comprennent toutes les communes de la province de Terni et une partie de celles de Pérouse situées en montagne ou sur des collines élevées, on verra néanmoins subsister dans une très grande mesure le propriétaire-exploitant, qui complète son faible revenu agricole par des travaux non-agricoles effectués à Terni. Quant à la petite zone 4 (subdivision communale de Cesi) elle se différencie par la prédominance des grandes et moyennes entreprises, basées sur l'oliviculture et exploitées par des sociétés de capitaux qui occupent des salariés.

Ces lignes de développement concernent également la partie, à vrai dire modeste, de la zone 2, dont les caractéristiques agraires, bien que différentes pour certains aspects structuraux (mode d'exploitation et méthodes de culture), n'offrent pas de possibilités d'évolution différentes de celles des deux zones limitrophes. On en reviendra ici à une agriculture plutôt extensive, du type agro-pastoral, avec restauration des forêts, jadis remplacées par des terres ensemencées.

La partie occidentale de la région est constituée par l'extrême sud de la zone agricole 3. Ici le type d'agriculture qui se développera s'appuiera essentiellement sur l'élevage intensif pratiqué, toutefois, sur des domaines plus vastes et suivant des modes de faire-valoir évoluant surtout vers l'exploitation par le propriétaire. La céréaliculture aura également une place considérable, tandis qu'il restera peu de possibilités pour les cultures sarclées tant tradition-

⁽¹⁾ Voir à ce sujet les rapports finals des recherches sur l'agriculture en Ombrie, par le Professeur Giuseppe Guerrieri.

nelles que de rapport plus élevé (tabac, betterave, etc.); la vigne et l'olive recevront également une certaine impulsion, même si leur culture doit être réorganisée sous des formes spécialisées.

Il en va très différemment pour la zone 8 (cuvette de Terni), qui fait entièrement partie de la région. L'agriculture évoluera vers des formes intensives d'exploitation, avec des modes de culture basés sur l'élevage (celui des bovins en vue surtout de la production de lait), et sur la céréaliculture. L'horticulture jouera également un rôle considérable, car elle constitue, en particulier pour les exploitations directes de petites dimensions, une source importante de revenus grâce au voisinage des marchés de Terni et de Narni. L'irrigation, étendue à toute la zone, favorisera, en outre, un certain développement des cultures industrielles.

Sur la base des évaluations effectuées pour les différents types d'entreprise représentés dans la région, et eu égard au développement des diverses formes d'exploitation et des caractéristiques spécifiques du milieu agricole de la région, on peut estimer que la population qui pourra rester occupée dans l'agriculture en 1970 sera de 11.500 personnes en hypothèse forte et de 8.000 personnes en hypothèse faible.

7. En limitant notre examen aux communes comprises dans la province de Terni (1), il résulte des chiffres des 9ème et 10ème recensements généraux de la population que la population active de la région est répartie entre les différentes activités économiques suivant les pourcentages ci-après :

	1951	1961
Agriculture	30,6	23,6
Industrie	45,9	46,5
Autres activités	23,5	29,9
Total	100,0	100,0

Comme on le voit, au cours de la décennie 1951-1961, la population travaillant dans l'agriculture a sensiblement diminué, et cela à l'avantage presque exclusif des activités tertiaires.

(1) Pour ces communes, on dispose actuellement de chiffres plus récents.

Cela donne à penser que, dans la région considérée, l'industrie n'a pas accueilli un gros contingent de main-d'œuvre et qu'en même temps, les activités tertiaires se sont développées excessivement.

Cette impression est confirmée par les chiffres sur l'emploi industriel et commercial tirés du recensement industriel et commercial. Toujours en ce qui concerne les communes de la cuvette de Terni comprises dans la province de Terni, on constate que la décennie 1951-1961 a été marquée par une diminution des entreprises industrielles, tandis que celles du secteur tertiaire ont augmenté d'environ un tiers.

Parallèlement, l'emploi industriel est passé de 21.678 à 22.424 personnes, soit un accroissement de 3,44 %, tandis que l'emploi tertiaire progressait de 5.128 à 8.065 personnes, soit une augmentation de 57,2 %.

Mais la faible augmentation de l'emploi dans des activités industrielles ne doit pas faire penser qu'elles ont été stationnaires.

Elle s'explique facilement si l'on considère que, pendant la décennie considérée, la principale industrie de la zone a effectué sa reconversion, laquelle a comporté une sensible diminution d'emploi. Ces dernières années seulement, le processus d'expansion a repris à plein rythme, ouvrant de grandes perspectives aux industries de la zone.

En 1960, l'emploi dans les entreprises occupant plus de 5 personnes était très concentré: en effet, les industries métallurgique, chimique, et du bâtiment y contribuaient, respectivement, pour 27 %, 25 % et 17 %, suivies par la production et la distribution d'énergie électrique, avec 5 %.

De 1951 à 1960, l'industrie métallurgique a enregistré une diminution d'environ 35 % due, comme nous l'avons déjà signalé, à la réorganisation de la Société Terni.

Le secteur chimique accuse au contraire, une augmentation de 17 %, dépendant en majeure partie de l'expansion des entreprises existant en 1951. L'apport des nouvelles entreprises et la diminution due à des cessations d'activité sont l'un et l'autre négligeables.

L'emploi dans le bâtiment enregistre une forte augmentation (environ 82 %); il est exclusivement imputable à la contribution des nouvelles entreprises, tandis que celles qui existaient déjà en 1951 présentent une diminution d'environ 30 %, due pour deux tiers à des cessations d'activité.

Par suite de la concentration de l'emploi dans les anciennes entreprises, l'industrie électrique a subi une diminution d'environ 11 % de ses effectifs, à moitié compensée seulement par le gain provenant des activités nouvelles.

Tableau N° 11 — Population active de la région de la cuvette de Terni par secteurs d'activité économique en 1951 et 1961

Communes	Agriculture		Industrie		Autres activités		Total	
	1951	1961	1951	1961	1951	1961	1951	1961
Acquasparta	1.438	1.136	528	623	345	397	2.311	2.156
Arrone	392	359	711	474	177	208	1.280	1.041
Calvi								
dell'Umbria	1.084	885	151	172	130	136	1.365	1.193
Ferentillo	526	437	330	320	162	171	1.018	928
Montescastrilli	2.069	1.574	593	677	284	351	1.946	2.602
Montefranco	185	166	205	188	104	121	494	475
Narni	3.711	3.144	2.851	3.467	1.330	1.594	7.892	8.205
Otricoli	894	577	118	179	102	137	1.114	893
Polino	107	30	34	70	12	20	153	120
Sangemini	1.019	729	411	466	161	206	1.591	1.401
Stroncone	1.144	938	430	522	212	266	1.786	1.726
Terni	3.357	2.667	17.530	17.764	9.205	12.476	30.092	32.907
Total	15.926	12.642	23.892	24.922	12.224	16.083	52.042	53.647

Source: ISTAT, IX^e et X^e recensements généraux de la population.

Tableau N° 12 — Entreprises de la région de la cuvette de Terni en 1951 et 1961

Communes	Industrie (1)		Commerce		Autres activités non agricoles		Total	
	1951	1961	1951	1961	1951	1961	1951	1961
Acquasparta	91	77	51	105	7	36	117	278
Arrone	63	46	59	73	11	15	135	134
Calvi dell'Umbria	30	48	23	32	1	17	62	97
Ferentillo	40	39	46	61	2	12	93	112
Montecastrilli	100	105	71	114	13	41	184	260
Montefranco	31	23	28	36	4	9	63	68
Narni	323	331	281	409	40	149	650	899
Otricoli	49	30	22	39	9	7	80	76
Polino	6	4	3	4	2	1	11	9
Sangemini	55	43	39	51	9	21	103	116
Stroncone	40	57	34	54	7	28	81	139
Terni	1.171	1.104	1.484	2.223	240	458	2.895	3.785
Total	2.005	1.907	2.141	3.201	345	794	4.534	5.913

Source: ISTAT, III^e et IV^e recensements industriels.

(1) Industries extractives, manufacturières, constructions et équipements, énergie électrique, gaz et eau, transports et communications.

Tableau N° 13 — Personnes occupées dans les activités non agricoles dans la région de la cuvette de Terni en 1951 et 1961

Communes	Industrie		Commerce		Autres activités		Total	
	1951	1961	1951	1961	1951	1961	1951	1961
Acquasparta	180	238	110	187	22	35	312	460
Arrone	182	129	74	123	18	25	274	277
Calvi								
dell'Umbria	48	101	43	61	2	7	93	169
Ferentillo	52	129	60	87	5	7	117	223
Montescastrilli	269	340	98	172	15	23	382	535
Montefranco	56	69	49	54	4	8	109	131
Narni	3.458	3.794	504	764	121	159	4.083	4.717
Otricoli	74	45	38	59	10	6	122	110
Polino	8	5	6	5	1	—	15	10
Sangemini	208	267	53	74	11	18	272	359
Stroncone	58	173	48	110	11	21	117	304
Terni	17.085	17.134	3.078	4.954	747	1.106	20.910	23.194
Total	21.678	22.424	4.161	6.650	967	1.415	26.806	30.489

Source: ISTAT, III^e et IV^e recensements généraux de l'industrie et du commerce.

Tableau N° 14 — Evolution de l'emploi dans les sous-groupes d'industries et leur importance respective dans l'emploi industriel total dans la cuvette de Terni

Sous-groupes d'industries	Pourcentage de l'emploi en 1951	Accroissement en % dû à de nouvelles entreprises	Accroissement en % dû à des entreprises opérant en 1951	Diminution due à des cessations d'entreprises anciennes	Accroissement en pourcentage total	Pourcentage de l'emploi en 1961
Extraction de combustibles et de matières fossiles	0,87	69,1		-100,0	-39,9	0,57
Extraction de marbre, pierres etc.	0,04	600,0	42,9		642,9	0,31
Extraction de minerais non métalliq.	0,57		- 2,2		- 2,2	0,52
Dentrées alimentaires et assimilées	1,18	63,2	- 1,6	- 60,6	1,0	1,13
Boissons et articles assimilés	0,10	131,2		-100,0	31,2	0,13
Cuirs et peaux	0,26	21,4		-100,0	-78,6	0,05
Laine	0,11	38,9		-100,0	-61,1	0,04
Chanvre, lin, jute	3,96		- 43,6		-43,6	2,12
Textiles variés	1,60		- 17,7	- 2,4	-20,1	1,21
Habillement, ameublement	0,62	236,7	- 2,0	- 59,2	175,5	1,61
Bois, liège, assimilés	0,36	184,5	27,6	- 25,9	186,2	0,99
Meubles et ameublements en bois	0,47	68,9	68,9	- 16,2	121,6	0,98
Papier et papeterie	0,22	134,3	- 25,7		108,6	0,44
Imprimerie, édition	1,48	47,3	40,0	- 3,0	84,2	2,58
Photo - Son - Cinéma	0,04		100,0		100,0	0,08
Métallurgie et mécanique	43,35		- 34,5		-34,5	26,92
Fonderies de 2° fusion	3,05	4,1		-100,0	-95,9	0,12
Machines agricoles, pompes	0,23	110,8	13,5	- 21,6	102,7	0,45
Charpenterie métallique, fours, chaudières	0,10	3206,2	35,7	- 35,7	3206,2	3,15
Fabrication et répar. machines	0,71	255,3	78,6	- 6,2	327,7	2,86
Transformation des minerais non métalliques	1,65	119,4	32,4	- 38,2	113,6	3,34
Chimie	22,79	0,7	18,9	- 2,1	17,5	25,39
Constructions	10,14	113,3	- 8,4	- 22,8	82,1	17,49
Montage d'installations	0,24	1073,6	26,3	- 60,5	1039,4	2,58
Production et distribution d'énergie électrique et de gaz	5,86	11,8	- 22,8	- 9,4	-11,0	4,94
Total	100,00	27,6	- 12,7	- 9,4	5,5	100,00

8. Au cours des années 1958-1960, l'artisanat dans son ensemble a vu son emploi progresser d'environ 3 % par an. Les secteurs artisanaux étudiés représentent un peu plus de 40 % du total des personnes occupées dans l'artisanat.

Parmi ces secteurs, ceux qui dominent sont la métallurgie et la mécanique, avec un peu plus de 50 % des personnes occupées, et l'habillement, avec un peu plus de 15 %. L'alimentation suit avec 7 % environ du total des effectifs occupés.

En ce qui concerne la métallurgie et la mécanique, alors que l'accroissement de l'emploi des entreprises productrices de machines, de pièces détachées et de demi-produits industriels a été plus élevé que la moyenne générale, les entreprises opérant dans le domaine des services ont plutôt marqué le pas.

Il convient de rappeler que si l'artisanat de l'alimentation n'est pas important à l'heure actuelle, il s'est orienté récemment vers des productions qui ont de bonnes perspectives de développement.

Tableau N° 15 — La structure de l'emploi dans les entreprises artisanales et son évolution au cours de la période 1958-1960 dans la région de la cuvette de Terni

Catégories artisanales	Part d'emploi en %
Alimentation	6,6
Cuirs et peaux	2,0
Textiles et broderie	2,6
Habillement	17,2
Ameublement	4,3
Bois et fibres	5,3
Métallurgie et mécanique	52,7
Optique	—
Céramique	0,7
Ciment	1,0
Produits chimiques	—
Matières plastiques	1,0
Montage et entretien d'installations	5,9
Motoculture, batteuses, construction de lacs artificiels	0,7
Total des professions interviewées	100,0
Pourcentage du total des professions interviewées sur le total général	43,0
Taux moyen de l'accroissement annuel de l'emploi	+3,0

*CHAPITRE III***Les perspectives de développement de l'industrie et de l'emploi dans la cuvette de Terni**

10. Pour chacune des zones d'intervention déterminées par le Plan, on a pris comme objectifs en matière d'emploi dans l'agriculture et l'industrie les niveaux qui, à la lumière d'une analyse des perspectives de développement, ont apparu susceptibles d'être atteints, dans le cadre de l'exécution du Plan.

L'emploi dans les autres secteurs a été considéré comme étant fonction de l'emploi industriel et de la population.

Grâce à des calculs économiques spéciaux, on a déterminé la population qui pourra être occupée à plein temps à ces niveaux d'emploi dans les différentes activités économiques de la région.

Pour chaque zone on a estimé le niveau de la population en 1970, tel qu'il résultera de l'accroissement naturel de la population actuelle, en supposant nul le mouvement migratoire.

Comme l'on disposait des chiffres moyens d'accroissement naturel de la population enregistrés dans chaque zone de 1951 à 1961, on a admis que cet accroissement serait légèrement moindre au cours de la période 1961-1970 en raison du vieillissement plus marqué de la population.

En comparant la population que l'on obtient pour chaque zone eu égard aux perspectives d'emploi avec la population résultant uniquement de l'évolution naturelle, on a déterminé la perte ou l'augmentation de population de la zone due aux mouvements migratoires.

Sur la base de coefficients spéciaux, on a calculé pour la région considérée dans son ensemble et pour les différentes zones d'intervention (Cf. tableau N° 16):

- a) les niveaux de population prévus dans les différentes zones d'intervention par suite de l'augmentation naturelle de la population actuelle et en l'absence de mouvements migratoires: ils feraient apparaître, pour toute l'Ombrie, un accroissement de 5 % au cours de la période considérée;
- b) les niveaux d'emploi dans l'agriculture;

Tableau N° 16 — Prévisions, par zones d'intervention, des niveaux de population et d'emploi en 1970 en Ombrie

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Zones	Population en 1970 en l'absence d'émigration (population possible)	Emploi agricole	Emploi industriel	Population en plein emploi (possible)	Excédent de population susceptible d'être obtenu par rapport à la population possible	Émigration possible hors de la région	Migration dans la région	Emploi dans d'autres activités	Emploi total
0	80.056	2.500	18.000	90.056	+ 10.000	—	+ 10.000	10.800	31.300
1	90.474	17.000	8.000	79.374	- 11.000	4.000	- 7.100	5.600	30.600
2	63.464	10.500	4.100	45.664	- 17.000	6.000	- 11.800	3.400	18.000
3	149.425	16.700	17.000	132.425	- 17.000	3.000	- 14.000	12.000	45.700
4	67.365	12.800	6.700	60.265	- 7.100	1.000	- 6.100	4.400	23.900
5	35.113	10.000	5.600	48.813	+ 13.700	—	+ 13.700	2.900	18.500
6	50.054	13.100	4.100	51.754	+ 1.700	—	+ 1.700	3.000	20.200
7	42.935	4.400	5.700	37.635	- 5.300	1.800	- 3.500	3.200	13.300
8	15.596	3.400	1.000	13.696	- 1.900	1.500	- 400	800	5.200
9	155.314	11.500	55.000	185.314	+ 30.000	—	+ 30.000	17.700	64.200
10	78.368	13.800	5.000	53.868	- 24.500	12.000	- 12.500	4.200	23.100
Ombrie	828.164	115.800	110.200	798.864	—	29.300	—	68.000	294.000

- c) les niveaux d'emploi industriel en 1970;
- d) la population qui pourra être occupée à plein temps;
- e) la différence entre ce chiffre de population et celui qui résulte de l'évolution naturelle.

Pour chaque zone, cette différence représente:

- l'émigration (ou l'immigration) vers (ou en provenance) d'autres zones de la région,
- la masse de population qui, tout en résidant dans la zone, pourra vivre des revenus du travail obtenus dans d'autres zones, avec lesquelles se produiront donc des mouvements de navette, ou bien
- l'émigration en dehors de la région.

II. Comme le montre le tableau N° 16, le solde migratoire de l'Ombrie est de 29.300, sensiblement inférieur à l'augmentation de population escomptée, qui est, eu égard à l'accroissement naturel, de 40.400. Cela signifie que, non seulement l'application du Plan évitera un nouveau déclin de la population ombrienne, mais que cette dernière pourra, en 1970, être supérieure d'environ 10.000 personnes à la population actuelle.

Cet objectif semble satisfaisant si l'on considère qu'il faudra un certain temps avant que le processus d'industrialisation rende désormais inutile l'émigration hors de la région. En outre, l'exode des campagnes continuera, hélas, dans les prochaines années, à des rythmes intenses, non encore harmonisés avec les possibilités de développement des autres secteurs.

C'est pourquoi, malheureusement, il semble encore impossible d'éviter un flux migratoire qui, pour que les objectifs précités soient réalisables, devra se limiter aux premières années d'exécution du Plan.

Si l'on veut qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que les interventions dans l'agriculture soient effectuées de toute urgence, afin de mettre en œuvre des mécanismes capables de freiner à temps l'exode et de faire en sorte qu'au bout d'un certain temps, lorsque les perspectives d'industrialisation seront devenues réalité, la région ne manque pas de population. Il est intéressant d'observer les variations de la structure de l'emploi (voir à ce sujet les exemples du tableau N° 17) qui se produiraient si l'on devait réaliser les objectifs indiqués au tableau N° 16.

On constate immédiatement que l'on aurait, en 1970, une sensible augmentation de la population active, qui passerait de 32 % à 36,6 %, par suite d'un gonflement de l'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire, dont le développement compenserait largement la diminution prévue pour le secteur primaire.

Ainsi devrait se réaliser un équilibre satisfaisant entre les différents secteurs et une répartition plus moderne de l'emploi de la population. En outre, on créerait du même coup les bases d'une augmentation substantielle du revenu produit et des revenus individuels.

12. Abstraction faite des interventions prévues par le Plan ombrien, on ne connaît de programmes relatifs à des développements industriels futurs que pour le complexe « Terni ». Comme on l'a déjà signalé, depuis quelques années la Sté Terni a adopté, pour ses productions sidérurgiques, une politique de développement technique et économique inspirée des principes de spécialisation et de concentration.

Tableau N° 17 — Pourcentages de population occupée dans les différents secteurs d'activité économique en Ombrie en 1961 et prévisions pour 1970

Secteurs d'activité économique	1961	1970
Agriculture	18,0 (1)	14,4
Industrie	8,4	13,7
Commerce et services	5,7	8,5
Total	32,1	36,6

(1) Ce pourcentage a été calculé en utilisant les résultats de la recherche sur l'agriculture, effectuée dans le cadre des enquêtes en vue de la formulation du Plan de développement économique régional.

Compte tenu notamment des perspectives de la sidérurgie nationale et internationale, la Sté Terni a lancé, pour son département sidérurgique, un nouveau programme qui est déjà défini dans le détail et qui est entré désormais dans la phase d'exécution.

Ce programme est basé sur la valorisation de l'acier électrique par son utilisation pour des productions spéciales.

L'expansion de la sidérurgie de la région de Terni exigeait, en effet, pour être économiquement valable, une orientation différente de la production, avec abandon de la production des aciers marchands ordinaires — secteur dans lequel les usines intégrées, réparties sur les côtes, ont plus de possibilités de se déve-

lopper — et une plus grande qualification dans le domaine des productions spéciales.

Nous sommes étendus précédemment sur la nature de cette nouvelle orientation.

Qu'il suffise de rappeler que la production prévue pour 1965 est d'environ 100.000 tonnes de feuillards magnétiques et d'environ 30.000 tonnes de tôles minces et d'autres produits en acier inoxydable. Cette production est destinée à satisfaire les besoins croissants du marché intérieur et du marché étranger, en particulier dans le cadre du Marché commun.

Ces grandes lignes représentent l'ossature du Centre sidérurgique spécialisé de Terni. Il s'y ajoute un plan de consolidation et de développement des autres productions sidérurgiques traditionnelles: pièces forgées, estampées et moulées, ainsi que pièces pour conduites forcées, charpentes spéciales et chaudronnerie. Pour tous ces produits, la Sté Terni s'est acquis l'estime et la préférence de la clientèle sur tous les marchés mondiaux, du Canada à l'Australie, du Japon au Costa Rica, de la Grèce à la Suède, et d'autres pays parmi lesquels l'Allemagne, l'U.R.S.S., la Yougoslavie, l'Autriche, la Hongrie et les Etats-Unis.

En l'absence d'autres initiatives, les programmes d'expansion de la Sté Terni pourront néanmoins n'avoir que des effets limités, bien qu'importants, sur le développement industriel de la zone de Terni. Ils conduiront indubitablement à une stabilisation de l'emploi et assureront pour l'avenir un taux de développement des activités de la Sté Terni qui ne s'écartera pas beaucoup de celui des autres entreprises bien équipées fabriquant des produits similaires. Une certaine augmentation de l'emploi est probable. On pourra prévoir un développement assez sensible dans les usines de Papigno et de Nera Montoro de la Sté Terni, où sont à l'étude d'éventuelles modifications de la production, compte tenu des besoins changeants du marché des produits chimiques et de la future disponibilité du méthane. A Spolète, la production du ciment peut avoir de bonnes perspectives.

Un tel développement de l'emploi ne suffit certes pas pour rendre l'équilibre à l'économie de la zone. D'autres initiatives sont nécessaires pour qu'il soit possible d'accélérer réellement le processus de développement industriel.

Une idée s'impose à l'esprit: la possibilité d'investir les quelque 150 milliards de lires qui seront versés à la Sté Terni par l'Etat à titre d'indemnité pour la nationalisation de l'électricité.

13. Les caractéristiques de certaines zones industrielles de l'Ombrie et la relative facilité avec laquelle on peut concevoir des possibilités de développe-

ment de secteurs particuliers permettent d'approfondir, en la limitant à ces zones et secteurs, l'analyse des interventions. Pour la zone industrielle de la région de Terni, le développement économique dépendra largement de la mise en valeur des produits semi-ouvrés (en particulier des produits sidérurgiques et des matières premières) pour la production de biens de consommation durables.

Les nouvelles orientations de la Sté Terni peuvent favoriser aujourd'hui ces développements. Compte tenu des perspectives ainsi ouvertes, une des premières initiatives à prendre pour l'exécution du Plan de développement économique régional semble devoir être une étude qui pourrait être effectuée avec la collaboration de la Société Terni et la participation de la C.E.C.A. Cette étude viserait à déterminer — eu égard notamment au fait que l'Ombrie est proche des différents marchés — les possibilités d'emploi des nouveaux produits sidérurgiques, compte tenu notamment de l'utilisation possible sur place des demi-produits pour des productions complémentaires de celles du grand complexe.

Dans cette zone, une étude de ce genre pourra orienter, au niveau de l'exécution du Plan de développement économique régional, l'action d'entreprises à participation de l'Etat désireuses de mettre en valeur les possibilités locales par des initiatives industrielles.

La formulation même de nouveaux programmes par la Sté Terni, tant pour le secteur sidérurgique que pour le secteur chimique, et la fixation des délais d'exécution — qui revêt une importance fondamentale pour la réalisation du Plan économique, eu égard notamment à la nécessité de donner une qualification à la main-d'œuvre affectée au développement industriel — seront facilitées par cette analyse et par la perspective des interventions qu'elle peut permettre.

En outre, on estime que l'étude par la Sté Terni d'une évolution possible des productions chimiques précitées en fonction des exigences changeantes du marché de ces produits et de l'existence du méthane, devrait être approfondie, notamment dans la perspective d'apports extérieurs, souhaitables si l'on veut accroître et mettre en valeur ce secteur de production, dans le cadre d'un développement économique et social équilibré du pays.

Dans la cuvette de Terni des problèmes particuliers se posent donc pour les entreprises complémentaires de la Sté Terni, dont le développement a été entravé jusqu'à ce jour par les difficultés d'ordre financier et par le caractère aléatoire de leurs rapports avec l'industrie motrice.

L'orientation vers des productions spéciales, ajoutée au fait que l'activité de la Sté Terni s'inscrit aujourd'hui dans le programme clair et bien défini de FINSIDER, fait penser que l'on peut maintenant considérer comme révolue

la période d'instabilité de la production et, partant, de l'emploi. Ce qui fait que s'ouvrent des perspectives de stabilité et de sécurité plus grandes pour le développement d'autres activités complémentaires de celles du grand complexe, utilisant ses demi-produits pour fabriquer des produits finis.

D'ailleurs, parallèlement à sa production sidérurgique spéciale programmée, la Sté Terni prévoit la consolidation et le développement des autres productions sidérurgiques traditionnelles (pièces forgées, estampées et moulées, conduites forcées, charpenterie, chaudronnerie). Les entreprises industrielles complémentaires pourront envisager avec une confiance accrue les perspectives de leur développement puisqu'il n'y aura dès lors plus rien d'aléatoire dans leurs rapports avec l'industrie motrice et que de nouvelles perspectives seront ouvertes par le Plan, les difficultés d'ordre financier étant éliminées par l'institution d'un organisme chargé de promouvoir et de financer de nouvelles initiatives industrielles et de permettre, entre autres, le développement des entreprises qui ne demandent qu'à se créer dans la région (1).

14. Le développement industriel de la région economico-urbanistique de la cuvette de Terni sera surtout déterminé, directement ou indirectement, par les programmes de développement de la Sté Terni et par l'expansion de l'industrie chimique (matières plastiques). D'autres secteurs industriels pourront se renforcer, soit par suite de la disponibilité de demi-produits fabriqués par ces industries, soit en raison de la stabilisation et de l'accroissement des revenus locaux et, partant, de la demande des biens de consommation.

En particulier, on estime que le secteur mécanique devra connaître un remarquable essor, grâce notamment à des initiatives d'entreprises à participation de l'Etat, qui semblent possibles et intéressantes dans le cadre de la réorganisation de la production sidérurgique de la Sté Terni.

De bonnes perspectives s'ouvrent également pour une industrie moderne d'éléments préfabriqués, compte tenu de la présence sur place des matières premières nécessaires et de la proximité du marché romain.

Par ailleurs, étant donné le développement du marché intérieur, les entreprises textiles, l'habillement, les entreprises de construction et l'artisanat de l'alimentation pourront avoir une expansion relativement importante.

(1) L'organisme chargé de l'exécution du Plan de développement devra, en outre, favoriser la mise au point d'accords-types entre les petites entreprises et la Sté Terni, tant pour réduire les besoins de financement des premières que pour garantir la stabilité maximum des commandes.

L'artisanat mécanique, qui deviendra à certains égards complémentaire des entreprises métallurgiques et mécaniques, pourra également bénéficier d'un bon développement.

Enfin, il se peut que l'emploi augmente dans le tourisme, surtout dans la région des stations thermales.

Comme on a eu l'occasion de le signaler dans la première partie du présent rapport, le Plan ombrien indique, compte tenu des investissements envisagés, les objectifs d'emploi à atteindre en dix ans par une politique programmée d'interventions.

De 32,1 % de personnes occupées par rapport à la population totale de 1961 (dont 18 % dans l'agriculture, 8,4 % dans l'industrie et 5,7 % dans les services), on devrait passer en Ombrie, grâce à l'exécution du Plan, à 36,6 % (dont 14,4 % dans l'agriculture, 13,7 % dans l'industrie et 8,5 % dans les services).

Par rapport à ces objectifs généraux indiqués pour la région ombrienne dans son ensemble, les objectifs spécifiques fixés pour 1970 par le Plan en ce qui concerne la région économique-urbanistique de la cuvette de Terni, sont les suivants: un emploi total de 64.000 personnes, dont 11.500 dans l'agriculture, 35.000 dans l'industrie et 17.700 dans les autres activités, la population totale étant stabilisée à un niveau de 185.314 personnes, compte tenu de l'augmentation naturelle et des mouvements migratoires.

CHAPITRE IV

Premières conclusions en vue d'interventions dans la cuvette de Terni liées au développement du complexe Terni

15. C'est dans la cuvette de Terni que se trouve l'un des deux principaux nœuds de communication existant en Ombrie: en effet, les deux grands axes qui courent le long de la vallée du Tibre et de la Valle umbra y confluent, alors que s'en détachent les axes vers Rome et la Mer Thyrrhénienne ainsi que vers la Sabine et les Abruzzes.

Grâce à la transformation de ces voies en grandes artères et grâce à la réalisation de l'autoroute du soleil, à laquelle ce nœud de communication serait

alors parfaitement relié ⁽¹⁾, les facteurs favorables à la localisation d'industries dans la région de Terni seront notablement renforcés.

16. Placée au centre de la péninsule, entre les régions agricoles et industrielles du Nord et les régions sous-développées du Sud, l'Ombrie se présente potentiellement comme une région favorable à la localisation d'industries écoulant leurs produits sur l'ensemble du marché italien.

Jusqu'à présent, les facteurs qui ont eu une importance décisive sur la localisation de ces industries sont les suivants:

- a) l'existence, dans le nord, d'un marché du travail vaste et organisé;
- b) l'existence, dans le nord, d'un milieu favorable au développement industriel: la présence d'industries produisant des biens d'équipement et fournissant des services aux autres industries, un marché financier actif et efficace, un système bancaire en mesure de satisfaire les besoins de crédit des entreprises, grâce notamment à l'ampleur des moyens financiers rassemblés par les banques qui y opèrent, des infrastructures appropriées, la facilité des communications même avec l'étranger, etc.;
- c) la demande des marchés du nord, résultant d'un pouvoir d'achat de la population relativement beaucoup plus élevé;
- d) la tendance des grands complexes industriels à investir dans les zones où ils opèrent.

Entre ces facteurs favorables, il y a eu interaction, elle-même génératrice d'un processus cumulatif de développement, qui a accentué le déséquilibre géographique dans la répartition des industries. Ces facteurs ont d'ailleurs tendance à s'atténuer. En effet, on note que:

- a) le marché du travail dans le nord devient défavorable pour l'industrie, étant donné qu'on se rapproche d'une situation de plein emploi;
- b) dans la mesure où la politique économique italienne poursuivra efficacement l'objectif d'un développement économique équilibré, susceptible de mettre en valeur les ressources des régions qui, par le jeu des forces spontanées, sont demeurées sous-développées où sont devenues des zones critiques, on créera, également dans ces zones, à l'aide d'infrastructures appropriées, les conditions requises pour l'implantation d'activités industrielles;

⁽¹⁾ A cet égard, des interventions spécifiques ont été envisagées dans le Plan Ombrien.

- c) le processus de développement économique une fois amorcé dans ces régions, on enregistrera progressivement une importante augmentation des revenus individuels, qui, dans ces mêmes régions, provoquera un accroissement de la demande de biens de consommation, créant ainsi les conditions favorables à une orientation vers ces marchés, et non plus seulement vers les marchés septentrionaux, des entreprises qui produisent ces biens;
- d) les tendances précitées et l'action que le gouvernement devra entreprendre pour promouvoir le développement économique, quels que soient les intérêts des grands complexes industriels, pourront affaiblir le facteur qui a contribué à renforcer les tendances à la concentration géographique et que nous avons cité au point d) ci-dessus.

Dans les perspectives que les tendances précitées offrent à l'économie italienne, la position géographique de l'Ombrie devient un facteur potentiel favorable au développement économique de la région. La réalisation de ces possibilités dépend, entre autres, de l'amélioration des moyens de communication, qui permettrait à l'Ombrie d'être efficacement insérée dans le réseau des communications nationales et de prendre une position centrale par rapport aux marchés nationaux.

17. L'exode de la population, qui reflète le déséquilibre et le développement insuffisant de l'économie ombrienne, est en même temps un indice des possibilités virtuelles de développement de ladite économie.

En effet, au cas où cet exode serait freiné, surtout par des interventions dans l'agriculture, la région ombrienne disposerait alors d'une main-d'œuvre importante utilisable pour le développement industriel.

Il sera relativement facile de former une réserve considérable de main-d'œuvre qualifiée, susceptible d'être employée dans d'autres activités.

L'évolution qui se produira dans plusieurs secteurs de l'artisanat créera également des disponibilités de main-d'œuvre pour le développement d'autres secteurs artisanaux ou industriels. En effet, tandis que dans certaines branches une réduction d'activité sera inévitable, dans d'autres il sera possible et profitable de procéder à une réorganisation technique et économique, qui pourra conduire à une augmentation de l'emploi.

La mise en valeur des ressources de main-d'œuvre ainsi dégagées en Ombrie dépend aussi de la décentralisation industrielle que la politique économique favorisera dans d'autres régions.

Il convient de remarquer à ce sujet que l'expansion industrielle, lorsqu'elle exige une immigration considérable de main-d'œuvre, comporte des coûts sociaux qui ne sont pas à la charge de l'entrepreneur individuel, mais que la collectivité doit supporter sous une forme ou une autre, certaines catégories professionnelles étant plus durement touchées que d'autres.

En effet, l'immigration de main-d'œuvre en provenance d'autres régions, en plus des conséquences d'ordre social qu'elle entraîne, rend nécessaire la construction de logements et d'infrastructures, qui représentent un coût additionnel, tandis qu'il n'est pas certain que ce qui est laissé dans les régions de provenance soit mis en valeur.

La région qui subit une perte de population active ne tire aucun profit de l'effort d'instruction et de formation de la main-d'œuvre qui émigre.

18. Parmi les facteurs permettant de déterminer quel genre de développement industriel pourra utilement être encouragé dans la région ombrienne, on citera la disponibilité de matières premières. Il convient de préciser tout de suite que les liaisons avec les marchés d'écoulement, l'existence de services et les complémentarités qu'une concentration suffisante en pôles rationnellement structurés peut permettre entre les activités industrielles, représentent des conditions favorables au développement industriel qui peuvent revêtir une importance plus grande que la disponibilité sur place de matières premières et de demi-produits. Les matières premières et les demi-produits disponibles en Ombrie peuvent être divisés en trois grandes catégories:

- a) demi-produits industriels,
- b) matières premières industrielles,
- c) produits de l'agriculture.

Parmi les demi-produits industriels, ceux des industries chimique et sidérurgique ont une importance particulière pour le développement d'activités complémentaires.

Les produits chimiques (vipla, movyl, meraklon, montivel, moplephan, perborate de soude) sont, en effet, à la base d'une très vaste gamme de productions, telles que fibres textiles (movyl, meraklon), tentures, revêtements, nappes et produits similaires (viplan), détergents chimiques (perborate de soude), revêtements de câbles, de fils et de conducteurs variés et, en général, comme matériaux d'isolation (montivel) et matériaux d'emballage (moplephan).

Jusqu'à présent, dans tous ces secteurs, certainement appelés à connaître de nouveaux développements, aucune activité complémentaire autonome ne s'est créée à côté des principales industries motrices.

Il en est de même pour les produits de l'industrie sidérurgique, qui constituent un facteur favorable de développement en ce sens qu'ils représentent les matières premières nécessaires à la création d'activités complémentaires. Certaines possibilités, par exemple dans le cas de l'électromécanique, sont offertes par l'utilisation de la production de tôles magnétiques, actuellement en plein essor, et par les productions des forges, fonderies et ateliers de charpentes métalliques. Des possibilités plus grandes encore seront offertes par la production d'aciers inoxydables susceptibles d'être transformés pour la production de biens de consommation durables et pour les besoins de la construction. Il est à noter, à ce sujet, que ce matériel est encore assez peu utilisé en Italie. Il n'est produit, en effet, que par quelques entreprises du nord et sa transformation en produits considérés comme ayant une valeur particulièrement grande laisse en outre de grandes marges de profit.

Pour les produits sidérurgiques, en outre, les perspectives des dix prochaines années présentent des nouveautés intéressantes par rapport au passé (comme on l'a déjà signalé, la Sté Terni est en train de spécialiser ses productions). Il s'agit de produits qui peuvent être beaucoup plus facilement employés dans des activités locales, et plus précisément pour la production de biens de consommation industriels. Ces productions, à condition que soient éliminés quelques obstacles généraux s'opposant au développement de l'économie ombrienne, pourraient s'implanter avec succès dans les zones industrielles de l'Ombrie, dans une situation géographique favorable à la vente tant sur les marchés florissants du nord de l'Italie que sur ceux du sud, dont le développement sera l'un des objectifs de la programmation en Italie.

Le lignite est l'une des plus importantes matières premières disponibles en Ombrie et, jusqu'à présent, on l'a utilisé et on l'utilise encore pour la production d'énergie thermo-électrique.

A ce sujet, il semble opportun de suggérer que des études soient effectuées pour examiner les possibilités d'emploi de telles ressources — notamment pour la production chimique — comme cela se fait dans d'autres pays. Les produits chimiques, à leur tour, constitueraient les matières premières d'autres productions industrielles et susciteraient, par conséquent, d'autres initiatives.

19. Pour l'Ombrie et pour la région économique-urbanistique de Terni, en particulier, une grande importance doit être attribuée au programme d'interventions que l'IRI, la Sté Terni et le Ministère des participations de l'Etat devront préparer, dans le cadre de la politique de programmation nationale et régionale, pour opérer le réinvestissement des sommes versées aux sociétés (dont la Sté Terni) expropriées à la suite de la nationalisation de l'énergie électrique.

En ce qui concerne ces indemnités ENEL qui seront accordées à la Sté Terni dans le cadre de la nationalisation de l'électricité, on estime que pour qu'elles puissent être efficacement utilisées dans le cadre des interventions envisagées par le Plan Ombrien et contribuer utilement à surmonter l'état de crise et de sous-développement de l'Ombrie, il est nécessaire de préparer des programmes spécifiques pour leur réinvestissement.

La nationalisation de l'énergie électrique a soulevé, en effet, un double problème pour la Sté Terni :

- a) celui de la réorganisation de ses activités,
- b) celui de l'emploi des ressources nouvelles dont elle disposera du fait de la nationalisation.

Entreprise à participation de l'Etat à production mixte, la Sté Terni joue en effet, par suite de la pluralité de ses activités (sidérurgie, électricité, chimie, cimenterie, mécanique, et, pendant une longue période, également mines), le rôle d'industrie motrice pour le développement économique de la région de Terni, de l'Ombrie et de vastes zones de l'Italie centrale. Cette mission a été mise en pleine lumière par le Plan Ombrien, dans lequel on a remarqué, en outre, que ladite mission ne s'était pas encore pleinement manifestée, étant donné qu'elle n'avait pas abouti à développer et consolider de petites et moyennes entreprises, en aval du grand complexe industriel.

Les deux problèmes résultant de la nationalisation de l'énergie électrique doivent être considérés en étroite liaison l'un avec l'autre. En effet, il est évident que si le fait de laisser à une entreprise du groupe IRI le soin d'employer elle-même les indemnités de nationalisation de ses activités électriques, ou du moins d'en contrôler l'emploi, peut contribuer à renforcer les possibilités de développement de cette entreprise et en même temps favoriser l'élimination de déséquilibres régionaux, il convient que cet apport nouveau de moyens financiers ne soit pas enlevé à l'entreprise.

Il devrait en être ainsi dans la mesure où il faut toujours se plier aux impératifs économiques d'une entreprise lorsqu'ils ne s'opposent pas aux impératifs économiques du corps social.

En ce qui concerne l'organisation de la Sté Terni et ses exigences, nous rappelons tout d'abord celles qui pré-existaient à la nationalisation de l'énergie électrique et qui concernent surtout les orientations de la production sidérurgique.

Pour ce qui est, ensuite, de l'activité chimique, le problème se pose de savoir si sa liaison avec l'activité sidérurgique est encore justifiée et quelles formes cette liaison devra éventuellement prendre.

Il est indubitable, en effet, que la nationalisation de l'électricité a modifié les rapports de deux principales activités de la Terni, en tant que complexe industriel à production mixte. A cet égard, il serait nécessaire de préparer des programmes d'intervention de la part de l'IRI et de la Sté Terni.

En ce qui concerne les perspectives de l'industrie chimique, il n'y a pas de doute que, « rebus sic stantibus », ce secteur n'a pas, en Ombrie, de perspectives susceptibles d'en faire une activité motrice très importante. Toutefois, il convient de faire à ce sujet des remarques de deux ordres :

- a) l'impression s'est répandue que le problème des perspectives de l'industrie chimique n'a jusqu'à présent été étudié à fond par l'IRI, peut-être pour des raisons d'organisation ou de compétence qui nous échappent;
- b) les perspectives de l'industrie chimique pourront être notablement modifiées si l'on s'écarte de l'hypothèse « rebus sic stantibus », hypothèse qui devrait être abandonnée pour trois sortes de raisons :
 - parce que l'économie italienne manifeste des tendances à la décentralisation, qui pourront modifier les répartitions géographiques des marchés et les localisations d'usines,
 - parce qu'il y a lieu d'escompter un plus grand développement de l'Italie méridionale,
 - en relation avec les orientations de la politique économique nationale : ce qui pourra favoriser la localisation d'industries productrices de matières premières industrielles dans le centre de l'Italie, d'où les communications sont faciles tant avec le Nord qu'avec le Sud,
 - le Plan ombrien se propose de créer un ensemble de conditions propres à favoriser l'éclosion d'entreprises petites et moyennes, qui pourront utiliser les produits chimiques et d'autres matières premières industrielles (comme celles de la sidérurgie).

Il convient en outre de remarquer que le problème de l'industrie chimique a des dimensions et des prolongements plus vastes. En effet, tandis qu'en Italie la production de matières premières industrielles s'est considérablement développée, celle de biens de consommation industriels obtenus à partir de ces matières premières est encore relativement insuffisante, sauf dans quelques secteurs (par exemple, l'automobile).

La planification régionale, en réduisant certains risques que la petite entreprise ne peut pas supporter et en favorisant la création d'établissements financiers en mesure de fournir également l'assistance technique et commerciale, peut grandement contribuer au développement des petites et moyennes entreprises produisant ces biens. Tout en améliorant les perspectives de déve-

veloppement des industries productrices de matières premières industrielles, ces dernières entreprises pourront, par les caractéristiques de leur localisation industrielle, favoriser les zones moins développées.

Nous estimons donc que, *notamment dans l'intérêt des activités que gère aujourd'hui l'IRI* — éventuellement avec d'autres établissements une fois qu'auront été résolus les problèmes de compétence —, l'on doit considérer les perspectives d'expansion de ses activités, et singulièrement celles de l'industrie chimique, dans le contexte d'une politique de développement qui ait les possibilités et les perspectives indiquées ci-dessus.

Ces perspectives d'expansion peuvent être favorisées aujourd'hui également grâce à l'existence du méthane à Terni (ENI).

20. L'intérêt de l'IRI au développement de ses activités, qui requiert la promotion d'activités complémentaires en aval des siennes et les tâches légalement déjà assignées aux entreprises à participation de l'Etat exigent, d'ailleurs, que soit développée, notamment par des voies indirectes, une activité visant à favoriser également la naissance d'entreprises de petites et moyennes dimensions. C'est cette exigence qui a déjà conduit à prévoir la constitution d'établissements financiers comme l'ISAP et qui peut justifier aussi la participation à des organismes financiers qui, de par leur structure, peuvent apporter une contribution décisive à la réalisation de la programmation régionale, sans cesser pour autant de fonctionner comme des entreprises.

La nécessité pour l'IRI de coopérer à la constitution d'établissements financiers destinés à favoriser l'éclosion de petites et moyennes entreprises ressort également des considérations suivantes :

- a) beaucoup de ces petites entreprises, qui pourraient mettre en valeur d'intéressantes initiatives locales, souffrent de l'absence de conseillers techniques et commerciaux parce qu'en Italie les professions libérales correspondantes sont encore trop peu répandues et que la petite entreprise n'a pas la possibilité d'en avoir à son service. Les entreprises à participation de l'Etat pourraient fournir à l'établissement financier également des compétences techniques et commerciales;
- b) beaucoup de petites entreprises se présentent, *techniquement*, comme des satellites de grandes. Dans une vision globale des intérêts réciproques permettant de dépasser les formes d'exploitation économique et financière, la participation des grandes entreprises aux établissements financiers favorisant la création de petites et moyennes entreprises peut être utile à la fois aux petites entreprises, dans la mesure où elle en renforce la structure et les perspectives, et à la grande entreprise, parce qu'elle en élargit le marché.

21. Le Plan ombrien a tenté de découvrir des possibilités concrètes de développement de l'économie ombrienne qui, dans la mesure où elles permettent la mise en valeur de ressources locales propres à réduire l'émigration, s'accordent parfaitement avec les objectifs de la planification nationale, en cours d'élaboration.

Si parmi les résultats des études effectuées pour le Plan ombrien, il en est un dont l'influence a été fondamentale pour la détermination des objectifs de ce Plan, c'est qu'il a démontré la possibilité et la nécessité de renforcer le système industriel de la région de Terni. Ce renforcement:

- a) peut contribuer de façon décisive à la solution du problème de l'emploi, particulièrement grave en Ombrie en raison de la compression radicale déjà enregistrée et appelée à se poursuivre dans les effectifs du secteur agricole;
- b) peut stabiliser et accroître les perspectives d'expansion du groupe Terni. Pour la zone industrielle de la région de Terni, en effet, le développement économique dépendra largement de la mise en valeur des matières premières et des demi-produits industriels, particulièrement en vue de la production de biens de consommation durables. Les nouvelles orientations de la Sté Terni offrent aujourd'hui la possibilité de favoriser ces développements.

Il faut donc souhaiter que, dans le cadre d'une plus grande coordination entre les programmes de FINSIDER et de FINMECCANICA, soient envisagées, dans la branche mécanique, des initiatives d'une certaine ampleur, complémentaires des activités de la Sté Terni et propres à exploiter les perspectives nouvelles ouvertes tant par le développement de cette société que par celui de l'économie italienne et ombrienne.

La mise sur pied de nouveaux programmes pour le développement des secteurs sidérurgique et mécanique et les nouvelles perspectives qui peuvent s'ouvrir pour l'industrie chimique, jointes à la consolidation et à l'expansion des autres productions traditionnelles du groupe Terni (pièces forgées, estampées et moulées, conduites forcées, charpenterie, chaudronnerie), permettront aux entreprises industrielles complémentaires de petites et moyennes dimensions de baser leurs programmes sur des perspectives plus sûres, leurs rapports avec l'industrie motrice cessant dès lors d'être aléatoires. Ces programmes pourront être facilités, ou même lancés, par l'établissement financier dont on envisage la création et qui aura pour tâche, entre autres, d'assurer le développement des entreprises qui ne demandent qu'à se créer dans la région. Pour que soit efficace l'action d'un tel établissement financier en Ombrie, il faudrait faire en sorte qu'il y ait une vaste participation à sa formation ou

que soient attribuées à cet établissement des tâches précises (du type de celles qui incombent à une entreprise) dans le cadre de la mise en œuvre de la planification régionale (1).

Dans une vue globale à long terme, donc, les objectifs de développement du groupe Terni peuvent pleinement se concilier avec les exigences d'expansion de l'économie ombrienne.

22. Le renforcement de l'industrie chimique, l'accélération des programmes de spécialisation et d'expansion de la sidérurgie et de la mécanique et le développement des activités complémentaires peuvent être réalisés aujourd'hui avec une rapidité suffisante, grâce aux ressources financières procurées par l'indemnisation résultant de la nationalisation de l'énergie électrique.

Le problème de leur emploi nous semble être facilité par la conclusion à laquelle conduisent les remarques ci-dessus, à savoir que les exigences d'expansion de la Sté Terni coïncident avec celles du développement de l'économie ombrienne, lesquelles sont en parfaite harmonie avec les objectifs de la planification nationale, concernant une région comme l'Ombrie, qui est économiquement déprimée et sous-développée.

Il s'agit, en effet, d'une région qui, malgré les importants facteurs potentiels de développement que le Plan ombrien a examinés en indiquant les instruments les plus appropriés pour les mettre en valeur, demeure encore typiquement agricole, comme nous avons déjà eu l'occasion de le montrer dans la première partie du présent rapport.

Cette situation, aggravée par les phénomènes préoccupants que constituent l'exode rural et la dépopulation de la région, caractérise la faiblesse de la structure industrielle en Ombrie, région économiquement déprimée et sous-développée.

De cet état de choses, qui peut avoir de graves conséquences pour l'avenir économique de la région — notamment parce que désormais les travailleurs qualifiés eux-mêmes la quittent —, sont responsables surtout la crise de

(1) Comme on l'a déjà indiqué, en attendant la loi qui instituera un tel établissement financier, le Plan ombrien envisage également une solution à court terme; à savoir la création d'une société financière ayant un fonds de dotation plus modeste. En Ombrie, l'ISAP a également opéré pour certaines initiatives industrielles. Un développement de l'action de l'ISAP ou l'extension à l'Ombrie de l'activité de l'INSUD, en plus d'une augmentation du fonds de dotation du « Medio Credito Regionale Umbro », pourrait constituer un facteur favorable de développement industriel, dans l'attente de l'institution par une loi de l'établissement financier prévu par le Plan.

l'agriculture et la faiblesse de la structure industrielle. En effet, les activités industrielles ont, en Ombrie, une importance inférieure à celle qu'elles ont en moyenne dans le pays: en 1961, l'emploi dans l'industrie en Ombrie était égal à 8,4 %, tandis qu'il était de 11,14 % en Italie.

23. Un but essentiel des Plans régionaux est l'atténuation des phénomènes migratoires par la mise en valeur maximum des ressources locales.

L'emploi des indemnités ENEL en vue de renforcer le système industriel suivant les critères du Plan semble, étant donné ce que nous avons dit précédemment, s'accorder avec le développement nécessaire des productions de la Sté Terni. Il apparaît indispensable pour réaliser une politique de développement économique de la région ombrienne *qui réponde pleinement aux buts de la planification nationale.*

Il faut donc que soient étudiées les modalités d'emploi des indemnités en Ombrie, puisqu'aussi bien, il y a concordance entre les exigences de l'économie ombrienne et celles de l'économie italienne, comme le montre une analyse rigoureuse des situations ou des perspectives.

D'autre part, l'emploi des indemnités suivant les critères du Plan répond également aux critères d'action de l'IRI, si l'on songe que, pour les besoins de la programmation, le terme « Mezzogiorno » (Midi) devra être élargi et comprendre toutes les régions en crise (1) et si l'on considère aussi les possibilités indirectes d'intervention de l'IRI, dont il existe déjà, comme on l'a signalé, des exemples.

Une telle utilisation des indemnités répond également à des engagements pris justement par le Parlement et le gouvernement italiens, en ce qui concerne l'Ombrie.

Il apparaît donc nécessaire, pour déterminer l'affectation précise des sommes à réinvestir en vue de l'expansion industrielle, de préparer des programmes d'investissement qui tiennent compte des possibilités, réelles et virtuelles, qui s'offrent en Ombrie pour assurer le développement d'activités complémentaires connexes de celles du groupe Terni.

Ces programmes pourraient fournir l'occasion de déterminer les secteurs industriels sur lesquels l'intervention devra porter pour permettre la mise en valeur et l'utilisation les plus efficaces des ressources humaines et économiques existant en Ombrie.

(1) La prorogation de la législation sur l'intervention extraordinaire dans le Midi et dans le Centre nord est actuellement étudiée par les organes législatifs en Italie.

24. Sur la base des analyses effectuées, les interventions en vue du développement industriel devraient donc avoir pour objet de favoriser la consolidation et l'expansion, dans la cuvette de Terni, des productions sidérurgiques, métalliques et mécaniques, des entreprises chimiques et des cimenteries, en favorisant l'éclosion d'activités complémentaires utilisant les demi-produits de l'industrie motrice.

Ces interventions devraient viser également à faciliter l'institution de l'organisme précité de promotion et de financement de nouvelles initiatives industrielles, dont le Plan ombrien propose la création à l'aide, notamment, des apports de l'IRI.

Pour préciser les initiatives susceptibles de se localiser dans la région ombrienne, en se fondant sur les prévisions des secteurs les plus directement intéressés à l'expansion industrielle, il aurait fallu définir les productions spécifiques à suggérer aux entrepreneurs de l'Ombrie ou d'autres régions de l'Italie disposés à implanter leurs entreprises dans la région ombrienne.

Mais les limites du présent rapport n'ont évidemment pas permis d'aller aussi loin. Néanmoins, nous avons essayé de présenter un tableau général des localisations économiques possibles dans la région ombrienne en général et, plus particulièrement, dans le cadre des zones d'intervention ou des régions économique-urbanistiques. Ce que l'on pourrait encore faire, pour préciser les localisations possibles, compte tenu des facteurs économiques et techniques liés surtout à l'utilisation des productions sidérurgiques et chimiques, c'est d'entreprendre un examen encore plus différencié et approfondi des secteurs et des productions industrielles existant dans la région de Terni. Il faudrait effectuer quelques analyses et études de marché afin d'avoir une base valable pour choisir les secteurs et les productions dont il y a lieu de favoriser les localisations, soit par des actions de promotion s'adressant aux entrepreneurs potentiels existant dans la région ombrienne ou en dehors d'elle, soit par les investissements financiers et l'assistance technique appropriés prévus par les dispositions légales en vigueur en Italie et en cours d'élaboration au niveau national, soit par l'initiative et les interventions de l'organisme que l'on souhaite instituer en vue de la promotion et du financement de nouvelles initiatives industrielles.

L'étude visant à déterminer les secteurs et les productions susceptibles de se développer et de se localiser en Ombrie en général, et dans la cuvette de Terni en particulier, ainsi que les recherches technologiques et les études de marché spécifiques relatives aux secteurs et aux productions industrielles pourraient être effectuées avec de bonnes chances de succès dans le cadre de la coordination entre le Plan ombrien et le Plan national.

En plus d'études portant sur les produits de l'agriculture susceptibles de transformation industrielle, on pourrait approfondir, pour en tirer des conclusions concrètes, les enquêtes sur les demi-produits industriels (tôles magnétiques à grains orientés, aciers spéciaux, bandes magnétiques, résines synthétiques, etc.), pour déterminer, en fin de compte, les principales productions qui peuvent être obtenues à partir de ces demi-produits, les dimensions du marché, les industries principales qui les utilisent déjà, l'évolution des prix des principales productions dérivées et les problèmes de distribution.

Etant donné la complexité des travaux de recherche nécessités par l'élaboration du Plan régional de développement de l'Ombrie et les limites imposées par la méthodologie adoptée, qui vise à déterminer les interventions nécessaires pour activer un mécanisme de développement économique de la région ombrienne dans son ensemble, il n'a pas été possible, à ce stade, d'en approfondir l'analyse et l'enquête jusqu'au niveau du secteur industriel en vue de découvrir les secteurs et les productions industrielles susceptibles d'être implantés dans les différentes zones de la région. Toutefois, en ce qui concerne la zone d'intervention ou région économique-urbanistique de la cuvette de Terni, il a été possible, bien que l'on n'ait pas encore procédé aux études spécifiques de marché et aux enquêtes dont il faut souhaiter la réalisation la plus rapide, de parvenir à des conclusions plus précises, et cela en raison notamment des facteurs de localisation que constituent, pour cette région, la présence du complexe sidérurgique et chimique de la Sté Terni ainsi que de certains établissements des Stés MONTECATINI et PIRELLI. Il est évident, d'ailleurs, que les perspectives de développement industriel de la cuvette de Terni sont en grande partie liées à la réalisation du Plan ombrien dans le cadre du Plan national et à l'action assignée aux entreprises à participation de l'Etat dans la nouvelle politique nationale de programmation économique.

L'amorce d'une solution au problème des voies de communication en vue de l'insertion de la région dans les grands axes du trafic national, les mesures en cours d'élaboration au niveau législatif concernant le secteur agricole et la politique d'intervention extraordinaire dans certaines régions en crise, à déterminer dans le cadre de la programmation nationale, l'aménagement urbanistique de chacune des zones d'intervention indiquées par le Plan ombrien qui devront être définies et dotées d'infrastructures appropriées à l'initiative des consortiums de communes en voie de constitution, la création d'un organisme pour la promotion et le financement de nouvelles initiatives industrielles: tout cela, ajouté aux interventions que l'on souhaite voir opérer par des organismes extérieurs en vue de favoriser la localisation industrielle, pourra permettre à l'Ombrie de surmonter l'état de dépression et de sous-développement dans lequel elle se trouve actuellement.

COLLECTION D'ECONOMIE ET POLITIQUE REGIONALE

2. Programmes de développement et de conversion.

- I. Etude du développement économique des régions de Charleroi, du Centre et du Borinage (Belgique) *paru en 1962*
- II. Etude sur la zone de Piombino (Italie) *paru en 1963*
- III. La reconversion de la mine de Champagnac (Puy-de-Dôme, France) *paru en 1964*
- IV. Développement industriel de la région de Montceau-les-Mines (France) *paru en 1963*
- V. **Etude régionale sur l'Ombrie (Italie)**
- VI. Etude sur la zone de Carbonia (Italie) *en préparation*

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3550/2/64/1